

250
ANS EN GUYANE



Soeurs de
Saint-Paul de Charité

F1A D 12



250 ANS EN GUYANE

Soeurs de Saint-Paul de Chartres



Ont été consultés:

les Archives de la Maison-Mère des Soeurs de St. Paul de Chartres

RODOLPHE ROBO
La Guyane de fond en comble

DANIEL MASSE
Promenade en Guyane française

LAFFON-LADEBAT
Journal de ma déportation à la Guyane française

ALBERT LONDRES
L'homme qui s'évada

MICHEL DEVÈZE
Cayenne, Déportés et Bagnards

P. F. DELAPLACE
La vénérable Mère Anne-Marie Javouhey

GUYANE

Comme l'homme qu'elle abrite et nourrit, chaque terre a sa vocation propre.

Il est des déserts de sable et de feu; des déserts de glace et de neige, tous deux également hostiles à l'homme.

Il est des plaines tempérées, au sol fécond où, sous le travail de l'homme, germe l'abondance.

Il est des lieux mollement enchanteurs que l'on dirait créés pour sa jouissance.

Mais il est des lieux de douleur, où la souffrance de l'homme, rejeté de ses semblables et écrasé par la nature, crie vers le ciel; lieux de l'expiation, lieux de la miséricorde; petite fraction de la terre symbolisant le monde entier des hommes.

N'es-tu pas de ceux-là, ô ma chère Guyane?

Beau pays!

Intouchable!...

Portion de terre équatoriale gorgée d'eau qui, sous le revêtement dense de sa forêt, présente un relief tourmenté, taillé en dents de scie.

Terre qui se garde de l'homme « civilisé » qui pourrait porter atteinte à son intégrité.

Terre ouverte au seul primitif qui trouve en elle un refuge, avec l'eau vivifiante et la nourriture d'un jour.

Une mince bande de terre habitable court sur trois-cent-soixante km, en bordure de l'Océan, entre l'Oyapock et le Maroni, la place d'une route et de quelques hameaux, avec parfois, lorsque la forêt s'écarte davantage à l'embouchure des fleuves, une agglomération plus importante.

Trente-cinq tribus d'Indiens peuplaient la forêt à l'arrivée des Européens; il n'en reste que six aujourd'hui, vivant à l'état naturel, fuyant le Blanc mais menacés d'une extinction rapide.

Ils s'étaient pourtant montrés assez forts pour repousser par deux fois les Français qui les avaient blessés dans leur fierté: d'abord le sieur de la Ravardière qui, en 1604, au nom du roi de France Henri IV, avait pris pied sur cette terre pour l'exploiter et qui échoua dans sa manière de traiter avec le chef Indien.

Puis Poncet de Brétigny qui, en 1643 posa les bases de la future ville de Cayenne — Onyana de son nom indien —, mais qui fut tué d'une flèche décochée par le chef indien, lassé de son comportement odieux.

En 1654, la Guyane était abandonnée par la France.

Mais il faut croire que cette terre était désirable puisque nous la voyons alternativement occupée par les Français et par les Hollandais jusqu'en 1676 où le Comte d'Estrées fit, au nom de Louis XIV, la re-conquête du pays.

C'est vers 1689 que cette terre de liberté commença à devenir la terre de l'esclavage: les premiers, des Africains y furent débarqués pour cultiver les plantations qui déjà, dans le rêve du colon, devaient remplacer la forêt. Ils s'évadèrent nombreux, plus habitués que le Blanc au mystère de la grande forêt. Dans des tribus récemment découvertes près des grands fleuves, ils conservent le genre de vie mené en Afrique par leurs ancêtres.

Pour compenser la perte du Canada et de l'Inde livrés à l'Angleterre au traité de Paris, 1763, le ministre Choiseul conçut le plan de faire de la Guyane une colonie de peuplement blanc.

Alléchés par les promesses, quatorze mille Français furent recrutés et expédiés avant qu'on ait eu le temps de préparer leur arrivée.

Parqués à Kourou et aux îles du Diable, sous la pluie, sans logement, sans hygiène, sans nourriture, ils furent bientôt victimes de la maladie. Sept mille moururent en un an, d'autres disent dix

mille; trois mille furent rapatriés. Quelques centaines restèrent et se fixèrent sur la côte.

Le climat fut rendu responsable d'une catastrophe, qu'un peu de préparation aurait évitée ou au moins limitée. Mais l'opinion publique commença à mettre la Guyane à l'index.

Deux autres tentatives de colonisation blanche échouèrent jusqu'à ce que Malouet, Gouverneur de la Guyane, frappé du résultat obtenu par les Hollandais dans le territoire voisin, entreprit d'assécher les étendues marécageuses, foyer de culture des insectes propagateurs du paludisme et autres maladies tropicales; sur ces terres nouvelles on put ensuite vivre et développer élevage et cultures.

En 1789, la Guyane était prospère. Elle comptait 1.320 Européens, 460 hommes de couleur libres, 10.500 esclaves.

Le 25 prairial an II (1794) l'abolition de l'esclavage était proclamée à Cayenne. Les 10.500 esclaves du territoire, devenus libres, n'étaient plus astreints au travail. Le développement de la colonie périclita.

La même année, le 28 floréal an II, la Convention envoyait à Cayenne ses premières victimes. Ces nouveaux esclaves étaient des Blancs. La colonie allait se muer en un bagne.

Bonaparte ayant essayé, en 1803, de rétablir l'esclavage des Africains pour les obliger au travail, ils disparurent en s'enfonçant dans la forêt.

Puis, la France fut pendant quelques années, de 1809 à 1814, supplantée par le Portugal dans l'administration de ce territoire. Les Portugais quittèrent le pays après avoir remarquablement mis en valeur les terres du Mahury.

Le Gouvernement provisoire de la Seconde République allait enfin, en 1848, abolir définitivement l'esclavage dans les colonies

françaises. Pour cultiver les plantations délaissées, il fallait recruter de nouveaux bras. On alla en chercher en Afrique, à Madagascar, en Chine, dans l'Inde et même en France où le Second Empire décida en 1852, d'envoyer en Guyane de la « main d'oeuvre pénale ».

Depuis 1947, la Guyane française est un département d'outre-mer qui compte 50.000 habitants. Son climat est agréable malgré la forte humidité. Elle ne connaît ni typhons, ni tremblements de terre. Mais comment ne resterait-elle pas marquée par son histoire?...

La décision de supprimer le bagne guyanais fut prise en 1945 par l'Assemblée Constituante et les rapatriements s'échelonnèrent jusqu'en 1954. Plus de 70.000 hommes avaient été envoyés au bagne depuis 1852. Environ 5.000 libérés étaient rentrés en France. Plus de 50.000 dorment dans le cimetière de Cayenne, dans la brousse et dans l'Océan (1).

Et voilà que tout récemment, en 1977, Cayenne s'est ouverte à une autre détresse, celle des Laotiens Mongs qui, pour garder la liberté, ont quitté leur pays, abandonnant tout ce qu'ils possédaient. Elle leur a offert les terres de Cacao dans la Comté pour qu'ils s'y fixent, au terme de leur vie errante et douloureuse, de camps en camps de réfugiés.

DEPART En 1727 les Soeurs de Saint-Paul étaient là après l'arrivée des esclaves noirs, avant la venue des esclaves blancs, avant l'assainissement de la terre marécageuse.

Des lettres de M. d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne, et de M. de la Motte Aigron, lieutenant de vaisseau, major et commandant, témoignent que, dès 1721, des Soeurs de Charité avaient été demandées en France pour desservir l'hôpital de Cayenne.

(1) D'après Cayenne, M. Devèze.

On chercha parmi les Soeurs « Grises », on frappa au nom du roi Louis XV à la porte de plusieurs Communautés, mais la réponse était toujours négative.

Cayenne était bien loin, à cette époque, pour y envoyer des femmes... Ce n'est qu'après cinq années de recherches soldées par des refus que l'on vint à penser à la modeste communauté du faubourg Saint-Maurice à Chartres.

Alors Monsieur de Maurepas, Secrétaire d'Etat et Ministre de la Marine, s'adressa à Mgr de Méroville, évêque de Chartres.

C'était le 16 mars 1727.

« Il y a un hôpital dans l'île de Cayenne qui n'est desservi que par des domestiques sous la direction du Commissaire de la Marine, Ordonnateur dans cette île. Cet hôpital a un revenu actuel de trois mille cent quatre-vingts livres. Les bâtiments sont en bon état. Il y a actuellement dix lits garnis à neuf, et on renouvelle cette année le linge nécessaire. Il y a en outre un fonds de huit à neuf mille livres entre les mains des administrateurs, provenant des épargnes des années précédentes et des dons faits à l'hôpital. Cet argent pourra être utilement employé soit à l'augmentation de quatre lits soit en accroissement de fonds qui produira un revenu.

« Le Roi désirant que cet hôpital soit à l'avenir desservi par des personnes qui soient dans l'usage de soigner des malades, et qui puissent en même temps travailler à l'instruction des enfants des officiers et habitants de cette île, j'ai pensé que les Filles établies au Faubourg Saint-Maurice seraient très propres pour cette bonne oeuvre, si vous voulez bien y concourir avec moi et me procurer quatre bons sujets qui soient en état de se rendre à Rochefort à la fin du mois d'avril prochain pour s'y embarquer sur un vaisseau de Sa Majesté qui partira vers ce temps-là pour Cayenne.

« Sa Majesté ajoutera aux revenus de l'hôpital deux mille livres par an pour l'entretien de ces quatre Soeurs, à commencer

du premier janvier de cette année, et je leur procurerai en outre, avant leur départ, pareille somme de deux mille livres pour les frais de leur voyage jusqu'à Rochefort et pour leurs autres besoins. Elles seront nourries sur le vaisseau, aux dépens de Sa Majesté, à la table du capitaine.

« Si ces conditions peuvent convenir à ces Filles et qu'il y en ait qui soient en état et en volonté de se dévouer à cette oeuvre, je vous serai très obligé de m'informer sur quoi je pourrai compter.

« Je dois vous observer qu'à l'île de Cayenne l'air est assez sain et que les maladies n'y sont ni dangereuses ni fréquentes. »

Alors tout va très vite.

Le 22 avril, Monsieur de Maurepas écrit à Rochefort pour régler l'embarquement des quatre Soeurs sur le Dromadaire.

Et le 29, il recommande à Messieurs d'Orvilliers, Gouverneur de la Guyane et d'Albon, Ordonnateur, de les bien accueillir:

« On m'a assuré que la Supérieure de ces quatre Filles a du mérite et la capacité nécessaire pour bien gouverner l'hôpital et la petite communauté. Ainsi il conviendra de lui laisser, sous votre inspection, l'administration des revenus. Vous aurez attention qu'il en soit fait un bon emploi et veillerez sur la conduite qu'elle tiendra à cet égard. Je compte qu'elles trouveront à leur arrivée leurs logements prêts et qu'elles pourront, après avoir pris quelques jours de repos, vaquer à leurs fonctions qui doivent s'étendre non seulement sur tout ce qui peut regarder l'hôpital, mais encore sur l'instruction des enfants à laquelle je suis persuadé qu'elles travailleront avec zèle. Lorsque vous les aurez assez examinées pour connaître leurs talents, vous m'en informerez et me marquerez ce que vous en pensez. »

Le 12 septembre 1727, les quatre Soeurs débarquaient à Cayenne.

Elles s'appelaient:

Marie Méry, de Nogent-le-Rotrou

Madeleine Bilharam, de Châtenay

Marie Malaivre, de Mantes

Françoise Taranne, de Nogent-le-Rotrou

En 1727, les Soeurs de Saint-Paul remplacèrent à l'hôpital de Cayenne, les dames venues de Paris à qui le Roi donnait une gratification de deux mille livres. Les Soeurs furent employées au service de l'hôpital et d'une école pour l'instruction élémentaire et religieuse des enfants de tout âge et de toute couleur. Cette école disparut pendant l'occupation de la colonie par les Portugais. Les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, arrivées en Guyane en 1822, y furent spécialement chargées de l'éducation.

En 1943, dans une conférence sur « Cayenne et son histoire », M. le Docteur Gabriel Deveze, Conservateur du Musée, situe le premier hôpital.

« C'est en 1727 que débarquent à Cayenne les Soeurs de Charité de Saint-Paul de Chartres, d'abord attachées à l'ancien hôpital, petit bâtiment sur fourches, pour soigner les militaires, qui se trouvent au bas du Cépérou, près de la mer, au sud, à peu près à la place de la Douane actuelle. Cet hôpital modeste qui s'effondrait, fut démoli et agrandi à la même place. Mais il présentait tant d'inconvénients (manque d'air, de soleil...) que l'on obtint de faire construire en 1789, à la savane, par le génie, l'hôpital actuel, d'abord hôpital militaire, très beau travail, mais que le temps et le manque de fonds désagrégent.

« Les Soeurs de Saint-Paul se sont toujours montrées d'un grand dévouement et, en mai 1858, elles furent l'objet d'un témoignage officiel de satisfaction et reçurent une médaille.

« A la laïcisation des hôpitaux, en 1904, ces Soeurs s'installèrent modestement, rue Schoelcher en avril 1905, et la communauté ayant acheté un immeuble, elles établirent leur maison de santé à la place qu'elle occupe actuellement. »

Rien ne reste de la correspondance des Soeurs détruite à la Révolution. Quelques traces seulement de leurs déplacements.

En 1736, Soeur Madeleine Bilharam rentre en France. Les Soeurs Catherine Bruneau et Marthe Vigneron s'embarquent pour Cayenne.

1748: une première tombe est creusée dans le sol guyanais. C'est celle de Marie Méry, Supérieure, morte à soixante-quatre ans le 20 novembre.

L'année suivante, les deux Soeurs Marie Malavre et Marthe Vigneron rentrent à Chartres après 23 et 14 ans de Guyane. Soeur Marie-Anne Despit et Soeur Marie-Anne Havard partent les remplacer.

En 1769, elles sont six Soeurs à Cayenne, huit en 1780. Soeur Anne Duparc y passa vingt-deux ans, exerça la charge de Supérieure et revint en France le 3 mai 1786. Soeur Marguerite Renault, arrivée avec elle, y mourra le 8 juillet 1772.

Les Soeurs Marie-Françoise Beauvais et Renée Guimoneau s'étaient embarquées pour Cayenne vers 1768.

Soeur Marie-Anne Fournier y mourut le 19 octobre 1783; les Soeurs Louise Tissier, Madeleine Bouvet et Marie-Thérèse Cailleaux en 1785; Soeur Agathe Bruneau le 5 février 1788.

Mais huit autres Soeurs étaient venues combler les vides et, parmi elles, Soeur Catherine Peigné.

Les archives du Ministère de la Marine nous ont livré de précieux documents. Le premier concerne l'attribution d'une pension de trois cents livres accordée sur le fonds des Colonies par décision du Roi du 9 novembre 1769:

« A Catherine Bruneau née à Pontgoin, diocèse de Chartres, le 19 février 1707, et baptisée le même jour à la paroisse St Lubin du dit lieu, Soeur de la Communauté des Soeurs de Charité de St Maurice-lez-Chartres, laquelle a obtenu cette pension en considération des peines et soins qu'elle s'est donné à l'Hôpital royal de Cayenne où elle a gouverné les malades pendant vingt-neuf ans, de laquelle pension elle a été payée par six mois jusqu'au 1er janvier 1779 à la déduction des quatre deniers pour livres. »

« Aujourd'hui premier août mil sept cent soixante dix neuf, (le Roi étant à Versailles) S. M. s'étant fait représenter en conséquence de ses lettres patentes du 8 novembre 1778 et de sa Déclaration du 7 janvier 1779 le titre en vertu duquel la Pension ci-dessus désignée a été accordée à la Soeur Bruneau, ex-devant desservant l'Hôpital de Cayenne montant net annuellement à deux cent quatre vingt quinze livres. Elle lui en a confirmé la jouissance, à titre de pension sur son Trésor Royal: et pour assurance de tout ce que dessus Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses Commandements et Finances.

joint: une lettre du 31 juillet 1779
un certificat de vie signé du curé de St Maurice. »

Le second, traite du départ à Cayenne de plusieurs Soeurs:

13 sept. 1783: « Le Sieur Descharraux, Chanoine de l'Eglise de Chartres, et Supérieur des Soeurs grises de Saint-Maurice, de cette Ville... marque que, d'après les ordres de Monseigneur, les Soeurs Thérèse Caillaux, Adélaïde Quesney et Louise Texier, se disposent à partir pour Cayenne par la première occasion. Il prie Monseigneur le Ministre d'ordonner pour ces religieuses le paiement de la gratification de cinq cents livres qu'il est d'usage d'accorder à chacune de celles qui se rendent aux colonies. Monseigneur est prié de signer la lettre ci-jointe, s'il l'approuve. »

7 mai 1784: « Messieurs de Bessmer et Préville annoncent par leur lettre du 15 février l'arrivée à Cayenne des trois religieuses qui leur avaient été annoncées l'année dernière, ainsi que le décès de Soeur Marie-Anne Fournier, et ils demandent qu'il leur soit envoyé trois nouvelles religieuses, tant pour remplacer celle-ci que pour qu'ils puissent permettre à des anciennes de repasser en France. »

27 août 1784: « Le Sieur Descharraux, Supérieur des Soeurs de Saint-Maurice de Chartres à qui Monseigneur le Ministre a demandé trois Soeurs Grises pour l'Hôpital de Cayenne, marque que les Soeurs Marie Michel Agathe Bruneaux, Marie Closier et Marie-Louise Boisenfray sont prêtes à se rendre dans le port qui leur sera indiqué pour leur embarquement, et il demande qu'on donne des ordres tant pour leur passage aux frais du Roi, que pour leur faire payer la gratification de cinq cents livres qui est d'usage. »

Dès leur arrivée, les Soeurs de Saint-Paul avaient trouvé dans les Pères Jésuites, des exemples vivants de zèle apostolique; ils avaient été pour elles un appui sûr aux heures difficiles. Mais le Parlement de Paris ayant procédé, le 6 août 1762, à la suppression

de la Compagnie, les Jésuites de la Guyane furent invités à se disperser et leurs biens mis sous séquestre. Leur départ fut pour les Soeurs une dure épreuve; ce fut un désastre pour le pays. Ils demanderont à revenir, en 1860, dans les camps de la Transportation.

Le Ministre de la Marine essaya sans succès de les remplacer par des prêtres séculiers, aumôniers de la marine. En 1769, un seul prêtre restait en Guyane. Le Roi de France fit alors appel au Saint-Siège et obtint que la Guyane soit confiée aux Pères du Saint-Esprit. Un Préfet Apostolique arriva donc en Guyane en 1775 avec quinze missionnaires.

Quand vint la Révolution française avec la Constitution civile du clergé, le Préfet Apostolique Jacquemin prêta serment et se fit nommer évêque constitutionnel de Cayenne. Six missionnaires sur douze le suivirent, se séparant ainsi de l'Eglise. Les prêtres fidèles furent déportés, mais le Saint-Siège avait eu le temps de faire parvenir, avant la déportation, un Bref par lequel le Pape Pie VI destituait Jacquemin et transférait ses pouvoirs de Préfet Apostolique au plus ancien missionnaire demeuré fidèle, le Père Legrand.

Que pouvait-on comprendre à cela
Là-bas, si loin.

Et pourquoi faut-il que les luttes idéologiques de la France
se soient répercutées jusqu'en ces profondes forêts?

Mais pour la Soeur de Charité qu'importe!...
Simple et ferme en sa Foi, elle sert Jésus-Christ
Dans tous les malheureux qui réclament ses soins.
Qu'ils soient rouges ou blancs, pour elle ils sont le signe
Du Seigneur crucifié
Et ses jours et ses nuits et sa vie tout entière
Sont pour eux, sont pour Lui, merveilleuse unité.

« Ces Soeurs, réduites à sept par la mort ou la retraite
de quelques-unes, et que la Révolution a empêchées de corres-

pondre avec la Supérieure de leur Congrégation sont connues en France sous le nom de Soeurs de Saint-Maurice. Leur principale maison est à Chartres.

« Les principes qui ont formé cette société sont sans doute bons, si j'en juge par ce que j'ai vu du courage, du désintéressement, de la simplicité et de l'union entre elles.

« Elles ont l'estime de toute la colonie.

« Leur nom est béni par les déportés... » (1)

(1) Mgr Brumauld de Beauregard, Mémoires.

LES DEPORTATIONS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

L'Assemblée Législative désire débarrasser la Métropole des prêtres non jureurs. En août 1792, elle envisage de les envoyer en Guyane. La loi est votée le 21 avril 1793.

« Les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité conformément à la loi du 15 août 1792, seront transférés à la Guyane. »

Mais l'exécution de cette loi est remise « jusqu'à la paix ». L'Angleterre régnait sur les mers et on ne pouvait y risquer un navire sans escorte.

Et pourtant, deux hommes y seront envoyés en juillet 1795, deux membres du Comité du Salut Public qui vient d'être renversé par le revirement politique du 9 thermidor: Billaud-Varenes et Collot d'Herbois, considérés, avec Robespierre, comme responsables des abus de la Terreur, sont rejetés de la France.

Séparés pendant le voyage, ils le furent encore à Cayenne. Mais, « tombés malades, Collot et Billaud se retrouvent à l'hôpital, où ils furent bien soignés par les Soeurs grises de Saint-Paul de Chartres. » (1).

Collot y mourut bientôt dans des souffrances terribles, peut-être de la fièvre jaune, première victime de la déportation en Guyane.

Billaud-Varenes était à Sinnamary où il fut bientôt rejoint par d'autres déportés aux noms illustres.

(1) Cayenne, Michel Devèze.

12 NOVEMBRE 1797!... Le navire « La Vaillante » débarque à Cayenne seize victimes du Coup d'Etat du 18 fructidor, soupçonnées de menées réactionnaires, déportées sans jugement: le général Pichegru, vainqueur de la Hollande; Tronson du Coudray, avocat de Marie-Antoinette; l'Abbé Brottier, professeur de mathématiques à l'école militaire; des membres du Conseil des Cinq Cents, Barthélémy, membre du Directoire.

« On nous a conduits à l'hôpital. Autrefois, le nom seul d'hôpital m'aurait fait frémir. Celui-ci est encore servi par des Soeurs hospitalières qui ont conservé leur régime, leur costume et surtout leur touchante bienfaisance.

« Elles nous ont consolés, elles nous ont inspiré la plus entière confiance.

« On nous a placés dans deux chambres hautes, dans la plus agréable situation, on nous a servi un excellent dîner. » (1)

Et quelques jours plus tard, avant de quitter Cayenne pour Sinnamary:

« J'ai demandé à Brottier qui, en sa qualité d'abbé, est très bien avec les Soeurs de l'hôpital, ce que nous pourrions faire pour leur témoigner notre reconnaissance. Il m'a dit qu'elles désiraient avec la plus extrême ardeur faire venir de France quelques-unes de leurs compagnes pour les aider dans le soin des malades. Je leur ai promis d'écrire qu'on mette tout en oeuvre pour faciliter le passage de leurs Soeurs. Elles ont été extrêmement sensibles à mon empressement, elles me l'ont témoigné par leurs larmes.

... « Il est impossible d'avoir plus d'attentions délicates qu'elles n'en ont eu pour nous pendant notre séjour à Cayenne. » (1)

(1) Journal de ma déportation à la Guyane française, Laffon-Ladebat, Président du Conseil des Anciens.

Le marquis de Barbé-Marbois, membre du Conseil des Cinq Cents, arrivé lui aussi sur « La Vaillante » rend hommage à « la généreuse hospitalité que les déportés reçurent à l'hôpital de Cayenne où la charité des Soeurs leur procura avec empressement tous les soins dont ils étaient privés depuis si longtemps. » (1)

Les seize déportés furent bientôt à nouveau exilés à Sinnamary.

12 JUIN 1798 Cent quatre-vingt treize personnes dont cent cinquante-cinq prêtres débarquent de « La Décade ».

Il y a:

Charles-Pierre d'Hozier, Vicaire Général de Chartres, Jacques-Abraham Everard, Chanoine de Notre-Dame de Chartres, Nicolas Seguin, Curé de Saint-Martin de Chartres.

Il y a aussi Jean-Jacques Aymé qui, à son retour en France, publia ses souvenirs (2), et Louis Ange Piton né sur la paroisse de Moléans-en-Dunois, au diocèse de Chartres.

Cinquante-cinq moribonds furent directement transportés du bateau à l'hôpital.

« Cet hôpital est confié à des Soeurs sorties de la Maison de Chartres. Elles étaient sept, échappées comme par miracle aux ravages de la Révolution. Plusieurs fois, on avait voulu les inquiéter, mais les soldats qu'elles avaient soignés réussirent toujours à les protéger.

« Par bonheur, je n'ai jamais eu besoin de leur secourable ministère, mais j'ai oui dire à tous les déportés qu'on ne saurait porter aussi loin ces attentions touchantes qui prouvent au malheureux que d'autres êtres s'intéressent à lui et qui sont le meilleur des remèdes.

« Rien ne lassait, rien ne dégoûtait ces respectables filles. Soulager les déportés malades était leur constante occupation; les consoler était la meilleure de leurs détente. » (2)

(1) Journal d'un déporté non jugé, 1835, Barbé-Marbois.

(2) Déportation et naufrage, Jean-Jacques Aymé.

LE 29
SEPTEMBRE

la « Bayonnaise » arrive à Cayenne avec plus de cent prêtres. On y débarque seulement neuf malades, le reste du convoi étant destiné à Conanama. Monseigneur Jean-Charles Brumault de Beauregard, Vicaire Général de Luçon est parmi les malades.

« Nous entrons à l'hôpital. Cette maison, très éloignée de la ville, est belle, très grande et composée de plusieurs corps de bâtiments séparés. Elle domine le bord de la mer.

« Une Soeur parut... » (1)

Et Monseigneur de Beauregard de s'émerveiller de cette présence discrète et active:

du linge propre
un lit de feuilles où l'on dort bien
une nourriture soignée
et cet ordre, ce calme, cette présence apaisante.

C'était l'oubli des jours mauvais
la fraîcheur sur la fièvre
l'espoir rendu.

Dieu se faisait sensible au coeur de la souffrance

« J'oubliais que j'étais exilé! » (1)

La Supérieure s'appelait Soeur Catherine Peigné. Même après leur sortie de l'hôpital, elle veillait sur les pauvres proscrits. Le 9 nivôse 1800, Laffon-Ladebat note: « J'ai vu les Soeurs de l'hôpital. Elles m'ont parlé de quelques prêtres déportés qui sont dans la plus affreuse misère. »

C'est que Cayenne, avec son hôpital, était un oasis par rapport au désert humide de Conanama, mortel à des Européens.

(1) Souvenir de la déportation, Mgr Brumault de Beauregard.

Bonaparte premier Consul ne suspendit pas les déportations politiques, pas plus que ne le fit l'empereur Napoléon; il les répartit seulement sur plusieurs territoires et il fallut l'occupation de la Guyane par les Portugais en 1809 pour arrêter l'envoi de proscrits sur cette terre.

Mais les années passaient.

La Révolution s'apaisait en France.

Au Consulat, Bonaparte cherchait la stabilité.

Un jour de nivôse an X, le baron de Laitre, Préfet d'Eure-et-Loir, reçut une lettre importante:

« Le Ministre de la Marine et des Colonies
au Préfet d'Eure-et-Loir.

« Les Soeurs de la Charité qui desservent depuis longtemps l'Hôpital militaire de Cayenne me font part, Citoyen Préfet, de l'embarras où elles se trouvent de continuer leur service. Elles me marquent qu'elles n'ont reçu depuis treize ans aucun secours pour les aider dans leurs pénibles travaux; qu'elles ne restent plus que sept presque sexagénaires et qu'elles désirent savoir si leur Maison Professe à Saint-Maurice-lès-Chartres-en-Beauce a eu le sort des autres établissements religieux.

« Comme c'est par cette maison que les sujets propres à remplacer les Soeurs que la mort a enlevées à Cayenne, ou qui repassaient en France, étaient envoyées, je vous prie, Citoyen Préfet, de me donner des renseignements positifs sur son état actuel et, si elle subsiste encore, de faire part à la Supérieure du besoin où se trouve l'Hôpital de Cayenne, en lui demandant sur quel nombre d'Hospitalières on pourrait compter pour cette colonie. Le gouvernement se chargerait de tous les frais de départ et d'embarquement et suivrait à cet égard tout ce qui a été fait pour les premières.

« Je vous salue. »

« Decrès. »

C'était le rappel à la vie de la Congrégation dissoute
dont tous les biens avaient été confisqués
et tous les membres dispersés.

C'était le fruit du dévouement obscur de sept Soeurs de la Guyane
qui, pendant treize ans, n'avaient pensé qu'à une chose:
des malheureux venaient vers elles.

C'était le Seigneur Jésus-Christ
Il fallait le servir.

A Chartres, Mère Josseaume découverte dans son refuge par
le baron de Laitre en 1802, n'avait pas de Soeurs. Il lui fallait
fonder une seconde fois la Congrégation.

Et, avant même qu'on ait pu envoyer des Soeurs à Cayenne,
les Portugais occupèrent la Guyane en 1809.

La Supérieure était morte en 1809. Les Soeurs partirent pour
la France.

Une seule resta, témoin du passé, gardienne des tombes
Signal pour la relève.

En 1807, il restait un seul prêtre à Cayenne, un ancien prêtre
déporté qui avait succédé en 1803 à un autre proscrit. Le Père
Legrand, revenu en 1807, resta seul à son tour jusqu'en novembre
1817 où trois confrères vinrent le rejoindre.

Dès le retour de la Guyane à la France, M. Benoist-Cavay,
Ordonnateur de la Colonie, reprend la correspondance avec Mère
Josseaume pour obtenir des Soeurs. Soeur Alexandre doit s'em-
barquer avec cinq Soeurs à la fin d'octobre 1814.

Mais, au moment des adieux, « l'expédition de Cayenne est
suspendue » (1). Les Soeurs devront attendre jusqu'en 1817.

(1) Lettre du Ministre de la Marine, 8 octobre 1814.

Et c'est de nouveau le service, la lutte contre les épidémies.
1847: Un navire apporte la variole.

Pendant six semaines, Soeur Zacharie reste enfermée avec les
malades.

En 1851, c'est la fièvre jaune.

La place manquant, les Soeurs ont donné leur dortoir et se
sont réfugiées dans la lingerie.

Soeur Zacharie meurt de la fièvre.

L'ordonnateur remercie les Soeurs « pour le courage et le
dévouement dont elles ont fait preuve », pour le témoignage qu'elles
ont donné d'une charité ardente puisant sa force dans la Foi.

Une nouvelle épidémie de fièvre jaune s'étant déclarée en
1855, le Gouverneur de Cayenne, Maissin, fut un des premiers
frappés.

Sept Soeurs moururent en cinq mois.

Soeur Casimir s'endormit en chantant le Magnificat.

LE CAMP SAINT-DENIS

Situé à un km environ à l'est de Cayenne, dans une
plaine marécageuse entre le Mont Tabo et la mer,
le Camp Saint-Denis fut d'abord une salle d'asile
fondée par l'Etat en 1836 pour les enfants des employés, alors
esclaves, appartenant au domaine colonial.

Les Soeurs Eloïne et Brigitte, résidant à l'hôpital militaire,
s'y rendaient chaque jour.

L'abolition de l'esclavage, proclamée le 15 juillet 1848, obligea
à modifier la nature de l'oeuvre. La majorité des parents ayant
retiré leurs enfants, il n'en resta que peu: les orphelins et les
infirmes.

D'autre part, les vieillards, les adultes infirmes furent refoulés
vers ce camp. Il y fallut une organisation nouvelle. Soeur Macarie
était nommée Supérieure en cette même année 1848.

On essaya de donner aux enfants, en même temps qu'un enseignement primaire, une formation professionnelle: ménagère pour les filles, agricole pour les garçons.

Le 15 juillet 1849, Mère Thaïs, en réponse à la demande faite par le Ministère, de Soeurs institutrices au Camp Saint-Denis, envoie Soeur Saint-Victor et Soeur Alexandrine.

La Soeur Macarie ne cessait de travailler à l'assainissement du camp: défricher largement, assécher les marécages, faire des travaux d'irrigation. Le terrain étant prêt, on put le cultiver, planter des arbres fruitiers, élever des troupeaux.

Et, pour les malheureux qui venaient et à qui les Soeurs donnèrent d'abord le peu qu'elles avaient, un hospice fut ouvert en 1850 avec douze cases et cent vingt-quatre lits.

« Le Camp Saint-Denis, c'est votre gloire, ma Soeur Supérieure et celle de vos compagnes », dit en 1852, l'Ordonnateur de la Colonie à Soeur Macarie, lors d'une distribution de prix aux enfants qu'entouraient les vieillards et les infirmes. « Un mot suffit pour définir la vie des Soeurs de Saint-Paul, ce mot est: Charité ».

En 1859, l'Etablissement prend un caractère d'assistance plus général, en s'ouvrant à la population civile. Il devient l'Hôpital-Hospice Civil du Camp Saint-Denis, ayant à sa tête depuis 1880 un Directeur. Les Soeurs y gardent le service hospitalier près des malades, des incurables, des lépreux.

LA TRANSPORTATION AUX ILES DU SALUT

Le 12 novembre 1850, le prince Louis-Napoléon, Président de la République, adressait un message à la Chambre des Députés: « Six mille condamnés renfermés dans nos bagnes de Rochefort, de Brest et de Toulon, grèvent notre budget d'une somme énorme, se dépravent de plus en plus et menacent la Société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins onéreuse et en même temps plus humaine en l'utilisant au progrès de la colonisation française. »

Deux ans plus tard, le 20 février 1852, Monsieur Théodore Ducos, Ministre de la Marine et des Colonies, remettait au Prince-Président le rapport dressé par la commission d'enquête sur la possibilité d'utiliser à cette fin le territoire de la Guyane.

« Quoique située dans la zone équatoriale, la Guyane a une température bien moins élevée que sa latitude ne le laisserait supposer; elle s'abaisse jusqu'à 22° et s'élève au maximum à 32°. Les maladies des pays chauds, fièvres intermittentes, hépatite, dysenterie y sont en général rares et peu intenses.

« Sur tout le littoral, rafraîchi par les vents alizés, de l'île de Cayenne au Maroni, s'étend sur plus de quarante lieues un banc de terre végétale mêlée de sable où il suffira de quelques travaux d'assèchement pour obtenir une grande salubrité.

« Ajoutons que la Guyane est couverte d'immenses forêts qui, pendant des siècles, pourraient fournir les bois qui manquent à nos constructions civiles et militaires; qu'elle est capable de produire toutes les cultures des deux Indes. »

Et la Commission poursuit: « La Guyane française va donc devenir le siège de nos établissements pénitentiaires et les bagnes qui souillaient le sol de la métropole y seront transférés...

« Les travaux, conduits avec intelligence et discipline, achèveront d'assainir ces terres et d'assurer la prospérité de notre colonie.

Les travailleurs pourront entrevoir, dans un avenir plus ou moins proche suivant leur conduite, la possibilité de devenir propriétaires du sol qu'ils auront fécondé. Vous aurez ainsi rendu la peine des travaux forcés plus efficace et moins coûteuse tout en la faisant servir aux progrès de la colonisation française... »

A la suite de ce rapport et peu de jours après le coup d'Etat du 8 décembre 1851, un décret du Prince-Président désignait la Guyane comme lieu de déportation des condamnés politiques et criminels.

Ce décret fut plus tard reconnu inconstitutionnel parce qu'il statuait sur des matières d'ordre législatif dont l'étude relevait des chambres (1). Mais il fut appliqué.

Pour répondre au désir du Président d'humaniser la peine, les règlements des pénitenciers différaient profondément de ceux des bagnes. Dans les limites de leur camp, une plus grande liberté était laissée aux détenus et il était formellement demandé de les traiter avec le respect dû à tout être humain.

Toutes ces bonnes conditions étant supposées réunies, la Commission d'enquête établissait que les déportés seraient capables, au bout d'une année, d'assurer leur nourriture et leur logement. Hélas! ces espérances furent déçues et tout d'abord les conditions de vie, sous ce climat équatorial, se révélèrent meurtrières pour l'Européen. Le marquis Barbé-Marbois, déporté de la Révolution, avait déjà noté: « que le travail à la bêche et au soleil était mortel pour les nouveaux venus. »

RETOUR DES PERES JESUITES

Il n'était pas si simple de trouver des aumôniers pour ces camps; les Jésuites s'offrirent... Ils avaient été bannis de France en 1765 mais ils n'étaient pas morts.

(1) Cf. Cayenne, Michel Devèze.

On ne leur demandait pas de retourner, mais ils s'offrirent.

Non point pour revenir dans la mission qu'ils avaient fondée
Simplement pour vivre et pour mourir parmi les transportés...

« La Forte », qui mouilla le 20 mai 1852 devant les îles du Salut, y amenait trois Pères Jésuites et deux Frères avec 630 transportés: 30 condamnés politiques, 240 forçats libérés, 360 forçats tirés de divers bagnes... Avant d'aborder sur le continent, on avait jugé bon de faire une halte d'acclimatation dans ces îles situées à peu de distance au large de Kourou, plus saines parce que battues par la brise de mer et recouvertes d'une étonnante végétation.

Sarda-Garriga avait été envoyé à Cayenne pour organiser la transportation: « Cette terre, elle est à vous, fécondez-la par un travail courageux et persévérant et dans peu de temps, vous serez heureux de votre exil! » Tel fut son salut aux premiers transportés qui, dynamisés par ces promesses, se mirent vaillamment à l'oeuvre.

« Les arbres tombent sous la hache, les broussailles disparaissent. Le terrain est déblayé, on le nivelle. Les cases avaient été construites en France; on en assemble les pièces et, après quinze jours de travail, les condamnés peuvent quitter le bateau où ils retournaient coucher chaque soir. On a peine à comprendre ce miracle d'activité qui ne s'est pas renouvelé depuis. » (1) Ce labeur acharné sous le soleil et la pluie des tropiques eut raison des santés; la fièvre débilitante s'installait dans le camp.

Il était temps que les Soeurs arrivent...

En cette fin de juin 1852, le Père Hus envoyait en France un tableau très sombre de la Guyane.

On aurait tort, c'est bien évident, de croire ce pays tout aussi inhabitable aujourd'hui. Les conditions d'hygiène s'y sont bien améliorées et le bague n'existe plus... Mais le Père Hus nous ramène à la réalité de 1852.

(1) M. Chassagnol, Notes manuscrites sur les Soeurs de Saint-Paul à la Guyane française, Archives M.M.

« L'insalubrité du pays est telle que l'intérêt seul, spirituel ou temporel, pourra y amener ou y retenir des Européens. On n'évite la fièvre qu'à force de purgations et de quinine. Les tempéraments les plus robustes s'y altèrent, s'y ruinent même.

« ... La lèpre y est fréquente mais plus encore une autre maladie qui couvre le corps de plaies rougeâtres comme des dartres vives.

« Ajoutez à cela des sueurs continuelles du jour et de la nuit, le fardeau d'une atmosphère qui n'est qu'un épais nuage d'eau tiède qu'aucun vent ne remue, et les millions d'insectes qui ne laissent pas un instant de répit: les maringouins, les moustiques, les macks, les diverses sortes de mouches, les chiques, petit ver noir qui perce la peau sous la plante des pieds et y dépose ses oeufs, la tique, les poux d'agouti, les fourmis-manioc, les araignées crabes, les mille-pattes, grosses comme le doigt, longues de cinq à huit pouces, les scorpions, les crapauds qui fourmillent, les serpents de toute grosseur, les caïmans, et, dans la mer, les requins... » (1)

Pour situer les Soeurs dans le lieu où elles vivront, suivons maintenant la description d'un camp telle que nous la donne M. Chassagnol, prêtre déporté.

Un camp de transportés a l'aspect d'un grand village traversé de rues où s'alignent des cases avec son église ordinairement placée sur un point culminant.

L'intérieur de chaque case est une seule pièce percée d'ouvertures sur ses deux côtés les plus longs. La nuit, on suspend les hamacs, tout proches les uns des autres. Durant le jour, les hamacs pliés, la salle sert de réfectoire et de lieu de séjour.

Un peu à l'écart, les maisons du personnel d'encadrement, de l'aumônier, des Soeurs et l'hôpital qui est presque toujours construit le premier tant il est nécessaire pour cette population de malades et de moribonds.

(1) P. Mury, Vingt-deux ans de mission dans les pénitenciers de la Guyane.

AUX ILES DU SALUT

Le 22 janvier 1852, une dépêche ministérielle demandait six Soeurs à Chartres pour les pénitenciers de Cayenne.

Le 15 avril, on en demandait douze...

Le 27 mai, douze Soeurs débarquaient de la « Nouvelle-Amélie » à Cayenne.

Le 10 juin, Mère Félix, Supérieure Principale, en conduisait quatre à l'île Royale.

« C'est du milieu des déportés que je vous écris, ma très chère Mère. Hier mercredi nous nous sommes embarquées, Soeurs Victoire, Cyprienne, Ananie, Césarie et moi sur le "Voyageur".

« Les îles du Salut où nous sommes sont charmantes. Elles sont trois, séparées l'une de l'autre d'un kilomètre à peu près. Sur la principale, qui est l'île Royale, sont les habitations des transportés. Sur le plateau est bâti un hôpital provisoire avec, à côté, la case des Soeurs. Nous sommes "baraquées" car ce ne sont que des baraques partout. On trace des chemins afin de pouvoir faire le tour de l'île par le bord de la mer. Au bas de la montagne, j'ai remarqué deux belles fontaines dont l'eau est excellente, ce sera une grande ressource pour la colonie. On creuse aussi plusieurs puits. L'air est pur et très sain.

« La deuxième de ces îles est Saint-Joseph, la troisième est l'île du Diable, couverte de reptiles. Personne n'aura l'intention d'aller s'y réfugier!

« Je vous avoue, ma très bonne Mère, qu'il ne nous semble pas être au milieu de personnes qui ont été contraintes de quitter la France à cause de leur conduite. Ces pauvres gens paraissent heureux ici. Ils travaillent le matin de cinq heures à huit heures trente puis de une heure à cinq heures. Ensuite ils vont se promener dans l'île. Hier nous sommes allées visiter leur cimetière où il y a déjà huit tombes avec de petites croix.

« Je réfléchissais sur la miséricorde de Dieu qui donne à ces malheureux un asile où ils peuvent couler des jours sinon heureux du moins paisibles, sur cette bonté qui ne permet pas que de pauvres filles soient exposées au milieu de ces hommes, jadis l'effroi du genre humain.

« Aujourd'hui, c'est presque un plaisir de les voir descendre de la montagne après leurs travaux avec, dans leur main, un gros morceau de bon pain et de bonne viande qu'ils mangent d'un excellent appétit. En nous voyant, ils tirent leur bonnet et nous disent d'une figure épanouie: "Mes Soeurs, nous sommes heureux de vous voir, nous ferons notre possible pour que vous soyez heureuses au milieu de nous.

« Il sont déjà sept cents et l'on attend un autre navire qui en apporte cinq cents nouveaux. D'autres encore doivent les suivre.

« J'ai voulu venir afin de me faire une idée de tout et de voir si nos Soeurs seront bien. Je m'en retourne ce soir à Cayenne très satisfaite.

« Nous avons ici trois bons Pères Jésuites chargés des pénitenciers, nos Soeurs pourront avoir recours à leur conseils... » C'étaient les Pères Hus, Herviant, Liaigre.

Mais pour cette oeuvre de rachat, il fallait des victimes. Soeur Symphorose fut la première.

Venue rejoindre ses compagnes à l'île Royale, elle y mourut de la typhoïde le 11 décembre. Cette mort fut un deuil public. Elle fut enterrée dans l'île même et les transportés tinrent à lui élever un tombeau.

Soeur Floride mourut à son tour en 1853. Mais on n'enterrait plus à l'île Royale. Les condamnés étaient jetés à la mer; le personnel d'encadrement, conduit au cimetière de l'île Saint Joseph. Il en fut ainsi pour Soeur Floride et, pour traverser le bras de mer qui sépare les deux îles, un véritable cortège de bateaux encadra la chaloupe qui portait le cercueil.

L'hôpital le plus important des pénitenciers est celui de l'île Royale. Il s'agrandissait selon les besoins en augmentant le nombre des cases. Les îles du Diable et de Saint-Joseph y envoyaient leurs malades; plus tard, Kourou y déversa ses moribonds.

Et le provisoire durait toujours...

L'ILET-la-MÈRE

Vers la fin de 1852, la frégate l'Erigone mouillait devant les îles du Salut avec un chargement de 399 transportés. Ajoutés aux occupants de l'île Royale, cela faisait 1.200. Il fallait diviser ce trop grand nombre de condamnés et surtout séparer les catégories. Les condamnés politiques passèrent un peu de temps à l'Ilet-la-Mère puis furent envoyés à Saint Joseph. Les forçats en cours de peine restèrent à l'île Royale et les libérés occupèrent l'Ilet-la-Mère, qui fait partie d'un groupe de petites îles au large de Cayenne.

Les déportés commencèrent vite à perdre leurs illusions.

« Ils avaient compté sur un travail plus ou moins pénible mais productif, et surtout sur une réhabilitation rapide et une certaine aisance. A l'Ilet-la-Mère, ils étaient obligés de se contenter de la ration fournie par le Gouvernement et la terre d'Amérique, objet de leurs espérances, leur apparaissait comme une terre meurtrière qu'ils ne pouvaient aborder qu'après avoir douloureusement subi l'épreuve de l'acclimatation. » (1)

Déception, nostalgie créaient un terrain propice à la maladie.

De plus, dans ce milieu mélangé de déportés politiques et de criminels, l'ordre n'était pas toujours respecté et alors la répression était terrible: prison, cachot, tortures, les témoignages de ceux qui ont vécu ce bagne sont accablants:

« Sur cent quatre-vingts détenus entrés à l'hôpital de l'Ilet-la-Mère, cinquante moururent en 1854 » (2) des mauvais traitements reçus.

(1) Chassagnol, notes manuscrites.

(2) Cayenne, Michel Devèze.

La gestion de Sarda-Garriga était déplorable et il avait eu l'art de se faire détester. Mais il ne resta pas longtemps. Le 25 février 1853, un vapeur amenait le nouveau Gouverneur, le Contre-Amiral Fourichon.

Le Père Herviant, aumônier à l'Ilet-la-Mère, entra le 12 juin au matin à l'hôpital de Cayenne et y mourut le soir. Il avait quarante-trois ans. Arrivé quelques mois plus tôt sur cet îlot occupé par les déportés politiques que la seule vue d'un Jésuite exaspérait, il avait prié, il avait souffert: « Je n'ai jamais été aussi heureux, écrit-il à son Supérieur, que depuis le jour où j'ai mis le pied en Guyane. Je ne méritais pas l'honneur d'être membre de la mission la plus sublime parce que la plus crucifiante... »

Cependant, après une première visite de Mère Félix à l'Ilet-la-Mère on préparait le « ménage » des Soeurs destinées à cette île et, le 29 octobre 1853, les Soeurs Félix, Macarie, Sainte-Anne, Sainte Soline, Sainte Andrée s'embarquèrent sur le « Voyageur » avec tout le matériel nécessaire pour l'installation. La réception du Commandant fut très convenable; les deux Pères Ringot vinrent au-devant des Soeurs, en habit de choeur et précédés de la croix. Ils les conduisirent à leur case qu'ils bénirent.

Quand ils furent partis, elles purent à loisir examiner le contenu de leur local: pas de siège... mais seulement les paillasses de leur lit...

Pas de cuisine... avec trois grosses pierres elles firent un fourneau et Soeur Macarie se chargea du pot-au-feu.

Ce n'était pas là grosses difficultés!

Plus grave était l'attitude du personnel de l'hôpital, qui redoutait sans doute de perdre un peu de sa liberté et de son influence...

Par contre, un éclair de joie brilla dans les yeux des malades quand les Soeurs entrèrent dans leurs salles.

Lorsque les Soeurs eurent passé leur premier mois d'adaptation, leur Supérieure, Soeur Aurélie étant arrivée, Soeur Macarie les quitta pour rentrer, le 29 novembre au Camp Saint-Denis où elle était impatientement attendue.

Cependant, la Maison-Mère continuait à envoyer du renfort. Sept Soeurs s'embarquèrent à Nantes le 17 février 1853.

En mer, Soeur Rosalie est atteinte de fièvre typhoïde.

Elle a vingt-cinq ans et elle va mourir...

Il n'y a pas de prêtre à bord; elle veut se confesser au Capitaine. Il refuse.

« Alors, passez-moi ma Sainte Vierge ».

Contemplant la statue, elle prie, elle parle...

« Je vais mourir contente; je lui ai tout dit. »

Elle mourut le 27 avril et le Capitaine présida, devant l'équipage réuni, la cérémonie de l'immersion...



Bagne de St Laurent du Maroni

A LA MONTAGNE D'ARGENT ET DANS LA COMTÉ

Les déportés continuant à arriver de France, les îles ne suffisaient plus pour les recevoir; il fallait prévoir leur installation sur le continent. Dès 1852, Sarda-Garriga avait fait acheter par le Gouvernement la Montagne d'Argent confisquée autrefois aux Jésuites qui, les premiers, l'avaient mise en valeur.

Ceux qui l'avaient découverte pour la première fois, dans le chatoiement des larges feuilles de l'« Arbre à Canon » qui la recouvrait, l'avaient ainsi nommée: Montagne d'Argent! Située au sud-est de Cayenne, à trente lieues de la ville, dans le triangle d'eaux formé par la mer et le bassin des grands fleuves, l'Approuage et l'Oyapock, elle semblait une île, mais une île couverte de marécages. De sa partie la plus élevée on ne voyait que la mer et, au sud-ouest, que l'immense forêt.

Sans attendre la fin des travaux d'aménagement, on expédia, avant la fin de 1852, deux cents déportés blancs ou noirs qui se trouvèrent sans abri ou jetés pêle-mêle dans des carbetts inhabitables, ouverts au vent, à la pluie, au soleil!

On hâta la réparation de la case du propriétaire M. Boudot, pour y loger le Commandant. Tous les matériaux disponibles et toutes les énergies y furent employés. Aussi, après huit jours, les Blancs, libres ou transportés, le Commandant lui-même furent frappés par la fièvre. Malgré les efforts du médecin, on compta vingt-trois morts en six semaines.

Les Pères Jésuites demandaient la faveur d'aller partager les épreuves des transportés de la Montagne d'Argent. Cette grâce leur fut enfin accordée et le 13 février 1853, le « Voyageur » amenait le Père Morez.

A la même date, deux grandes cases neuves avaient été terminées et on y mit aussitôt les cinquante-huit déportés les plus malades.

Le Père Morez se dépensa si bien au milieu des malades et des moribonds que lui-même mourut, seul, le 3 octobre, à quarante-trois ans et après quelques mois seulement passés à la Montagne d'Argent.

Un autre pénitencier avait été ouvert plus au sud, à Saint-Georges sur l'Oyapock, en avril de la même année. En six mois, quatre-vingt-dix des cent quatre-vingts Blancs transportés succombèrent. Ils appelaient la présence d'un prêtre. Le Père Bigot qui leur fut envoyé mourut peu de jours après son arrivée.

Le contre-amiral Fourichon remplissait ses fonctions avec dévouement et conscience. Après avoir étudié la nature des terrains de la Guyane, après s'être rendu compte des travaux des transportés, de la difficulté de leur acclimatation, des maladies et des morts fréquentes, il pensa que l'exploitation de ces pays par des condamnés de race blanche était impossible, que jamais les hommes envoyés en Guyane ne pourraient subvenir à leurs besoins, qu'ils demeureraient donc toujours à la charge de l'Etat. Se trouvant dans l'impossibilité de réaliser ce pour quoi il avait été envoyé, en homme droit et loyal, il donna sa démission et quitta Cayenne le 3 février 1854, accompagné de l'estime et des regrets de tous.

Le capitaine de vaisseau Bonnard était arrivé fin janvier pour le remplacer.

Parmi les notes manuscrites recueillies à Chartres par Mère Isaïe, on trouve ces impressions d'un transporté :

« Ce qui frappe le plus en entrant dans l'hôpital, ce sont ces figures hâves, meurtries, brisées par la vie, rongées par la souffrance et le désespoir.

« Une Soeur passe devant chaque lit; peu lui importe qui est cet homme, elle ne voit qu'une douleur à secourir, qu'une âme à sauver. Elle est prodigue de soins pour tous: à celui-ci, elle donne une potion, à celui-là, elle panse la plaie gangrenée; à ce fiévreux elle relève le courage, à ce désespéré,

elle parle de retour au bien, à cet athée, elle touche le coeur. Elle est, du condamné la libératrice, du malade, la joie, l'espérance et la mère.

« Rien ne l'arrête; son coeur a toujours soif de soulager le prochain.

« Ah! pauvres transportés que nous sommes, pauvres exilés que le monde renie et abandonne! Nous voulons vivre et notre nom est effacé de la liste des vivants; nous voulons vivre et demain sonnera notre trépas; nous voulons être heureux et quelle perspective autour de nous; nous voulons encore aimer mais qui nous aimera? Frappés au coeur d'une irrémédiable blessure, nous nous nommons les fils de la mort. Nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes; nous sommes à la loi, à nos remords, à la honte. Nos familles nous renient; seule, une Soeur de Charité, la Soeur de Saint-Paul, que nous entourons de respect et d'admiration, étend ses bienfaits sur nous et nous parle de paix: paix du coeur, paix du pardon, paix pour celui qui pleure et se repent. »

... « Par sa douce influence sur cette population pénale, les sentiments de la première enfance, qui étaient éteints chez la presque totalité, se réveillent chez nous pendant la maladie; quand la Soeur apparaît à leur chevet, il n'est pas rare d'entendre: "Ma Soeur, je vous attendais pour savoir s'il est temps de me préparer" — Si la réponse est affirmative, ils demandent le Père... » (1)

LA LOI DE 1854 Le 30 mai 1854 à Paris, le Corps législatif adoptait la loi Miral sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Le bague était officiellement transféré hors de France et son territoire d'accueil était encore pour le moment la Guyane malgré l'élargissement que supposait l'article premier.

(1) Archives Maison-Mère.

Citons quelques articles de cette loi qui régit les bagnes pendant cent ans.

Art. 1. - La peine des travaux forcés sera subie, à l'avenir, dans des établissements créés par décret de l'empereur sur le territoire d'une ou de plusieurs possessions françaises autres que l'Algérie.

Art. 2. - Les condamnés seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous autres travaux d'utilité publique.

Art. 3. - Ils pourront être enchaînés deux à deux ou assujettis à traîner le boulet à titre de punition disciplinaire ou par mesure de sécurité.

.....

Art. 5. - Les peines des travaux forcés à perpétuité ou à temps ne seront prononcées contre aucun individu âgé de soixante ans accomplis au moment du jugement; elles seront remplacées par la réclusion, soit à perpétuité, soit à temps.

Art. 6. - Tout individu condamné à moins de huit années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à celui de sa condamnation.

Si sa peine est de huit années ou plus, il sera tenu d'y résider toute sa vie.

Toutefois, le libéré pourra quitter momentanément la colonie en vertu d'une autorisation expresse du gouverneur. Il ne pourra, en aucun cas, être autorisé à se rendre en France.

.....

Art. 11. - Les condamnés qui se seront rendus dignes d'indulgence par leur bonne conduite, leur travail et leur repentir pourront obtenir:

1° l'autorisation de travailler, aux conditions déterminées par l'Administration, soit pour les habitants de la colonie, soit pour les administrations locales.

2° une concession de terrain et la faculté de le cultiver pour leur propre compte.

Cette concession ne pourra devenir définitive qu'après la libération du condamné.

Art. 12. - Le gouvernement pourra accorder aux condamnés aux travaux forcés à temps l'exercice, dans la colonie, des droits civils ou de quelques-uns de ces droits dont ils sont privés par leur état d'interdiction légale (1).

**LES SOEURS
DE
SAINT-PAUL
A LA
MONTAGNE
D'ARGENT**

Le 1er avril 1854, les Soeurs de Saint-Paul, conduites par Mère Félix, arrivèrent à la Montagne d'Argent. Elles étaient cinq: Soeur Aurélie, Supérieure, et les Soeurs Amédée, Claudine, Soline, Azélie. Ce fut joie au pénitencier où les malades étaient nombreux.

Elles trouvèrent leur maison réduite à ses quatre murs... mais peu à peu on s'installerait... l'important était de soulager ceux qui attendaient depuis si longtemps.

Déjà, par mesure d'économie, on avait supprimé aux Soeurs l'indemnité de nourriture de cinquante francs par mois qu'elles recevaient à Cayenne. Elles n'avaient plus droit qu'à la ration militaire de campagne qu'elles étaient supposé pouvoir améliorer avec les produits de leur petit élevage.

Mère Félix réagit au nom de la santé de ses filles. Au terme d'une pénible correspondance entre Paris, Chartres et Cayenne, il leur fut alloué une indemnité tout-à-fait temporaire de un franc par jour.

« A la Montagne, les Soeurs furent très éprouvées par le climat. La fièvre annihile les forces physiques et diminue les facultés intellectuelles. On la chasse avec la quinine, mais elle revient et ses atteintes peuvent durer pendant des années,

(1) Cité par M. Devèze, Cayenne.

obligeant parfois à quitter cette région; aussi les fièvres sont-elles ici très redoutées. Celui qui écrit ces lignes peut affirmer, comme fruit de sa douloureuse expérience, que la mauvaise réputation de la Montagne est tout-à-fait méritée. » (1)

Mais il y avait à la Montagne une autre épidémie, la contagion du désespoir. Les punitions maintenant s'ajoutaient à la vie dure, sans intérêt et aux maladies qui dévorent.

Les prisonniers tentèrent de s'évader.

Mais comment fuir entre l'Océan et la forêt tous deux habités de bêtes féroces, la plus dangereuse étant l'homme qui vend son frère pour de l'argent...

Exaspérés, certains redevenaient criminels...

Et la répression tombait, inexorable...

Les Soeurs s'efforçaient d'être bonnes.

Elles suppliaient les bourreaux d'avoir pitié de leurs victimes. Mais elles ne purent empêcher la calomnie de les atteindre...

DANS LA COMTE

Le gouverneur Bonnard cherche à établir de nouveaux pénitenciers. Il remonte, au sud de Cayenne, la rivière de la Comté et s'arrête au niveau d'un plateau autrefois planté de cacaoyers et qui, pour cette raison, était appelé CACAO.

On déboise, on défriche, on construit les cases du personnel libre, les seize baraques des transportés disposées sur deux rangs. On appelle ce pénitencier Sainte Marie de Cacao.

Pour le peupler, on choisit à l'Ilet-là-Mère, les libérés les plus soumis, les plus robustes, capables d'être les meilleurs ouvriers.

(1) Chassagnol, Notes manuscrites.

Ces libérés sont ceux qui « doublent » le temps de leur peine, en application de la loi de 1854. « Quand un homme est condamné de cinq à sept ans de travaux forcés, cette peine achevée, il doit rester un même nombre d'années en Guyane. S'il est condamné à plus de sept ans, c'est la résidence perpétuelle. » (1) Dans les premières années, ces libérés restaient à la charge de l'Administration qui les faisait travailler mais qui les logeait et les nourrissait. Même astreints au régime du camp, leur situation était moins misérable qu'elle ne le sera plus tard lorsque, les camps étant surpeuplés, on les en chassera dès la fin de leur peine. Alors, « le bagne commence à la libération » (1). L'accès de Cayenne leur est interdit. Ils doivent aller au kilomètre sept dans la brousse. S'ils ne disposent pas d'un protecteur influent, c'est la misère et trop souvent le recours au vol et au crime...

Mais revenons à l'année 1855.

LA FIEVRE JAUNE 1855-1856

Des cas de fièvre jaune avaient été constatés à Cayenne dès le début de l'année 1855; mais, pour ne pas effrayer la population qui se rappelait les ravages du fléau en 1851, on avait tenu la chose secrète. Et pourtant, l'épidémie éclata à Cayenne en juillet et se propagea dans les pénitenciers. Elle fut très meurtrière.

Des cinq cents condamnés débarqués de France cette année-là, quatre cents succombèrent en quelques mois. L'Européen qui n'était pas déjà acclimaté était plus vulnérable.

A la Montagne d'Argent, dix hommes mouraient chaque jour.

On compte que, pendant les dix-huit mois de sa durée, la fièvre jaune fit environ deux mille victimes, le tiers de la population des pénitenciers (2).

(1) Albert Londres, L'homme qui s'évada.

(2) Archives Maison-Mère.

Le gouverneur Bonnard, atteint lui aussi du fléau, obtint son rappel en France (juin 1855). En février 1856, l'amiral Baudin arrive, en pleine épidémie, pour le remplacer.

L'hôpital de Cayenne étant très vite débordé, on utilisa toutes les cases disponibles et la caserne de la gendarmerie. Puis on imagina d'établir en rade, à quelques mètres du port, un hôpital flottant sur « les pontons ». On appelait ainsi deux vieux navires démâtés, la Proserpine et le Gardien, qui reçurent cent cinquante malades. Soeur Azélie Pinsonnet s'installa avec deux compagnes au chevet de ces contaminés, tenant tête au fléau malgré l'odeur insupportable du bord et le roulis incessant du navire. Soeur Azélie était chargée de faire la cuisine des malades. Elle avait placé son fourneau dans une encoignure du pont, essayant de le préserver du soleil et de la pluie, partageant sa place avec le cuisinier de l'équipage.

Dans cette promiscuité ou au moins cette proximité de vie, aucun geste ne pouvait passer inaperçu. Or, Soeur Azélie faisait l'admiration des officiers! C'est qu'elle vivait habituellement en présence du Seigneur, trop heureuse parce que sa couchette était tout près de la cabine qui servait de chapelle et où l'on conservait le Saint-Sacrement.

Mais elle allait mourir, la première, le 12 juillet 1855.

Elle avait trente et un ans. La chronique rapporte que les luttes suprêmes ne lui furent pas épargnées. Dans la nuit qu'elle eut à traverser avant de s'ouvrir à la lumière, alors qu'elle luttait à grands efforts contre le Malin, son double point d'appui était son amour pour Dieu et pour ses frères:

« Mon Dieu, que mon dernier soupir soit un acte d'amour pour vous! »

« Adieu, mes Soeurs, je voudrais vous embrasser chacune... »

Elle expira le troisième jour.

« Oh! la terrible et grande nuit! » dit-elle à Soeur Euphrasie qui la veillait durant la dernière nuit et a consigné ce récit dans un cahier manuscrit.

Le jeune médecin de l'hôpital flottant fut enterré deux jours après elle.

Soeur Saint-Julien Soulier la rejoignit le 31 juillet.

Il était arrivé une aventure à Soeur Saint-Julien.

Un jour qu'elle revenait du lavoir, un transporté se jeta sur elle.

Aussitôt, deux autres forçats le font lâcher prise et le coupable court se réfugier dans la salle de communauté des Soeurs...

Après ce fait, Mère Félix obtint qu'un soldat accompagne désormais les Soeurs dans leurs sorties.

Les décès se multipliaient à travers les camps. On ne sonnait plus les glas. Les inhumations se faisaient en silence, au petit matin ou après le coucher du soleil. On ne passait plus par l'Eglise.

« Sept Soeurs de Saint-Paul vont mourir en quelques mois, écrit le Père Berriaud; la Compagnie de Jésus laissa sept Pères et trois Frères sur ce champ de bataille désolé que désertaient les plus braves. C'était presque la moitié de ses membres en Guyane.

« Malgré leur nombre bien plus grand et leur service qui les exposait à chaque instant du jour et de la nuit, il mourut relativement moins de Soeurs mais beaucoup d'entre elles furent atteintes et en portèrent longtemps les conséquences. » (1)

Le mauvais ravitaillement des pénitenciers atteignait surtout la nourriture et la pharmacie de l'hôpital.

« Comme moi, continue le Père, les Soeurs attendent leurs provisions de Cayenne. Mais, par malheur, les occasions sont rares et nous manquons de tout. Vivre constamment avec de la soupe aux oignons, du lard, des haricots et des fruits est bien difficile quand on se trouve malade. »

(1) Chassagnol, Notes pour une histoire des Jésuites en Guyane, Archives M. M.

« Le 22 janvier 1856

« C'est du nouvel établissement de Sainte Marie que j'ai l'honneur, très digne Mère, de vous écrire. Nous y sommes depuis quatre jours, les Soeurs Ananie, Antoinette, Sainte Anne, Saint André et moi, amenées à cinq heures du soir par un joli petit vapeur, le "Surveillant".

« Pour arriver à cette colonie pénitentiaire, il y a je crois seize ou dix-huit lieues à traverser, mais, comme c'est sur la rivière, le coeur est moins malade. Le Commandant de bord, M. Jacquemin, a été rempli d'attentions pour nous. Nous avons pu voir à loisir se jouer au bord de la rivière les serpents et les caïmans qui fuyaient à l'approche du navire.

« La rivière est très étroite; il y a même des endroits où les branches des arbres entravent le navire et se prennent dans les cordages. Vous ne voyez donc que les bois et l'eau pendant tout le trajet.

« Il reste beaucoup d'habitations abandonnées sur les bords de la rivière. Jadis, avant l'émancipation des Noirs, les plantations devaient y être florissantes, mais aujourd'hui, tout tombe en ruines par suite de la misère dans laquelle se trouvent les malheureux colons.

« Après dix heures de navigation, nous arrivons à la première colonie sur le chemin, Saint-Augustin, qui dépend de Sainte-Marie. Cet établissement est destiné à recevoir les forçats libérés, les repris de justice et les volontaires. Ils sont trois cents. Plusieurs d'entre eux, en récompense de leur bonne conduite, ont obtenu du Gouvernement des concessions de terrain et du bétail dont le produit est pour eux. Il est fâcheux que le climat ne leur soit pas favorable et nuise à leur établissement.

« Ceux de la même catégorie qui ont su gagner l'estime des honnêtes gens et attirer l'attention des chefs sont placés à Cayenne, dans des habitations où, séparés de la masse, ils

goûtent en paix les douceurs de la société. D'autres, ne pouvant se rétablir ici, ont été renvoyés à l'île Saint-Joseph où l'air est plus sain.

« De Saint-Augustin, nous sommes reparties pour Sainte Marie où nous étions attendues de tout le monde. Le Commandant est venu nous prendre dans son canot et nous a conduites à notre habitation, une jolie petite case qui n'est pourtant qu'une baraque.

« Ce pénitencier est mieux situé que les autres, sur un plateau très vert parfaitement nivelé. Seize cases ou grandes salles placées en amphithéâtre délimitent le centre de la transportation. Une barrière entoure le tout, séparant les gens libres des condamnés.

« Aux quatre coins sont quatre blockaus: prison pour les condamnés en bas, et corps de garde en haut de telle sorte que ce camp est toujours sous la surveillance des militaires.

« Près du débarcadère se trouve le logement du Commandant, des officiers de santé, d'administration, du génie et d'infanterie de marins. A l'autre extrémité du camp habite l'Aumônier près de l'église qui n'est pas encore terminée. Là aussi est la caserne, l'hôpital et les Soeurs qui, sans être isolées, seront tout-à-fait chez elles et pourront avoir une basse-cour et un jardin. Pour les secours spirituels, ils ne leur feront pas défaut, car les Pères Jésuites sont très zélés.

« Ainsi, ma très bonne Mère, les Soeurs pourront être très heureuses ici, elles peuvent faire beaucoup de bien parmi ces malheureux qui les regardent comme leur providence... En voyant revenir à Dieu des hommes qui peut-être ont été des criminels, les Soeurs de Saint-Paul ont souvent lieu de se réjouir d'avoir fait le sacrifice de leur patrie et des avantages qu'on y trouve. Que les Soeurs qui craignent de ne pouvoir observer leur règlement dans les colonies se rassurent: ici, comme à la Communauté, les exercices se font régulièrement... Au bain comme ailleurs, nous tâchons de vivre en religieuses.

« L'établissement de Sainte Marie contient aujourd'hui cinq cents hommes, celui de Saint-Augustin qui est à une lieue en contient trois cents. Il est question qu'on y mette aussi des Soeurs, mais je doute que ce projet se réalise vu la facilité d'envoyer les malades à Sainte-Marie.

« Me voici rentrée à Cayenne et en proie aux plus vives inquiétudes. L'épidémie qui paraissait avoir disparu vient de se réveiller par l'arrivée des Européens. Nous perdons tous les jours trois ou quatre personnes. Toutes nos pauvres Soeurs vont y passer! Déjà Soeur Sainte Clémence, Soeur Vincent, Soeur Antoinette ont été prises, mais elles vont mieux. Aujourd'hui 12 février, Soeur Saint-Casimir est très malade avec tous les symptômes de cette fièvre. Dieu sait comment cela va tourner. »

Soeur Félix.

ENCORE DES MORTS

« Cela » va provoquer de nouveaux vides parmi les Soeurs. Sur son petit cahier, Soeur Euphrasie nous a conservé par écrit les derniers moments de Soeur Saint-Casimir.

« En trois jours nous en fûmes séparées. »

« Tous mes membres meurent les uns après les autres », disait-elle. « Mon Dieu, je vous les offre! »

« Je n'ai plus beaucoup de temps à vivre, il importe beaucoup que je ne perde pas une seconde! »

La veille de sa mort, elle pria Mère Félix de lui faire donner le sacrement des malades.

« Quelques heures après, écrit Soeur Euphrasie, j'étais dans le dortoir près de l'infirmerie. Tout-à-coup, j'entends une voix magnifique qui chantait le Magnificat. Je craignis que l'une de nos Soeurs n'ait oublié la présence de notre malade et je me

dirigeai vers elle. Mais, plus j'avançais, plus la voix me semblait claire et harmonieuse. Arrivée près du lit, ma surprise fut à son comble. Soulevée sur ses oreillers, c'est notre Soeur Casimir qui chantait. Elle s'arrêta sur ces paroles: "Le Seigneur a fait en moi de grandes choses" puis, inclinant sa tête, elle murmura: "Jésus" et ses lèvres restèrent entrouvertes sur ce nom béni... »

Mère Félix reprend la plume le 25 février pour confirmer ses inquiétudes à Mère Maria Rouyrre, Supérieure Générale pour la deuxième fois depuis 1855.

« Le malheur que je redoutais est arrivé: notre bien chère Soeur Rosa a suivi de près sa compagne dans la tombe. Pauvres enfants! L'une est décédée le 14 courant à trois heures après-midi et l'autre le 21 à deux heures. Qu'il est douloureux, ma très chère Mère, de voir ces jeunes Soeurs enlevées ainsi au début de leur mission. Toutes les deux donnaient beaucoup d'espoir pour l'avenir. Mais il ne convient pas de me plaindre: Dieu l'a voulu, je n'en puis douter.

« La première est morte après quatre jours de maladie avec un courage et une résignation admirables. La deuxième a été terrassée avec une telle violence qu'après trois jours elle était anéantie; cependant, elle n'est morte que le dixième jour, après une longue agonie. Comme on lui demandait ce qu'il fallait demander à Dieu pour elle, elle répondit: "l'accomplissement de sa sainte volonté; je suis dans une entière indifférence pour la vie ou pour la mort; je lui appartiens, Il fera de moi ce qu'Il voudra. »

« Il est bien consolant de les voir mourir dans de tels sentiments, cependant mon pauvre coeur est brisé de douleur. Je n'ose demander leurs remplaçantes tant que l'épidémie n'aura pas entièrement disparu. Nous espérons que Dieu aura pitié de nous. Mardi dernier, on a fait une procession en l'honneur

de la Sainte Vierge. Cette bonne Mère a été portée dans la ville par les militaires et les marins. M. le Gouverneur, arrivé récemment de France, et tous les fonctionnaires ont bien voulu s'unir à la supplication... »

Revenons, sur ce sujet, au petit cahier de Soeur Euphrasie:

« L'épidémie ayant enlevé un grand nombre d'employés de toutes catégories, le personnel était très réduit. Le Gouverneur pressa le Ministère de faire un nouvel appel à la Communauté qui avait déjà envoyé six Soeurs au mois d'octobre.

« Nos Supérieurs envoyèrent Soeur Isidore et Soeur Anaclét qui voyagèrent avec deux Jésuites venus, eux aussi, au secours de leurs Pères.

« Dès que le navire qui les portait fut en vue, le Gouverneur fit armer deux bateaux qui se trouvaient en rade afin d'éviter aux nouveaux arrivés l'air empoisonné de Cayenne. Les deux Pères furent directement conduits à Sainte Marie et les deux Soeurs à la Montagne d'Argent.

« Malgré toutes ces précautions, Soeur Anaclét fut atteinte du fléau peu de temps après son arrivée. Elle mourut, annonçant à Soeur Isidore qu'elle la suivrait de très près, ce qui arriva. »

« Encore une douleur, encore une victime de la fièvre jaune », écrit Mère Félix de 17 septembre 1856. « Notre bien-aimée Soeur Anaclét, après deux mois de séjour dans la Guyane, est décédée le 2 courant après quatre jours de maladie. Je crains beaucoup que ce ne soit pas la dernière car la Montagne d'Argent est maintenant touchée par ce fléau qui l'avait respectée jusque-là; pauvres filles! Je me félicitais de ne les avoir pas gardées à Cayenne mais maintenant toute la Guyane est prise; il n'y a pas un seul point qui ne soit atteint. Jugez des ravages de cette cruelle maladie! Nos pauvres Soeurs de Cayenne et d'ailleurs sont très fatiguées. »

L'Ilet-la-Mère, l'endroit le plus salubre, fut bientôt aussi un vaste hôpital. Le jour où le médecin-chef mourut, le second s'alitait pour mourir à son tour.

Alors, le Commandant décide que, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau docteur, Soeur Claudine Echalié portera les galons. Qu'elle fasse les visites et prescrive les remèdes! Lui-même l'accompagnera, veillant à l'exécution des ordonnances! Et, trois semaines durant, Soeur Claudine fut la Soeur Major, respectée, félicitée et remerciée par tous.

Les Pères mouraient aussi. « C'est nous qui l'avons tué » disaient les transportés aux obsèques du Père Raulin, aumônier de l'Ile Royale, « il passait ses jours et ses nuits à l'hôpital, il est mort pour nous! »

Mais ils n'attendaient pas que vint la mort, ils savaient prier pour leurs Soeurs malades. Aussi longtemps que Soeur Sainte Soline fut en proie à la terrible fièvre, condamnés et surveillants tinrent jour et nuit des cierges allumés devant l'autel de la Vierge et ils obtinrent sa guérison. C'est qu'elle était pour eux une mère tout attentive et toute dévouée...

A SA MÈRE... « Ma chère Maman, écrivait un mourant à sa mère, je viens te faire mes derniers adieux. J'ai traîné péniblement mes fers sur cette terre. Me voyant près de mourir, je veux que ma dernière pensée soit pour toi.

« Je vais mourir dans la foi que tu m'as donnée et qui seule a pu soutenir mon courage si souvent abattu. Je meurs avec la douce espérance d'obtenir miséricorde et de te revoir, toi, dans la patrie des enfants de Dieu.

« Avant de mourir, ô ma bonne Mère, ma trop bonne Mère peut-être... je veux te demander pardon de tous les chagrins que je t'ai causés par mes égarements. Je les déplore

aujourd'hui, je les déteste; je le comprends maintenant, j'étais indigne d'une si bonne Mère.

« Pardon mille fois de n'avoir pas suivi tes bons conseils. Je connais assez ton coeur pour être sûr que ce pardon ne me sera pas refusé.

« A l'hôpital, nous avons pour infirmières des Soeurs de Saint-Paul de Chartres; celle de ma salle a été pour moi une seconde mère, rien n'égale sa charité. Aussi prierai-je pour elle comme pour toi si j'ai le bonheur d'aller au ciel.

« Adieu pour toujours en ce monde, ma bien-aimée Maman, adieu, adieu. » (1)

RECOMPENSES Le 4 juin 1856, Mère Félix écrit à Chartres; elle rend compte rapidement de la reconnaissance de l'Administration pour le dévouement des Soeurs durant l'épidémie. Mais, en femme avisée, elle revient vite aux questions pratiques.

« Ma très digne Mère,

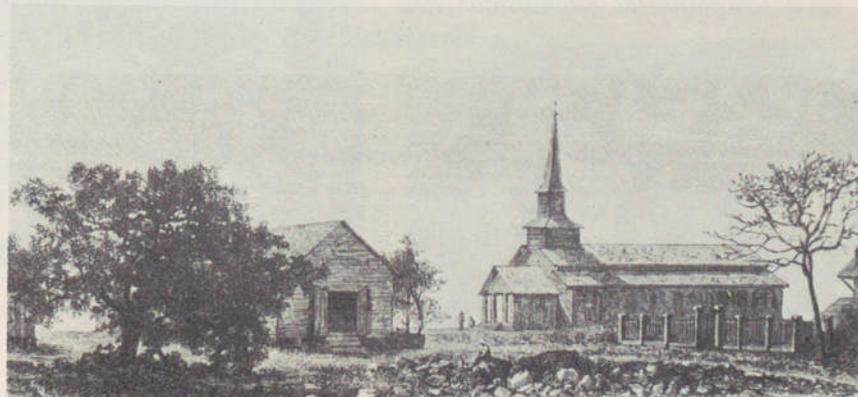
« Dimanche dernier, 1er courant, M. l'Amiral Baudin, Gouverneur accompagné de toutes les autorités s'est rendu à l'hôpital pour remettre aux Soeurs les médailles qui leur ont été décernées par le Ministre de la Marine à l'occasion de l'épidémie de fièvre jaune.

« Je pense que vous avez eu connaissance de cette décision avant moi, cependant je vais vous donner les noms de celles qui figurent dans cette disposition: Sr Alexandrine Lecollant et Soeur Sainte Monique Journiac, médaille d'honneur de 2e classe en or. Soeur Ananie Rousseau et Soeur Marie-Mélanie Gravet, médaille de 2e classe en argent. Voilà qui est beau pour le monde, allez-vous dire, mais Dieu qui voit l'intérieur, est-il aussi satisfait que les hommes? »

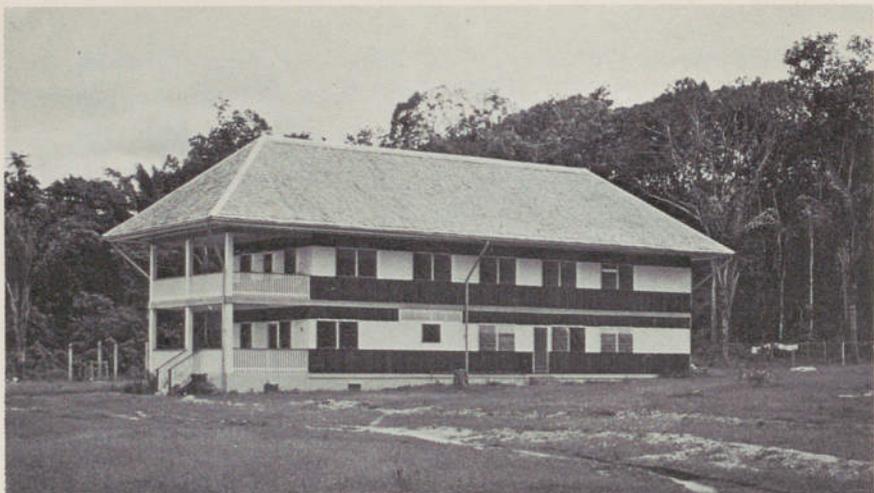
(1) Archives Maison-Mère.



Ilet-la-Mère



Iles du Salut - Ile Royale



Maripa-Soula - Foyer d'enfants



Il semble que Mère Félix oublie de nommer Soeur Cyprienne Legoux, médaille d'or, Soeur Dominique Champy, Soeur Sainte Soline Martin, Soeur Sainte Anne Tafforeau, Soeur Saint-Dominique Leroux, Soeur Maxime Aubry à qui M. le Ministre donne un « témoignage particulier de sa satisfaction » et elle-même, Mère Félix, pour laquelle on avait demandé la Croix de la Légion d'Honneur, dignité qui ne put lui être accordée puisque les règlements de l'Ordre interdisaient toute nomination de femme.

Cette parenthèse fermée, revenons à la lettre de Mère Félix.

« Maintenant, je tombe sur un autre sujet qui m'occupe davantage, c'est l'établissement de Saint-Augustin, à une lieue de Sainte Marie. M. le Gouverneur veut que les Soeurs soient là le 1er juillet et je n'ai personne à y mettre. Un navire part demain pour les Iles du Salut; je compte m'embarquer pour voir si je ne pourrai pas en prendre là une ou deux; cela sera difficile car il y en a trois qui ne sont pas bien: Soeur Sainte Julienne, Soeur Sainte Foi et Soeur Julia

« De là, je partirai pour la Montagne et l'Ilet-la-Mère. Il nous faut pour cet établissement quatre Soeurs. Je vous prie, ma Bonne Mère, de nous envoyer le plus tôt possible les Soeurs qui vous ont été demandées car les cas se succèdent toujours et nos pauvres filles sont bien fatiguées.

« Pour ce qui est de la fièvre, toutes nos Soeurs vont assez bien maintenant. Il est vrai que nous sommes dans l'hivernage, les pluies qui sont continuelles interrompent pour quelque temps le règne des fièvres. »

A SAINT AUGUSTIN

Dans ses « Souvenirs de la Guyane », le Commandant Jusselain a noté l'arrivée des Soeurs:

« Le jour où le canot l' "Oyapock" avait débarqué à Saint Augustin notre Supérieure et les quatre Soeurs qui l'accompagnaient, nous avions tous senti, à la vue de ces cor-

nettes blanches et de ces robes de bure, une émotion qui fut le gage de la vénération dont chacun les entoura dans les bons et surtout dans les mauvais jours. »

Soeur Sainte Monique Journiac avait quitté l'Ilet-la-Mère et arrivait comme Supérieure à Saint Augustin. Soeur Ananie, qui avait dirigé l'hôpital flottant des pontons mouillés en rade de Cayenne, était déjà avec trois Soeurs à Sainte Marie.

Hélas! Malgré la beauté du site, malgré les beaux espoirs fondés sur sa situation, la fièvre éclata aussi dans la Comté, alimentée par les marais voisins. « Avec l'expérience de chaque jour, continue le Commandant Jusselain, s'affermissait en moi la conviction qu'on ne bâtirait jamais à la Comté que des nécropoles.

« Vraie nécropole en effet! Dans la seule année 1856, les Soeurs comptèrent cent soixante quatre décès sur les quatre cent cinquante hommes qui composaient l'effectif de Saint Augustin. » Les Pères, les Soeurs étaient aussi éprouvés. Il fallait, chaque quinzaine, subir son accès de fièvre...

« Voilà, ma Bonne Mère, écrivait Soeur Sainte Eléonore, voilà les roses de la Guyane. Je m'estime trop heureuse d'avoir été choisie pour une si belle oeuvre! »

L'année 1856 est décidément très mauvaise!

« Que de peines, ma très chère Mère, écrit Mère Félix le 5 octobre 1856, l'année est plus mauvaise que jamais pour les fièvres intermittentes sans compter la fièvre jaune qui fait toujours de nouvelles victimes. »

Quoi qu'il en soit, l'Administration désire mettre un peu d'ordre dans l'effectif de ses employés...

Monsieur le Ministre Lamelin, par sa lettre du 12 décembre 1856, répond à M. le Gouverneur qu'il n'y a pas lieu de porter à quarante-sept le nombre des Soeurs de la Colonie.

« Le cadre de trente-six Soeurs (trente-deux soldées et quatre surnuméraires) ne me paraît pas devoir être augmenté. Si,

à la demande de l'Administrateur local, il a été pourvu par exception, en 1855 et 1856, à l'envoi de quelques Soeurs en dehors du cadre normal, ces envois ne doivent pas augmenter le nombre des Soeurs à entretenir dans la colonie, ce n'était qu'une aide provisoire réclamée par les circonstances.

« D'après l'état joint à votre lettre du 18 octobre, il y a encore actuellement quarante et une Soeurs à la Guyane, c'est-à-dire cinq de plus que ne comporte le cadre du budget. Vous aurez à rentrer dans les limites de ce cadre aussitôt que possible. »

« Et pourtant, "nos pauvres Soeurs de Cayenne et d'ailleurs ne tiennent plus tant elles sont fatiguées", écrit Mère Félix le 17 septembre 1856, "il y en a au moins quatre qui seront forcées de partir après l'hiver tant leur santé est délabrée..." »

**SOEUR
CYPRIENNE
ECRIT...**

« Peines et contrariétés ne diminuent pas, ma Bonne Mère, elles viennent à nous comme l'eau à la mer.

L'hôpital, établi à peu de distance de notre case, facilitait le service. Il est maintenant au milieu du camp, à cinquante mètres de la cuisine des malades, si bien que cuisine, buanderie, hôpital, forment les trois extrémités de l'île. Jugez des fatigues de notre service!

« Vous savez que les Soeurs sont obligées d'être deux toutes les nuits pour faire le quart et le tour de chacune revient toutes les quatre nuits. Soeur Julia Texier et Soeur Sainte Foi Vigier n'iront pas loin si la fièvre jaune continue...

« Bien ou mal portante, il n'en faut pas moins parcourir toutes les rues pour faire ces rondes nocturnes. Figurez-vous donc six cases différentes formant quatre rues, entourées de toutes celles des forçats, et deux pauvres filles trottant dans la nuit. Elles sont, il est vrai, accompagnées de la sentinelle

qui les garantit contre la peur mais non pas contre le vent qui souffle, furieux, sur la pointe du rocher, au milieu de la mer; contre la pluie et la boue dans la saison mauvaise qui est celle des deux tiers de l'année.

« Pourtant, cette période, bien que pénible, est préférable au temps de la sécheresse où nous sommes réduites à n'avoir que de l'eau sale pour faire la cuisine, pour boire et pour laver le linge. »

Soeur Cyprienne fait remarquer que l'on ne devrait pas manquer d'eau douce dans un pays où il tombe tant de pluie! Il suffirait de la conserver dans des citernes, mais il faudrait en creuser...

« Nous partageons donc les détresses de nos malheureux transportés, souvent réduites nous-mêmes à refuser l'eau nécessaire à étancher la soif de nos pauvres fiévreux; Dieu sait ce que nous en souffrons!

« Voilà quatre ans que je suis au bagne; je vous assure que vos filles n'y sont pas heureuses tous les jours... Mais par bonheur, Vénérée Mère, Dieu est là, c'est pour sa gloire que nous travaillons et souffrons. Et pour nous aider à poursuivre sur la voie douloureuse où le Christ a voulu marcher le premier, nous avons l'exemple et le zèle des Pères Jésuites. »

**MORT DE
MERE FELIX** « Ma santé n'est pas bonne, mais elle se soutient », écrivait Mère Félix à Mère Maria le 17 avril 1857.

« J'ai même pu aller à pied jusqu'au camp Saint-Denis sans être fatiguée, ce que je n'avais pu faire depuis plusieurs mois. »

Et pourtant elle mourait le 3 juillet 1857, à quarante-huit ans, après avoir vécu vingt-trois ans en Guyane...

Soeur Félix Peluche était née à Goussainville, dans le canton d'Anet, le 21 février 1809. Entrée en 1830 à la Communauté, elle fit profession le 2 février 1833 et s'embarqua pour la Guyane en 1834.

Elle demeura onze ans à la lingerie de l'hôpital puis rentra en France en 1845 pour accompagner une Soeur malade. Bien reposée, elle revint le 22 juin 1847, comme Supérieure de l'hôpital de Cayenne et Supérieure principale.

« Cette femme aux vertus modestes et aux qualités éminentes réalisa des prodiges de dévouement durant les cruelles épidémies; malgré sa constitution frêle, elle prodigua pendant vingt-deux ans ses soins aux malheureux; elle était la providence des pauvres et l'institutrice désintéressée de la jeunesse indigente de Cayenne. » (1)

« Elle avait beaucoup travaillé, beaucoup enduré, beaucoup souffert. Elle avait traversé des épidémies, installé ses Soeurs aux postes périlleux, veillé sur les santés et sur les vies, relevé les courages. Femme pratique, elle avait organisé à Cayenne un atelier de couture pour les jeunes filles et une salle d'asile pour les petits enfants. » (2)

**MERE
MACARIE
SUPERIEURE
PRINCIPALE
1857 - 1865**

Le jour du décès de Mère Félix, Mgr Dossat, Préfet Apostolique de Cayenne, écrivait à Mère Maria, Supérieure Générale « sous l'impression de la douleur la plus profonde. » Il l'informait qu'à sa demande le Gouverneur avait envoyé un bateau aux Iles du Salut pour en ramener Soeur Cyprienne Legoux, Supérieure à l'Île Royale, qu'il nommait provisoirement Supérieure Principale.

Pendant ce temps, à la communauté de l'hôpital, les Soeurs se souvenaient que, l'avant-veille de sa mort, Mère Félix avait écrit un papier qu'elle avait fait déposer dans un tiroir. On attendit, pour le lire, la venue de Mgr Dossat. Celui-ci lut donc:

« Aussitôt après ma mort, ma Soeur Macarie me rempla-

(1) Le Moniteur de la Martinique.

(2) Archives Maison-Mère.

cera en qualité de Supérieure Principale jusqu'à ce que nos Supérieurs Généraux en aient décidé autrement. »

Toutes les Soeurs voulaient s'en tenir à la volonté de la défunte. Dès son arrivée, Soeur Cyprienne courut en témoigner au Préfet Apostolique qui dut écrire une seconde fois à Chartres:

« On ne peut qu'applaudir au choix de la bonne Soeur Félix... Soeur Macarie mérite toute confiance. Vous me permettez, ma Révérende Mère, d'exprimer le désir qu'elle soit maintenue dans cette charge. C'est le voeu de toutes les Soeurs, surtout celui de Soeur Cyprienne; c'est aussi le mien... »

Trois mois plus tard, les Supérieurs Généraux confirmaient Soeur Macarie dans la charge de Supérieure Principale pour la Guyane.

Soeur Macarie Touzet, née en 1819 dans la Somme, entrée à la Communauté en 1836, passa vingt-six ans en Guyane. Nommée Supérieure du Camp Saint-Denis en 1848, elle y fut très active malgré sa santé fragile et les inévitables crises de fièvres tropicales.

AU MARONI

Les pénitenciers Sainte Marie et Saint Augustin furent évacués en Décembre 1859.

« Cette région est trop malsaine », avait dit le Commandant Jusselain.

« Je ne suis pas de ceux qui croient aux villes futures de la Comté. Nous ne bâtissons que des nécropoles. »

Dans une clairière, sur le versant d'un coteau à pente douce, mille deux cents victimes dorment...

Les autorités avaient exploré l'autre extrémité de la Guyane, les bords du fleuve Maroni, frontière naturelle avec la Guyane hollandaise. M. Mélinon, savant botaniste et alors commandant supérieur du Maroni, avait déclaré, dès les débuts de la Transportation, que la région de Saint-Laurent, au sud de l'estuaire du fleuve de même nom, était convenable pour une exploitation agricole et forestière. Il fut même autorisé à en commencer l'installation mais son idée fut vite abandonnée par les Gouverneurs, puis reprise en 1857 par l'amiral Baudin qui, avec M. Mélinon et le Père Jardinier, aumônier, voulaient tenter de réaliser enfin l'oeuvre de réhabilitation qu'avait rêvée l'empereur.

Le 21 février 1858, après l'inauguration de l'établissement, le Père Jardinier bénit les terrains qui formaient l'ensemble de la concession, vingt-quatre concessionnaires étant présents.

« Voilà votre domaine, dit l'amiral; tout cela est à vous. Défrichez, cultivez, bâtissez, pour vous et votre future famille. Le Maroni devient votre patrie. »

Un pénitencier destiné aux femmes devant être établi dans cette zone, le Gouverneur Baudin pressa Mère Macarie d'aller sur place se rendre compte des conditions d'installation. Elle partit le 16 mars 1858 et prit au passage Soeur Cyprienne aux Iles du Salut. Très bien reçues par M. et Mme Mélinon, elles visitent l'hôpital, peinées d'y voir déjà quelques fiévreux très mal soignés. Puis elles se rendent sur le terrain des concessions où le commandant se trouve au milieu des travailleurs.

« Ce qui nous parut admirable, écrit la Mère, c'était de voir ces transportés travaillant comme des journaliers consciencieux, sans surveillance et en silence. Nous n'entendions que les coups de hache au loin, les coups de pioche auprès, les coups de marteau des ouvriers, le bruit des scieurs de long. L'ordre règne partout. L'on sent que ces hommes sont confiants en celui qui les dirige. Tous ont paru heureux de voir des religieuses. »

Puis elles étudièrent avec le Commandant le plan des bâtiments à construire, le détail des aménagements intérieurs, un projet de règlement; elles assistèrent aux diverses réunions de conseil et prirent une part active aux travaux du projet d'installation (1).

Et, en septembre 1858, trois Soeurs arrivèrent à Saint Laurent: Soeur Marie-Amélie, Supérieure, et les Soeurs Rosine et Saint Paulin. Le Père Jardinier les accueillit:

« Nous avons reçu vos trois Soeurs avec bonheur et reconnaissance... M. Mélinon et Madame se sont empressés de leur ouvrir leurs appartements et de les admettre à leur table... Elles se sont bravement mises à l'oeuvre: elles soignent nos corps, prient pour nous, nous édifient, travaillent avec nous, à la sanctification des âmes.

(1) Archives M. M.

« Un ménage qui se monte manque de tout; les Soeurs manqueront, non du nécessaire, mais de l'accessoire; je vois avec plaisir qu'elles savent se contenter de ce qu'elles ont... »

Cependant la tâche était difficile puisque tout était à créer. Les Soeurs restèrent six mois sans logement, bénéficiant de la généreuse hospitalité du Commandant.

De plus, la maladie envahissait la région et tout spécialement une épidémie d'ophtalmie qui atteignit les Soeurs comme la plupart des habitants. Rendues presque aveugles, elles continuèrent leur service, conduites par le planton militaire près de leurs malades pour s'informer de leur état, leur prendre le pouls, leur donner soins et consolations.

La seconde mission des Soeurs au Maroni, concernant les femmes condamnées, devait aussi commencer; le Gouverneur avait adressé deux demandes au Ministre pour obtenir le concours des Soeurs de Saint-Paul. Un premier transport de femmes était attendu au début de 1859; la Supérieure principale, toujours appuyée par le Gouverneur, avait pris toutes les dispositions nécessaires: les préparatifs étaient terminés, toutes les difficultés de temps, de circonstances, de ressources étaient levées lorsque la Supérieure Principale reçut communication d'une dépêche ministérielle annonçant que des engagements avaient été pris à Paris avec la Supérieure Générale des Soeurs de Saint-Joseph pour la direction du pénitencier de femmes (1).

Consternation... Recours aux plus hautes instances: M. le Ministre des Colonies et son Altesse Impériale Napoléon III...

La réponse est simple et ne souffre pas de changement:

« Si la Congrégation de Saint Joseph a été choisie, c'est qu'elle s'est présentée la première, en rappelant comme un

(1) Archives Maison-Mère.

titre à cette désignation que les Soeurs de cette Communauté avaient pris part aux premières tentatives de colonisation faite à la Mana. »

Cette évocation de Mana était d'importance.

Au début du 19^e siècle, quelques colons français avaient à nouveau essayé d'exploiter les terres traversées par la Mana, à l'ouest de la Guyane. Ils avaient échoué. Le Gouvernement eut alors la pensée de confier le relèvement de l'oeuvre entreprise à la Mère Javouhey, fondatrice des Soeurs de Saint Joseph de Cluny. Femme remarquable, douée d'un sens merveilleux de l'organisation, elle conduisit elle-même en 1828 un convoi soigneusement préparé de quarante Soeurs, quarante agriculteurs et quelques ouvriers. Pendant près de quinze ans, elle dirigea elle-même les travaux de l'exploitation.

Ce fut très vite le miracle de Mana: ce petit groupe de colons, vivant sous une loi communautaire put se suffire par son travail au bout de deux ans. C'est ce que désirait le gouvernement français.

Plus ou moins trahie par les Blancs, la Mère Javouhey chercha alors à utiliser la main d'oeuvre noire qui se trouvait sur place. Mais elle fit plus: la connaissance qu'elle avait acquise en Afrique de l'Africain libre lui permettait de comprendre à quel point il avait besoin d'être entraîné au travail. C'était essentiel à son éducation et à sa qualité d'homme libre qu'il fallait lui rendre. Elle reçut jusqu'à cinq cents Africains esclaves ou relégués. Une petite agglomération industrielle se forma autour de Mana, et les Africains dûment préparés, purent accéder progressivement à la libération totale.

La Mère Javouhey était repartie définitivement en France en 1843. Mais, en 1859, on ne pouvait avoir oublié ce qu'elle avait fait à Mana et ses Soeurs y étaient encore.

La transportation des femmes avait pour but de rendre possible des mariages de libérés condamnés à rester dans la colonie. Il y eut quelques-uns comme en témoigne le registre de mariages de la

paroisse de Saint-Laurent et des Soeurs de Saint-Paul ont parfois signé ce registre comme témoins: le 12 septembre 1891, Soeur Rémi Saussart, Soeur Marie-Bénigne Mayer et Soeur Léonie-Marie Monginon ont apposé leur signature sur l'acte de mariage de Joseph Lenoir, originaire de Tonnerre dans l'Yonne, avec Jeanne Hortense Bonamour, d'Alger.

Le Pénitencier de femmes était donc confié aux Soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Mais auraient-elles aussi la direction de l'hôpital dans lequel travaillaient déjà les Soeurs de Saint-Paul? Des bruits couraient, défavorables, et Mère Macarie crut nécessaire de se rendre à Saint-Laurent pendant que le Gouverneur, M. Baudin, demandait au Ministère de préciser la situation. La réponse attendue arriva enfin.

« Monsieur le Gouverneur, en me rendant compte, le 10 février dernier, de l'installation des quatre Soeurs de Saint-Joseph, chargées de la direction et de la surveillance du pénitencier de femmes établi au Maroni, vous me priez de faire connaître si le service des hôpitaux de cet établissement devait être retiré aux Soeurs de Saint-Paul de Chartres pour être confié aux Soeurs de Saint-Joseph.

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que le service des hôpitaux du Maroni continue à être confié aux soins des Soeurs de Saint-Paul de Chartres qui, ainsi que vous le faites remarquer, s'acquittent de ce service sur tous les pénitenciers avec zèle et dévouement.

« Je vous invite même à faire examiner si le service des hôpitaux de la Mana, qui est confié à deux Soeurs de Saint-Joseph, ne pourrait pas également être confié aux Soeurs de Saint-Paul. Les deux Soeurs de Saint-Joseph, actuellement employées dans cet établissement, seraient dans ce cas adjointes comme auxiliaires aux Soeurs de leur Congrégation chargées de la surveillance et de la direction du pénitencier de femmes et dont le nombre ne vous paraît pas en rapport avec la mission qu'elles ont à remplir.

« D'après les explications contenues dans votre lettre du 10 février, Je demande à Madame la Supérieure Générale des Soeurs de Saint-Paul de Chartres de mettre à ma disposition les trois Soeurs hospitalières dont l'envoi à Cayenne avait été suspendu par suite de dispositions qui vous avaient été notifiées par la dépêche du 30 décembre 1858.

« Vous serez informé ultérieurement de la date du départ de ces trois Soeurs pour Cayenne. »

Malgré les conditions de salubrité du Maroni, malgré le désir d'en faire un lieu de ré-éducation dans la liberté, « voilà le Maroni devenu un pénitencier comme les autres! » dit tristement le Père Beigner, aumônier. On y envoyait maintenant les malades et les tarés, ceux que l'on ne supportait plus ailleurs...

Et M. Mélinon, qui avait voulu supprimer les punitions et les cachots, fut obligé d'installer un blockaus à l'entrée du camp!

L'hôpital était constamment rempli et les Soeurs, fatiguées, furent toutes atteintes par l'épidémie. Soeur Saint Denis en mourut le 18 décembre 1859 à trente-trois ans. Le commandant et la population furent consternés par cette mort.

Soeur Marie-Amélie, Supérieure, puis Soeur Claudine furent obligées de rentrer en France pour y refaire leur santé trop délabrée.

En 1860, le terrible fléau de la fièvre jaune s'abat sur le Saint-Laurent et le peuple de tombeaux.

En 1870, c'est la petite vérole qui porte immédiatement à deux cent cinquante le nombre des malades du pénitencier.

A SAINT-LOUIS DU MARONI

Il y eut jusqu'à sept cents condamnés à Saint-Laurent qui ne suffisait pas à absorber tous les condamnés refoulés par la fermeture des pénitenciers de la Comté.

A quatre km en amont de Saint-Laurent, sur le fleuve, le gouverneur Baudin décida, en septembre 1859, la création d'un nouveau centre auquel il donna le nom de Saint-Louis. Quatre Soeurs y furent envoyées en janvier 1860. Leur Supérieure était cette Soeur Sainte Soline que les prières des déportés avaient arrachée à la mort aux Iles du Salut.

Il y eut bientôt à Saint-Louis trois cent cinquante déportés. Mais l'urgence de l'ouverture de ce nouveau camp ayant empêché de choisir ses occupants, la perversion et le crime n'y eurent d'égal que les épidémies.

Si le bagne fit beaucoup de malheureux, s'il fut une école du vice, il produisit aussi des saints; ceux qui durant leur longue passion avaient su rencontrer le Christ qui sauve, et se mettre à sa suite, portant leur croix, la croix du monde, comme un appel à la miséricorde.

Le Père Nicou, aumônier du Pénitencier Saint-Laurent en 1860 a raconté les dernières années d'un transporté qui, à ce moment avait presque terminé sa peine et « dont tous les instants étaient remplis par le travail, la pénitence, la prière. » Il supportait sans se plaindre railleries et corvées supplémentaires. Lorsqu'il fut envoyé tenir un magasin dans un endroit tellement insalubre qu'en deux ans on y avait compté plus de trente victimes, on lui conseilla de ne pas accepter. « Si ce n'est pas moi, répondit-il, ce sera un autre. » Il partit donc mais revint peu de temps après pour entrer à l'hôpital et de là, sans agonie, comme attiré par l'Invisible, il quitta le bagne pour le Ciel.

Jules vit en intimité avec son ange gardien. Il est si pur, dans ce lieu de désordre, que certains vieux bagnards arrêtent leurs grossièretés devant tant de candeur. Avec son ami Timothée, ils ont dépassé le long tunnel de l'amertume et sont rassérénés.

« Ce que Dieu voudra et comme il le voudra ». Timothée arrive au moment où il pourrait avoir une concession et faire venir de France sa femme et ses enfants. Mais il va mourir. Son ami Jules aussi est mort.

Mais on ne vit pas ainsi, on ne meurt pas ainsi sans être apôtre.

Joseph, couché près de Timothée, va mourir lui aussi, mais il n'est pas pressé de quitter la terre du baigne. Il n'est pas pressé de se réconcilier avec Dieu.

« Priez pour Joseph », suggère une Soeur à Timothée.

Timothée se met en prière et, le soir même, Joseph demande l'aumônier. Le lendemain il communique.

Et, à la tombée du jour, à quelques heures d'intervalle, Joseph et Timothée allaient rejoindre Jules dans la Maison du Père des Miséricordes.

CHEZ LES INDIENS DU MARONI

Ces postes avancés sur le grand fleuve inspirèrent aux Pères Jésuites le désir de retrouver les Indiens de l'intérieur pour les évangéliser, renouant ainsi avec l'action entreprise par leurs premiers Pères.

En 1651 en effet, deux missionnaires venus des Antilles abordèrent sur le continent et, remontant les rivières de l'Orénoque et de l'Ouabariche, découvrirent les Indiens Galibis et s'installèrent parmi eux, vivant dans des carbets, travaillant à connaître la langue et les moeurs, préparant l'évangélisation de ces tribus.

Les Soeurs se prêtèrent très volontiers à cette entreprise apostolique et nouèrent des relations avec les Indiens de la rive hollandaise du Maroni qui venaient à Saint-Louis pour faire baptiser leurs enfants.

Un jour, le Père Beigner résolut de remonter le fleuve pour découvrir les villages indiens établis sur ses rives. Il partit en canot avec le Père Gaudré et Mère Macarie. Le voyage fut heureux et Mère Macarie put préparer au baptême une Indienne qui se mourait.

Mais, au retour, un accident faillit coûter la vie au petit groupe missionnaire. Le fleuve est dangereux, coupé de rapides qui sont des rochers à fleur d'eau entre lesquels bouillonne un courant mortel.

Il faut toute l'habileté des hommes du fleuve pour « passer les rapides ». Or, le canot versa. Mais le fleuve magnifique est encadré d'une végétation très dense qui se penche vers l'eau qui l'attire. Les naufragés s'accrochèrent aux branches d'un arbre, attendant du secours. Mais combien de temps faudrait-il attendre? Et qui viendrait les chercher là?

Mère Macarie commençait à sentir l'épuisement lorsque le Père Gaudré arriva près d'elle pour la soutenir. Pendant ce temps, il se passait un événement que l'on peut qualifier de providentiel.

Les Pères avaient rapporté, de leurs visites dans les camps indiens, des Calebasses de terre. Or, le canot s'étant retourné, les Calebasses, emportées par le courant, atteignirent une rive habitée par les Indiens. Avec leur sens des choses de la nature, ils eurent vite deviné d'où venaient ces objets: « Les Blancs ont fait naufrage! » Et s'élançant sur leurs pirogues, ils pagayèrent en hâte pour sauver les naufragés et rattraper leur bateau parti à la dérive (1).

Sur la frontière opposée, dans le bassin de l'Oyapock, un très zélé missionnaire, l'Abbé Puech, s'essayait aussi à évangéliser les tribus indiennes. Il écrit en 1863 à Mère Elie pour la remercier du concours que lui donnent les Soeurs.

« Très Vénérable Mère Supérieure,

« Je viens vous remercier d'avoir autorisé la pieuse et très capable Soeur Macarie à prendre une part active à la mission des Indiens en recevant dans ses différentes maisons les jeunes filles que je désire préparer à la première communion. J'avais à peine reçu votre lettre que le Bon Dieu nous adressait quatre petites Indiennes de douze à treize ans. Elles resteront six mois chez les Soeurs puis partiront pour laisser la place à quatre autres. Les premières viennent de la tribu la moins sauvage. Lorsque nous aurons d'autres ressources, nous

(1) Archives Maison-Mère.

y joindrons de jeunes Oyampy, des Roucouyennes qui habitent dans des huttes de terre semblables à des ruches à miel, des Emerillonnes et autres tribus de l'intérieur qui vivent dans une ignorance absolue de Dieu.

« Puisque le Bon Dieu daigne associer votre Communauté à cette belle oeuvre, je dois vous dire, Vénérable Mère Supérieure, que la mission est si périlleuse et accompagnée de tant de privations des choses les plus nécessaires à la vie que je n'ai pu trouver un seul prêtre qui consentit à m'accompagner. Oh! priez et faites prier pour que Dieu éclaire le dernier de ses missionnaires qu'il n'a choisi que parce qu'il était plus pauvre et plus proche que nul autre de ces sauvages par son peu de capacité. » (1).

Mais, cette même année 1863, l'Abbé Puech, apôtre des Indiens nomades, ne put pas repartir de Cayenne où, à bout de forces, il était venu se soigner. Il mourut là, près des Soeurs de Saint-Paul, qu'il avait tant édifiées par son inlassable recherche des plus déshérités.

**DEUX
FLEURS
GUYANAISES**

Cécilia était née dans la forêt. Mais son père, baptisé, avait porté l'enfant à l'hôpital de Cayenne pour qu'elle soit chrétienne, elle aussi.

Cet Indien connaissait Cayenne et l'hôpital où il venait vendre le gibier de ses chasses.

Lorsque sa fille eut huit ans, il l'amena chez les Soeurs: « Si vous le voulez, je vous laisserai Cécilia; vous l'instruirez et la préparerez à sa première communion. »

Douce comme tous les petits Indiens, elle frappait par son avidité à recevoir la Parole de Dieu et surtout par une sorte de connaissance expérimentale de l'Eucharistie. Sa plus grande joie était de rester à la chapelle, immobile, les yeux fixés sur le taber-

(1) Archives Maison-Mère.

nacle. « Il se passe quelque chose de surnaturel entre le Tabernacle et cette enfant » disait le Père Demangin.

Et Cécilia tomba malade.

Pendant deux mois, elle fut alitée, sans jamais se plaindre. Elle désirait mourir, mais pas avant sa première communion. Les Soeurs et l'aumônier la préparèrent.

Et ce fut la rencontre entre l'enfant de la forêt et « son Dieu d'amour. »

Alors, elle se souvint que ses parents lui avaient dit:

« Tu reviendras avec nous aussitôt après ta première communion. »

Elle pria son Dieu de l'appeler à Lui.

Car il est difficile de rester fidèle dans la tribu au coeur des bois. Huit jours plus tard, elle s'envola.

« Adieu à toutes. Je vais au Ciel. Mon Dieu d'amour, à vous mon coeur. »

Esther était la seconde fille de Karsivadou, un Indien de l'Inde amené à Cayenne comme immigrant et engagé comme cuisinier au camp Saint-Denis.

A douze ans, Esther est atteinte d'une péritonite qui la tiendra trois semaines entre la vie et la mort. « Venez près de moi dire votre office, disait-elle aux Soeurs. C'est si bon de prier avec vous! »

Mais l'enfant déjà communiquait avec le Ciel.

Lorsque Soeur Sainte Soline s'approcha d'elle, un jour, elle fut frappée par la fixité de son regard dans un visage rayonnant.

— « Que regardes-tu, Esther? »

— Plus rien! Elle est partie!

— Qui donc est partie?

— La Sainte Vierge... Oh! qu'elle est belle!

— Tu dormais, petite, et tu rêvais.

— Non, je ne dormais pas. Elle me tendait les bras. Elle m'a parlé.

- Que t'a-t-elle dit?
 — "Viens avec moi!" Et elle souriait. J'étais si contente!
 Je lui ai dit: "Je veux bien, mais avec ma petite nièce Thérèse et ma soeur Marguerite!"
 — Alors, tu veux emmener tout le monde avec toi.
 Et que t'a répondu la Sainte Vierge?
 — Rien. Elle a baissé la tête en souriant toujours et elle est partie. »

Huit jours plus tard, Esther, dans la gloire contemplait la Vierge qui lui avait souri. Quinze jours passèrent et sa petite nièce Thérèse la rejoignait; sa soeur Marguerite mourut dix mois après.

Qu'il faut avoir le regard pur pour s'élaner ainsi vers la Plénitude et y attirer ceux qu'on aime le plus... comme vers leur bien le meilleur...

SUITE D'HISTOIRE

Revenons maintenant vers les Iles où la vie continue.
 Soeur Cyprienne reprend la plume pour donner de ses nouvelles à Chartres, à Mère Maria.

« Ma très chère bien-aimée et vénérée Mère,

« L'Amazone vient d'arriver, elle nous apporte cinq cents hommes de toutes les catégories, c'est-à-dire politiques, repris de justice et forçats.

« Les Iles du Salut contiennent ces trois sortes de détenus, les Politiques à l'île du Diable, les Repris de justice à Saint-Joseph et les Forçats à l'île Royale. Voilà la population des îles du Salut. L'hôpital est à l'île Royale et nous y avons toujours beaucoup de malades parce qu'ils viennent de quatre pénitenciers; celui qui nous en envoie le plus et les plus gravement atteints est celui de Kourou qui se trouve sur la grande terre, à trois lieues des Iles du Salut. En ce moment, nous sommes dans la bonne saison, nous n'avons pas plus de cent quarante malades et point d'épidémies, nous nous portons toutes assez bien, nous avons de l'eau en abondance et même plus que nous n'en voulons: il pleut tous les jours et beaucoup; s'il était en notre pouvoir d'en conserver pour les temps de sécheresse... mais non, il faut la voir couler et quand les pluies sont passées, être réduites à la plus grande misère. Cependant, cette année, on a fait quelques travaux pour agrandir le réservoir de notre rocher, peut-être nous rationnera-t-on moins strictement que nous ne l'étions les autres années.

« On bâtit notre maison, on nous fait espérer que l'année prochaine, c'est-à-dire dans un an, nous pourrions l'habiter.

Soeur Cyprienne

Ile Royale ce 30 juin 1859. »

Un arrêté du Gouverneur de la Guyane, le 1er septembre 1856, avait fixé le nombre des Soeurs à trente-neuf au moment de l'ouverture du pénitencier de Saint Augustin, mais en décembre de la même année, M. le Ministre n'en admit plus que trente-six.

Un nouvel arrêté du 16 septembre 1858 correspondant à la création d'un établissement pénitentiaire dans le Maroni élève leur nombre à quarante-deux.

Leur effectif fut porté à cinquante-trois en 1860: une Supérieure, quarante-huit Soeurs salariés, quatre surnuméraires sans solde.

En 1862, elles seront soixante.

L'état du personnel du 31 décembre 1880 en mentionne quarante cinq: seize à l'hôpital de Cayenne, neuf au Camp Saint-Denis, vingt dans les Pénitenciers.

Une note sur l'état du personnel à Saint-Laurent au Maroni mentionne que « le service des Soeurs hospitalières commence à quatre heures et demie du matin et se continue jusqu'à huit heures du soir. Elles font des rondes de nuit. »

MORT DE SOEUR ROMAINE

Le 18 juin 1860, Soeur Romaine Réveillac mourait à L'Ilet-la-Mère à vingt-neuf ans. Le Père Gaudré écrit à Cayenne à son Supérieur:

« La plus grande et la plus triste nouvelle à vous donner ce mois-ci, c'est la mort de Soeur Romaine. C'était une bonne Soeur. Elle suscitait partout de vives sympathies. Rien de plus touchant que le spectacle donné par la population le jour de sa mort. Ce fut une procession continuelle à son petit lit de parade. Personne n'y manquait: transportés, soldats, gendarmes, employés, surveillants, officiers. Je les vis tous passer devant ma porte; c'était comme une procession en France, un jour de fête où toutes les conditions sociales se confondent. »

« Toute la nuit, un piquet de soldats monta la garde. Le Commandant avait décidé que les militaires porteraient le cer-

cueil. Les transportés réclamèrent: "Cette Soeur était à notre service; c'est à nous qu'il revient de lui rendre les derniers devoirs". Si bien que le corps fut porté alternativement par les transportés et par les militaires. Des bagnards pleuraient comme des enfants: "Elle était si bonne! J'ai été malade, elle m'a soigné comme une mère!"

« Ce fut une excellente prédication que cette mort », ajoute le Père Gaudré.

Le climat de l'Ilet-la-Mère étant le meilleur, la petite île deviendra le lieu de repos des vétérans de la transportation et des invalides. On raconte que, le dimanche soir, les Hospitalières s'accordaient le loisir de faire le tour de l'île et, s'arrêtant à un endroit où elles pensaient être face à la France, elles chantaient: « Quand te verrai-je, ô ma belle patrie! »

PROJET D'HOPITAL EN APPROUAGUE

En 1853, des gisements d'or avaient été découverts dans la région du Haut-Approuague et sur ses affluents. Une compagnie aurifère avait entrepris de les exploiter avec une main d'oeuvre venue d'Europe, d'Afrique, même de l'Inde. Il avait même été envisagé une importante immigration de Chinois de Shanghai. Il fallait un hôpital pour toute cette population que l'on pensait devoir être nombreuse.

En 1861, Mère Elie Jarret, Supérieure Générale, reçut de M. Le Pelletier de Saint-Rémy, Président de la Compagnie, la demande de quatre Soeurs. De son côté, Mère Macarie, informée à Cayenne, se montrait favorable à l'idée d'assister ces immigrants.

Mais, sept mois plus tard, Monsieur le Président devait écrire qu'il n'avait plus besoin de Soeurs ni d'hôpital: les Chinois avaient renoncé à venir, le recrutement de la main-d'oeuvre rencontrait beaucoup d'obstacles, l'opération n'aurait pas lieu...

**UN
PERILLEUX
VOYAGE**

Soeur Sainte Clémence était partie à Cayenne avec Elisabeth et ses Soeurs attendaient ce jour-là son retour.

Entre Cayenne et la Montagne d'Argent, la seule voie d'accès était la mer, une mer trop souvent mauvaise.

Pendant vingt-quatre heures, la traversée avait été bonne. On était déjà en vue du Pénitencier lorsqu'un violent coup de vent déchira les voiles et brisa la mâture.

Et voilà la goélette refoulée en pleine mer, livrée à la puissance des vagues.

Dans la cale, les hommes multiplient leurs efforts pour vider l'eau, qui menace de faire sombrer le bateau.

Soeur Clémence, silencieuse, priait.

Près d'elle, Elisabeth, épouvantée, criait sa prière en se tordant les bras: « Ahé y bon Dié, mo que mourir! Ahé y bon Dié, padonnez moi! Mon Dieu je vais mourir. Mon Dieu pardonnez-moi! ».

Pendant ce temps, à Cayenne, au retour de la messe, Mère Macarie regardait le ciel: « Prions, dit-elle à ses Soeurs. Si la goélette n'est pas arrivée, Soeur Sainte Clémence et Elisabeth ont péri! »

A genoux, elles prient le Salve Regina.

Là-bas, l'ouragan subitement tomba.

Le capitaine, avec de vieux sacs, avait refait des voiles.

L'équipage était sauvé.

**A LA
MONTAGNE
D'ARGENT
QUELQUES
FLAMMES**

« — Vous ne croyez à rien? disait le Père Aumônier à un condamné.

— Pardon Père, je crois au catholicisme.

— Ah! et pourquoi?

— Parce que j'ai vu ce qu'il fait faire...

Tenez! Il y a quelques mois, Soeur N... posait des ventouses à un malade.

C'était le soir, la lumière attirait les moustiques. Nous étions comme dans une nuée mouvante et sifflante, tous occupés à nous défendre. La Soeur aussi était dans la nuée mais, trop occupée pour se défendre, la nuée l'avait envahie: sa figure, ses mains étaient couvertes d'insectes.

Croyez-vous qu'elle s'impatientait, elle pourtant si nerveuse? Non, elle soignait son malade, elle fit avec soin tous ses gestes jusqu'au dernier, sans précipitation.

Je vous le dis, Père, il faut croire en Quelqu'un pour faire ça. »

Dans ce milieu du bagne, les Soeurs pouvaient se trouver devant les êtres les plus vils et les plus misérables comme ce Petit, de la Montagne d'Argent, qui avait passé sa vie dans les prisons, qui était laid, grossier, anti-social mais qui aussi souffrait horriblement dans son corps.

Le Père Aumônier décrit à son Supérieur ce qu'il a vu de « ces bonnes Soeurs qui, depuis le commencement de la Transportation, aident si efficacement notre ministère. »

Après avoir tracé la physionomie du transporté Petit, il ajoute:

« Après Dieu et Marie, ce petit monstre doit tout, son ciel même, à la charité des Soeurs de la Montagne d'Argent. Je restai neuf mois à l'hôpital. Plusieurs religieuses se succédèrent dans le service de la salle. Ce fut à qui lutterait de charité pour soigner ce malheureux. Elles l'ont dégrossi, civilisé, humanisé en nettoyant et en pensant ses plaies. Tant de charité apprivoisa le sauvage. Il cessa ses insolences, puis il remercia. Un jour, il me dit: "Jamais ma mère n'aurait soigné mes pieds comme l'a fait Soeur Sainte Eléonore!"... Dès lors je pus commencer à lui parler. Je le préparais à recevoir pour la première fois l'Eucharistie lorsqu'il perdit connaissance et s'endormit doucement dans la paix. »

Un médecin disait:

« Ce que j'admire dans ma Soeur X..., c'est qu'elle ne se lasse jamais de faire les mêmes choses, pour les mêmes malades,

aux mêmes heures et cela sans paraître ennuyée, aussi volontiers que si c'était pour la première fois.

« Bien qu'elle roule dans les hôpitaux depuis quinze ou vingt ans, elle ne paraît pas s'être habituée à voir souffrir, elle souffre avec ses malades, elle les soigne comme une mère avec courage et tendresse. »

Il y avait aussi une autre catégorie de souffrants, ceux dont la condition sociale avait permis une éducation soignée et qui se retrouvaient dans la promiscuité des camps.

« Monsieur le Gouverneur vient de nous confier un repris de Justice, M. de ..., écrit Mère Macarie, le 28 septembre 1863, afin de le séparer de la masse. Je ne puis vous dire l'impression que j'éprouve en voyant cette noblesse de France revêtue des insignes des bannis de la société.

« J'ai pu lui donner des vêtements plus convenables et il ne savait comment m'en exprimer sa reconnaissance. »

Il y avait aussi ce prêtre, M. Chassagnol, qui s'était offert à écrire l'histoire des Soeurs de Saint-Paul à la Guyane comme il le faisait pour les Pères Jésuites.

« M. Chassagnol, qui était à la Montagne d'Argent, fut admis comme malade à l'hôpital de Cayenne en attendant qu'on put le placer, selon les prescriptions ministérielles, dans un endroit éloigné ou isolé de la masse. » (1)

Mère Macarie allait mourir, au matin de Pâques, 15 avril 1865, après quelques jours seulement de maladie. Elle avait quarante-six ans dont vingt-six passés en Guyane.

(1) Lettre de Mère Macarie, 15 janvier 1864.

Aux obsèques, le soir du même jour, M. Noyer, l'Ordonnateur de la Colonie, lui adressa un dernier salut.

« Celle que les marins de la station et les soldats de la garnison ont portée sur leurs épaules n'est pas un haut fonctionnaire mais une simple religieuse qui a succombé dans l'accomplissement de sa tâche de charité et d'humanité... Noble coeur, esprit d'ordre et de conciliation, affabilité, abnégation sans bornes, courage éprouvé, telle était la Soeur Macarie... »

Soeur Eulalie Poulvé, Supérieure au Camp Saint-Denis, fut choisie pour exercer les fonctions de Supérieure Principale de 1865 à 1872.

Elle fut témoin d'un nouvel attentat à la vie d'une de ses Soeurs, Soeur Saint-Placide Mossang, chargée des officiers malades à l'hôpital de Cayenne et qui avait à son service deux transportés. Nous citons une lettre de 1892 d'une de ses Soeurs:

« Mon Révérend Père,

« Je viens vous raconter ce fait tel que je l'ai entendu moi-même en arrivant à Cayenne un mois après l'accident qui a eu lieu le 12 février 1871.

« La bonne Soeur Placide, après avoir donné le déjeuner à ses chers malades et partagé, selon son habitude, ce qui restait à ses deux infirmiers, se met à vaquer à ses occupations habituelles. Leblond, homme jaloux s'il en fut, paraissait plus sombre et plus rêveur que de coutume. Depuis longtemps il était persuadé que Soeur Placide avait des préférences pour son compagnon que, pour ce motif, il ne pouvait plus supporter.

« Ce jour-là, il se dit: Aujourd'hui, il faut que j'en finisse! Alors, il commence par mettre à terre un matelas dans une chambre où la Soeur devait passer, afin d'amortir le bruit de sa chute. Et là, en embuscade derrière la porte, le meurtrier

attendait sa victime pour lui donner le coup de barre de fer qui, selon toute apparence, devait lui ôter la vie.

« Mais, quand il eut réalisé son affreux projet, Leblond, ne sachant plus dans son trouble de quel côté se diriger pour échapper à la poursuite, ouvre une croisée, se jette du deuxième étage et se casse une jambe. On le met aux Consignés sous les verrous, gardé à vue de crainte qu'il ne cherche à se détruire.

« Pendant ce temps, la pauvre Soeur était étendue sur son matelas couvert de sang. Par bonheur, le bon Père Bène qui se trouvait malade à l'hôpital se sent comme poussé à aller de ce côté-là. Tout ému en apercevant la pauvre Soeur sans connaissance et presque sans vie, il appelle au secours. On arrive en hâte, on s'empresse de transporter la victime à la maison où les médecins se rendent immédiatement pour lui donner les soins voulus.

« Dès que Soeur Placide a été un peu mieux, les médecins l'ont fait partir pour France où elle a toujours souffert de la tête et de la vue qui avait été fortement atteinte. C'était une très bonne religieuse, d'une grande piété, vertueuse, très estimée et d'un dévouement sans bornes. »

Soeur Laurentine

**SUSPENSION
DE LA TRANS-
PORTATION
1867 - 1887**

L'empereur Napoléon III, inquiet des rapports qui lui étaient envoyés sur la situation sanitaire de la Guyane, commença dès 1857 à demander que soit prévu le transfert des établissements pénitentiaires vers un autre lieu.

Il fallut dix ans pour que le propos devienne réalité. Les premiers convois de déportés destinés à la Nouvelle-Calédonie y parvinrent en 1864 et le dernier convoi de bagnards pour Cayenne, emmené par la frégate l'Amazone, quitta la France le 5 février 1867.

Mais on ne rapatria pas les bagnards de Guyane.

Simplement, entre 1867 et 1887, on n'y envoya plus que des condamnés coloniaux, notamment des Arabes et des Annamites. Les établissements du Maroni furent, pendant cette période, le centre principal de la colonisation pénale.

De 1852 à 1867, 17.017 transportés étaient arrivés en Guyane.

Sur ce chiffre,

1 770 avaient été libérés et rapatriés

6 806 étaient morts

809 s'étaient évadés

166 seulement s'étaient fixés en résidence volontaire à la Guyane (1).

Triste bilan d'un rêve visant à l'impossible et poursuivi malgré l'échec pendant quinze années.

**LA
RELEGATION**

Pourtant le bagne n'allait pas s'éteindre en Guyane. Depuis 1873, l'Assemblée Nationale cherchait à débarrasser le territoire de la métropole des récidivistes et, malgré les protestations véhémentes des colons guyanais, inquiets de voir arriver dans la malheureuse colonie des petits criminels et des voleurs incorrigibles, la relégation des récidivistes fut adoptée par la loi du 27 mai 1885.

Le centre choisi pour recevoir les relégués était Saint-Jean du Maroni. A cause d'une épidémie de fièvre jaune en Guyane, le premier convoi n'arriva à Cayenne que le 16 juin 1887. Il comprenait 324 récidivistes dont 24 femmes. Il y en eut jusqu'à 2 720 dont 242 femmes au 31 décembre 1902 (1).

« Les relégués sont pour les autres forçats presque des parias, désavoués par les forçats eux-mêmes. » (2)

(1) Cf. Michel Devèze.

(2) Ch. Hut, Confession d'un ancien forçat.

Le pénitencier de Saint-Jean était un camp libre où le relégué « collectif » c'est-à-dire à demeure au camp était seulement astreint à répondre deux fois par jour à un appel nominatif: au lever et au coucher du soleil.

En cas de bonne conduite, le relégué « collectif » pouvait obtenir son passage en « individuelle ». Il pouvait alors quitter le camp et s'installer à son choix en Guyane, astreint à répondre seulement à deux appels par an: en juin et en septembre (1).

Mais la Guyane eut beaucoup à souffrir de cette population de tarés laissés en liberté relative et les résultats de la relégation ne furent pas meilleurs que ceux de la transportation.

Sur 15 995 récidivistes envoyés en Guyane de 1886 à 1935, 1 053 seulement obtinrent la remise de leur peine, 9 769 moururent et 2 688 s'évadèrent. Le nombre des tentatives d'évasion atteint le chiffre de 22 750!... (1)

**RETOUR A LA
TRANS-
PORTATION** Le traitement des forçats étant jugé trop doux en Nouvelle Calédonie, la loi du 15 avril 1887 établit que les condamnés à plus de huit ans de travaux forcés seraient à nouveau dirigés vers les bagnes de la Guyane. Ils devraient être utilisés aux travaux de défrichement préalables à une véritable colonisation. Malgré les échecs, la pensée des législateurs ne variait pas.

« J'ai pensé que la main-d'oeuvre pénale pourrait être utilement employée à défricher et ensemercer les terres, à ouvrir des voies de communication et à construire des villages. L'émigrant qui arriverait n'aurait qu'à poursuivre l'oeuvre commencée, et la vente des produits récoltés, dès la première année de son séjour, assurerait ses premiers besoins... Sur

(1) Cf. Michel Devèze.

des terrains choisis, on établirait des camps de transportés appelés à disparaître aussitôt que leur tâche serait accomplie. » (1)

Tout cela, hélas! ne correspondait à aucune vision réaliste des hommes et des lieux.

Comme conséquence de l'arrêt momentané de la transportation en 1867, l'effectif des Pénitenciers allait diminuant. Il ne restait plus que six camps: trois au Maroni, un à Cayenne, un aux Iles du Salut, un à l'Ilet-la-Mère. Les aumôniers mouraient ou partaient pour la France. Après la mort du Père Gaudré et du Père Demangin, le retrait définitif des Jésuites fut décidé. Ils devaient remettre leur oeuvre apostolique entre les mains des Pères du Saint-Esprit. Le dernier Jésuite quitta Cayenne le 18 avril 1874.

Mère Eulalie écrit de Cayenne le 27 janvier 1872:

« Nous ne sommes plus que trente-deux Soeurs avec solde et M. l'Ordonnateur prépare un projet où il demande la suppression de quinze autres Soeurs... »

(1) Dépêche du Sous-Secrétaire aux Colonies 3 septembre 1887, cité par M. Devèze.

MÈRE NORBERT DELISLE

1872 - 1889

Mère Eulalie était rentrée en France en 1872. Pour la remplacer, Soeur Norbert Delisle fut choisie. Elle était née à Brou, aux confins de la Beauce et du Perche en 1831, était entrée à dix-neuf ans au Noviciat de Saint-Paul où elle fit profession à vingt et un ans. Arrivée à Cayenne le 28 octobre 1860, elle avait connu et servi bien des misères à la Montagne d'Argent, au Camp Saint-Denis, à Saint-Louis du Maroni, à l'Ilet-la-Mère. Nommée Supérieure Principale en 1872, l'hôpital militaire de Cayenne devenait sa résidence et elle en était Supérieure.

Elle eut à traverser les épidémies de fièvre jaune de 1873, 1877, 1885, 1886...

Déjà, en 1873, on avait dû consigner l'hôpital militaire de Cayenne où dix des Soeurs étaient malades.

De nombreuses lettres de Mère Norbert nous permettent de suivre quelques-uns des événements qu'elle eut à vivre.

Madame Loubère, femme du Gouverneur de la Guyane, désirait fonder un ouvroir à Cayenne, Elle l'aurait confié aux Soeurs de l'Ilet-la-Mère en cas de fermeture de leur hôpital. Dans une lettre du 30 janvier 1876 à Mère Elie Jarret, Supérieure Générale, Mère Norbert expose la proposition de Madame Loubère et donne son avis sur les conditions d'engagement des Soeurs: « Il vaut mieux que les Soeurs chargées de cette oeuvre relèvent de l'Administration locale comme sont nos Soeurs du Camp Saint-Denis et non des Dames Patronesses. »

Le départ de M. Loubère en 1877 mit fin à ce projet mais l'hôpital de l'Ilet-la-Mère avait été évacué en juillet 1875.

Le 29 mai 1877, Mère Norbert envoie des nouvelles:

« Ma Révérende Mère,

« Notre bonne petite Soeur Eudoxie-Joseph s'est endormie dans le Seigneur le 14 mai à dix heures et demie du matin. Sa mort a été, comme les six mois qu'elle est restée sur son lit de douleurs, très édifiante. C'est Mgr Emonet, Préfet Apostolique, qui l'a assistée et a reçu son dernier soupir. Je crois qu'elle l'attendait pour mourir car, quoique très fatiguée, rien ne présageait une fin si subite. Lorsque je fis dire à Monseigneur que je la trouvais plus fatiguée, il vint aussitôt, il l'entretint quelques minutes, lui donna une dernière absolution et, comme il finissait les prières, elle expirait. Sa mort a laissé en nous une impression profonde, puissions-nous ne pas la perdre...

« Je vous disais, ma bien chère Mère, dans ma dernière lettre je crois, qu'une dépêche ministérielle était parvenue au Gouverneur dans laquelle on lui demandait pourquoi on avait laissé le même nombre de Soeurs hospitalières au service pénitentiaire, puisque des établissements avaient été supprimés. Monsieur l'Ordonnateur s'est chargé d'en donner la raison et pour prouver la nécessité urgente de Soeurs hospitalières, une demande de six doit être envoyée par ce courrier: deux pour remplacer nos Soeurs décédées, trois pour remplacer nos Soeurs fatiguées qui ont besoin de rentrer et une pour le service local du Camp Saint-Denis, en augmentation d'effectifs. Si la demande vous parvient, veuillez je vous prie, ma Révérende Mère, envoyer nos Soeurs aussitôt qu'il vous sera possible.

« Ma Soeur Saint-Georges a été prise de la fièvre d'une manière foudroyante le 21; grâce à Dieu et aux soins assidus de notre bon médecin, elle commence à entrer en convalescence.

« Nos chères Soeurs Marie-Fulbert et Priscille sont un peu mieux, elles sont retournées au Camp Saint-Denis pour se distraire et non pour travailler car elles ne sont pas assez

fortes. J'ai dû prendre deux Soeurs de l'hôpital pour les remplacer dans leur poste et je viens d'envoyer ma Soeur Hélène et ma Soeur Azeline au secours de nos Soeurs des Iles du Salut où la fièvre décime la nouvelle Compagnie; nos chères Soeurs Sainte Candide et Soline-Marie sont épuisées; depuis un mois elles sont couchées, sans pouvoir prendre de nourriture substantielle, rien que du bouillon et du vin; vous voyez, ma Révérende Mère, combien nous avons besoin qu'on nous envoie du renfort. Les Iles du Salut sont en quarantaine, de sorte que tout ce qui va vers ces îles y reste. Nos Soeurs malades ne peuvent revenir à Cayenne, ce que je regrette pour elles et pour nos Soeurs qui sont obligées de leur donner des soins et qui ont tant à faire dans les salles. Enfin, il faut se résigner. Je n'ai plus entendu parler de l'évacuation de l'établissement de Saint-Laurent, il paraît que c'est à l'état d'étude.

« Madame Loubère commence à faire défricher le terrain où elle doit faire bâtir son ouvroir; si cela réussit, nos Soeurs du Camp Saint-Denis auront leur cour mitoyenne avec celle de cet établissement. Elle voulait demander des Soeurs par ce courrier, je lui ai conseillé d'attendre; elle continue à venir tous les jours à la maison voir les Soeurs et les malades des salles, leur apporter quelques petites choses... »

Soeur Norbert

La fièvre jaune réapparut à Cayenne en 1877. Monsieur Loubère avait avec lui son neveu, un jeune homme de vingt ans, le comte de Gontaut-Biron.

« Partons, mon oncle, aux Iles du Salut », demanda-t-il dès qu'il ressentit la première atteinte de l'épidémie. Ils partirent avec Mgr Emonet qui se rendait aux Iles.

A peine arrivé, le jeune homme se trouve plus mal. Il meurt le soir même, assisté par Mgr Emonet, en présence de M. Loubère écrasé de douleur.

Une correspondance est alors échangée entre la Comtesse d'Hults, soeur du Comte de Gontaut-Biron et Mère Norbert.

Madame la Supérieure,

« Le dernier courrier de la Guyane nous a apporté la douloureuse nouvelle de la mort de notre cher frère Jean Gontaut-Biron; vous devinez notre chagrin et notre émotion à la lecture des navrants détails contenus dans la lettre de M. le Gouverneur.

« Je ne puis assez vous dire notre reconnaissance envers Dieu qui a envoyé à notre cher frère des amis comme ceux dont il a été entouré jusqu'à la fin et parmi lesquels j'ai été si heureuse de compter les Soeurs de Saint-Paul de Chartres dont je connais bien le zèle et le dévouement à Chartres et ailleurs tout autour de l'endroit que j'habite en France.

« Si vous pouvez encore, Madame la Supérieure, me parler de mon cher frère, malgré tous les détails que nous avons reçus, jamais nous n'en aurons assez. Il nous semble que les deux ou trois dernières heures ont dû être bien cruelles et que le pauvre enfant, ne se faisant plus d'illusion sur l'imminence du danger, a eu bien de la peine à faire son sacrifice. Que tous ceux qui l'ont aidé soient mille fois bénis et Dieu par-dessus tout qui lui a donné le courage de remplir tous ses devoirs de chrétien.

« Permettez à moi et aux miens de le recommander à vos prières et de vous prier de faire dire des messes pour le repos de l'âme de notre cher frère dans ce pays qui a reçu son dernier soupir.

« Veuillez agréer...

Comtesse d'Hults
au château de Louville
par Ouarville

(Eure et Loir)

Cayenne, le 1er juillet 1877

Madame la Comtesse,

« Je m'empresse de répondre à votre honorée lettre du 2 juin et de vous remercier du don généreux que vous avez la bonté de faire en faveur de nos pauvres qui sont en très grand nombre dans cette colonie.

« Monsieur le Capitaine Boitel est venu lui-même m'apporter la somme de quatre cents F. dont je disposerai selon vos intentions.

« Je viens aussi, Madame la Comtesse, satisfaire au désir que vous exprimez de recevoir encore des détails sur la mort de votre très cher frère, Monsieur le Comte Jean. Les dernières heures qu'il a passées sur cette terre ont été très douloureuses mais aussi très édifiantes pour tous ceux qui étaient auprès de lui pour l'assister.

« Monseigneur Emonet était à son chevet, qui lui suggérait des pensées de foi et d'amour de Notre Seigneur. Il répondait à toutes, et lorsque la parole lui a manqué, il répondait par signes avec beaucoup de calme et de résignation.

« Monseigneur Emonet lui a fait baiser plusieurs objets de piété pour donner à chacun des membres de sa famille qu'il aimait beaucoup.

« Madame Loubère devait confier ces petits objets, avec une mèche de ses cheveux, à nos Soeurs qui se disposent à partir pour la France. Le départ de M. le Gouverneur avec Madame Loubère s'étant décidé depuis, elle se charge du soin de vous les faire parvenir.

« La mort chrétienne de Monsieur le Comte a produit une très heureuse impression sur tous ces Messieurs présents à son dernier soupir, et Monseigneur Emonet croit pouvoir lui attribuer les sentiments chrétiens dans lesquels sont morts le lieutenant Meyen son ami et le sous-lieutenant qui l'ont suivi de quelques jours dans la tombe.

« Madame Loubère, qui a prodigué des soins maternels à votre cher frère, suppléera de vive voix à ce que j'omettrais de vous signaler sur ce que votre coeur désirerait savoir.

« Veuillez agréer, Madame la Comtesse, l'expression des sentiments respectueux et reconnaissants avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble servante.

Soeur Norbert »

Dans tous les Pénitenciers, la mortalité était très grande, tant parmi le personnel que parmi les condamnés.

Une Soeur présentait le crucifix à un mourant:

« Vous n'y pensez pas, ma Soeur, un misérable comme moi ne mérite pas de baiser le bon Dieu. De tout mon coeur, j'implore mon pardon! »

Mais parfois la dernière parole est déchirante. Comme le Père Aumônier exhortait un jeune homme à appeler l'infinie miséricorde sur ses péchés passés et présents: « Oui mon Père, je me repens de tous... mais pas pourtant de celui pour lequel j'ai été condamné, car j'en suis innocent!... »

« L'épidémie semble disparaître, écrit Mère Norbert le 9 juillet 1877, cela ne diminue pas le nombre des malades car, dans la transportation, il y a bon nombre de gens usés par le climat, c'est ce qui nous donne beaucoup de fatigue. Ce ne sont pas les fièvres contagieuses mais l'anémie qui les emporte. Tant qu'on ne recevra pas de nouvelles troupes, la fièvre jaune ne réparait pas; si nos Soeurs pouvaient venir bientôt, elles en seraient à l'abri. »

Pendant les années 1879-1880, la correspondance de Mère Norbert fait état de la demande, faite par l'Administration, de diminuer le nombre des Soeurs.

Cayenne, le 30 août 1879

« Il est question de diminuer des Soeurs au service pénitentiaire, M. le Directeur croyant pouvoir assurer le service de ces deux hôpitaux avec le chiffre de vingt, dont douze à Saint-Laurent et huit aux Iles du Salut. J'ai attiré l'attention de M. le Commissaire aux Revues et lui ai fait observer que le nombre de huit Soeurs aux Iles était bien insuffisant, qu'il fallait en comprendre dix, et j'ai ajouté, en interprétant vos intentions, que vos disposeriez de deux Soeurs surnuméraires afin de remplacer les vacances de celles qui partent en congé pour cause de santé, ce qui donnerait un chiffre de vingt-quatre pour ce service et les quatre autres seraient au compte du service militaire; ces propositions doivent être soumises au Ministre; si elles sont approuvées, notre effectif à la Guyane ne serait pas changé. »

Le 2 décembre, Mère Norbert annonce qu'il est question de remplacer les Soeurs du Camp Saint-Denis par des veuves et la chose est faite en partie à la fin de l'année.

Cayenne, le 2 janvier 1880

Ma Révérende Mère,

« Nos conseillers généraux viennent de diminuer quatre Soeurs au Camp Saint-Denis. Elles sont dans l'impossibilité de faire à six ce qu'elles avaient de la peine à faire à dix, aussi plusieurs personnes me conseillent de remercier le Conseil et de retirer toutes nos Soeurs, ce que je ne ferai jamais sans votre avis. D'autre part, M. Desvallons me dit de répondre à ces Messieurs, lorsqu'ils me communiqueront officiellement leur vote, que je suis obligée d'accepter cette réduction puisqu'ils l'ont jugé ainsi, mais qu'ils ont à pourvoir les postes qui vont se trouver vacants. Je pense suivre ce conseil en attendant votre

décision, dans le cas où je recevrais cette communication avant votre réponse. »

Entre temps, Mère Norbert continue à veiller sur les défunts qu'elle a connus.

Cayenne, le 1er février 1880

« La tombe de M. Guibal est toujours entretenue, je suis allée au cimetière le 29 janvier, jour anniversaire de sa mort, pour prier. J'ai remplacé sa bonne mère qui ne peut venir.

« J'ai également remis la somme d'argent et la montre, j'ai le reçu entre les mains.

« Ma Révérende Mère, je vous ai entretenue par le courrier dernier de la décision prise par le Conseil Général au sujet de la suppression de quatre Soeurs au Camp Saint-Denis aujourd'hui, c'est un fait accompli, nos Soeurs ne comptent plus à partir du 1er février. »

Et la correspondance continue avec M. l'Ordonnateur au sujet du nombre de Soeurs employées dans les Pénitenciers.

De Monsieur l'Ordonnateur, le 20 mars 1880

« Madame la Supérieure,

« Le budget de la transportation ne prévoyant plus que vingt Soeurs affectées aux hôpitaux pénitentiaires: huit aux Iles du Salut, douze à Saint-Laurent du Maroni et le nombre des Soeurs payées sur ce budget étant de vingt-huit présentes en ce moment dans la Colonie, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître les noms des huit Soeurs qui doivent être mises à la disposition de la Communauté et être rayées des contrôles tenus par le Commissaire aux hôpitaux. »

A Monsieur l'Ordonnateur, le 26 mars 1880

Monsieur l'Ordonnateur,

« Sur les huit Soeurs dont la suppression est ordonnée, ma conscience me fait un devoir d'en garder quatre au compte de la Communauté afin d'assurer le service. Il me paraît impossible sans surmener mes pauvres compagnes dont le dévouement est sans bornes mais dont les forces physiques ont une limite, de remplir avec douze Soeurs seulement un service aussi compliqué que celui de l'hôpital de Cayenne qui contient, en dehors des salles ordinaires de marins, soldats, aspirants, officiers inférieurs et officiers supérieurs, plusieurs autres salles affectées aux femmes, aux immigrants et aux transportés.

« Je viens donc vous prier, Monsieur l'Ordonnateur, de placer cette situation sous les yeux de Monsieur le Gouverneur, car j'entrevois dès à présent de sérieuses difficultés d'exécution, si la mesure ordonnée devait être définitive. »

Agréé...

Soeur Norbert

De Monsieur le Directeur de
l'Administration pénitentiaire

Le 29 mars 1880

« Madame la Supérieure,

« L'Administration pénitentiaire doit se conformer rigoureusement aux instructions du Département qui a déterminé l'effectif des Soeurs à attacher en 1880 à chacun des hôpitaux pénitentiaires. Cet effectif a été fixé à douze Soeurs pour l'hôpital de Saint-Laurent et à huit pour les Iles du Salut.

« Sur ce dernier établissement, le service est devenu difficile en raison des évacuations effectuées par l'hôpital militaire et par celui de Saint-Laurent, ainsi que par la création de la section des incurables, annexe de cet hôpital.

« Les évacuations des malades de Saint-Laurent doivent apporter au service des salles un allègement appréciable.

« Au 22 février, l'effectif des malades de Saint-Laurent était de soixante-neuf, celui des îles de quatre-vingt trois auquel il y a lieu d'ajouter vingt-trois incurables. En outre, Saint-Laurent peut recruter, parmi les femmes de la communauté, un certain nombre d'infirmières pour les salles des femmes et des enfants.

« Je crains, Madame la Supérieure, que vous n'avez pas bien saisi le but de ma lettre, puisque vous m'informez que vous ne pouvez donner suite à ma combinaison.

« Ma communication avait simplement pour but de vous demander, par déférence, quelle était celle de ces dames que vous désiriez diriger de Saint-Laurent sur les Iles du Salut.

« Si l'effectif des Soeurs attachées à l'hôpital de Saint-Laurent demeure fixé à douze, il est évident que l'Administration peut, dans un but d'économie, faire passer d'un hôpital sur l'autre les Soeurs qui ne sont pas absolument indispensables à un des hôpitaux pénitentiaires, en raison de l'effectif des malades.

« Je regrette, Madame la Supérieure, de ne pouvoir augmenter en ce moment l'effectif des Soeurs. Lorsque la Direction s'occupera de dresser le projet de budget des hôpitaux pénitentiaires pour 1881, elle examinera s'il y a lieu de le faire. A ce sujet, je vous serai obligé de vouloir bien faire parvenir à la Direction, pour chacun de ces hôpitaux, un état énonçant le service confié à chacune de ces dames, avec les observations dont vous jugerez convenable d'accompagner ce travail. »

Agréé...

A Monsieur le Directeur, le 30 mars 1880

Monsieur le Directeur,

« Je m'empresse de répondre à votre lettre d'hier et de vous faire connaître que, du moment que vous voulez bien

affecter quelques femmes condamnées au service de la lingerie, je n'ai plus d'observations à présenter relativement au surcroît de travail qui résulterait pour nos Soeurs de leur diminution en nombre.

« Si je vous parle, Monsieur le Directeur, d'affecter les femmes condamnées au service de la lingerie plutôt qu'à la surveillance des autres femmes malades et des enfants, c'est que j'ai déjà constaté l'impossibilité de confier ce service à moins de deux Soeurs. Je donne dans ce sens des instructions à la Soeur Supérieure de Saint-Laurent et je l'invite à désigner la religieuse qu'elle devra tenir à votre disposition afin d'opérer son retour aux Iles par le "Pourvoyeur", le 15 du mois prochain. »

Agréé...

Soeur Norbert

Puis, une lettre à Mère Saint-Luc Bleuze qui vient d'être réélue après le second sexennat de Mère Elie.

Cayenne, le 2 novembre 1880

Ma Révérende Mère,

« Pour la première lettre que je vous adresse depuis votre réélection, son contenu vous attristera: c'est aussi une peine pour moi de vous annoncer la mort de notre chère Soeur Sainte Eléonore.

« C'est le 12 octobre que cette chère Soeur nous a été enlevée par une attaque d'apoplexie cérébrale au moment où on s'y attendait le moins; elle avait été fatiguée le mois dernier et depuis, elle paraissait mieux. C'est au milieu de ses occupations, dans son service, qu'elle a été foudroyée à dix heures quarante cinq. Ramenée à la maison, elle recouvra la connaissance assez de temps pour recevoir le Sacrement d'Extrême-Onction

et put répondre aux exhortations que lui faisait le Père Charrier. Monseigneur n'avait pu arriver à temps, il l'a trouvée sans connaissance et elle est morte à quatre heures, le soir du même jour.

« C'est une grande perte pour notre Mission, elle était bonne religieuse, bonne compagne et bien dévouée à ses malades qui tous la regrettent beaucoup.

« Je l'ai remplacée dans son service par ma Soeur Hélène qui se trouvait, par suite des suppressions, hors de l'effectif et toujours quand même chargée du service de la transportation, car tous les services existent comme lorsque nous étions en nombre. Cette chère Soeur, je l'ai arrachée à ses pauvres transportés, ce n'a pas été sans qu'il lui en coûte. »

Soeur Norbert

Deux autres Soeurs étaient mortes à Saint Laurent, victimes de l'épidémie. Soeur Hyacinthe-Joseph Chrétien arrivait de Guadeloupe. Elle n'eut le temps de vivre que six jours en Guyane et mourut à vingt ans...

Soeur Marie des Anges Huart, elle, avait quarante-quatre ans et l'expérience de la vie au milieu des malades difficiles des pénitenciers. Elle avait échappé, un jour, à la fureur d'un forçat, mais elle n'échappera pas à l'épidémie. Consciente de la gravité de son état, elle s'endormit paisiblement en prononçant le nom de Jésus.

« Adieu, ma Soeur! Je voulais vous revoir avant de mourir! » Ce fut la dernière parole d'Hervé qui s'était évadé, une nuit de 1880, de la prison de Chartres et qui, repris et condamné au bagne, avait abouti à l'hôpital du Camp de Saint-Laurent du Maroni. Il allait mourir. Il avait besoin de sentir une Soeur près de lui...

Et comme il fallait un courage tranquille à ces Soeurs pour désarmer par leur présence tels forçats ivres, armés de couteaux, ruminant leur vengeance.

« Couchez-vous, mes enfants, et restez tranquilles! » Les enfants de Soeur Claudine sont trois forçats qui s'entretuaient et qu'elle vient de séparer.

Et Soeur Vincent qui suit le violent Hervais, vingt-cinq ans, qui dans la salle des malades, vocifère en brandissant son arme. Elle réussit adroitement à enlever le couteau de ses mains. L'homme en resta tellement surpris que son ivresse tomba et que depuis Soeur Vincent fut sa « mère »!

Et ces deux Soeurs, Françoise Milliérat et Sainte-Perpétue Roy, qui travaillaient à la cuisine de Saint-Laurent avec des transportés qui avaient à leur disposition, pour accomplir leurs méfaits, tout l'arsenal de la batterie de cuisine. Patience et encore patience... mais aussi l'astuce de tirer de toutes ses forces les cheveux d'un assassin pour l'obliger à dégager sa victime qu'il était en train d'étrangler...

La réduction du nombre de Soeurs allait encore s'accroître en 1885. Mère Norbert en informe sa Supérieure Générale.

Cayenne, le 26 février 1885

Ma Révérende Mère,

« Le Monsieur que nous appréhendions tant de voir revenir l'année dernière est venu et repart par le courrier du 18 mars; mais avant de quitter la colonie, il vient de prendre une décision pour les hôpitaux pénitentiaires qui réduit le nombre des Soeurs hospitalières et des employés: à Saint-Laurent, quatre Soeurs sur douze, elles restent huit; aux Iles du Salut, quatre sur huit, elles restent quatre.

« Cette décision doit être exécutée au 1er mars, mais rien, ne m'a été communiqué. L'ayant appris officieusement, j'ai été trouver M. le Gouverneur qui m'a dit que c'était exact; alors je lui ai dit que si quatre Soeurs étaient enlevées, trois postes seraient supprimés. Je demande que les Soeurs soient

déchargées de la cuisine, de la dépense, de l'économat et de l'atelier de réparation et confection du linge, et cela pour les deux établissements.

.....

« Monsieur le médecin en chef qui n'a pas été consulté pour cette circonstance m'a fort approuvée d'abandonner tous les services en dehors du soin des malades. »

Soeur Norbert

Cayenne, le 17 mars 1885

Ma Révérende Mère,

« Depuis ma lettre du 4 mars, j'ai reçu la dépêche prescrivant la réduction du personnel des Soeurs hospitalières et donnant avis que cette réduction était faite. J'ai répondu en envoyant la note explicative des emplois dont les Soeurs sont chargées.

« Ce Monsieur Armand, Directeur, part pour France aujourd'hui à bord d'une goélette américaine, car il faut vous dire que nous sommes en quarantaine avec les Antilles, le paquebot ne prendra pas de passagers, la fièvre jaune s'est déclarée aux Iles du Salut au moment où on réduit le nombre de nos Soeurs qui se dévouent le jour et la nuit auprès de ces malades contaminés; toute communication est interdite avec elles, elles peuvent m'écrire et c'est tout, c'est ainsi que le bon Dieu déjoue les projets au moins pour un temps.

« Ma Soeur Saint-Rémy m'écrit à la date du 14 que le Gouverneur a l'ordre de renvoyer les Soeurs immédiatement. Comme il n'y a pas d'occasion pour revenir, celles qui quittent leur poste vont prendre le temps de remettre leur service et tout ce dont elles sont chargées et que le Ministre ignore; le Médecin en chef et tous ces Messieurs m'ont conseillé de

rester dans les emplois qui nous concernent comme hospitalières et à la lingerie. Je ne sais ce qu'il en adviendra. »

Soeur Norbert

Et pourtant l'épidémie de fièvre jaune sévit partout.

Cayenne, le 28 mars 1885

Ma Révérende Mère,

« La fièvre jaune sévit toujours aux Iles du Salut, le médecin en est atteint. Depuis qu'il est malade, nos Soeurs ne le quittent pas, elles se relaient pour la nuit; elles ont dans leurs salles des morts et des mourants; trois d'entre elles ont été malades: nos Soeurs F. Joseph, Alphonse et Anysie, cette dernière était encore alitée le 26, les autres sont debout, se traînant pour aider leurs compagnes; je ne sais si je vous ai dit que déjà un médecin avait succombé.

« C'est une providence pour les pauvres malades que nos Soeurs ne soient pas rentrées quatre sur huit; les occasions ont manqué pour les faire revenir, puis la maladie s'est déclarée et une quarantaine très sévère est imposée. Pour combien de temps, Dieu seul le sait. »

Soeur Norbert

Cayenne, le 28 avril 1885

« Nos trois Soeurs de Saint-Laurent nous sont arrivées le 20. Je comptais les faire rentrer le 18 mais un des administrateurs de cet établissement est venu à Cayenne afin d'obtenir que nos Soeurs restent toutes à leur poste jusqu'à nouvel ordre; il m'a priée de surseoir à leur rapatriement.

« Nos Soeurs des Iles sont toujours en quarantaine et bien fatiguées. Dire qu'on ne tiendra pas compte de leur dévouement et que l'épidémie terminée et la quarantaine levée, elles devront ne rester que quatre!

« Par le courrier dernier, une dépêche est arrivée, faisant connaître la suppression de la Préfecture Apostolique. »

Soeur Norbert

Dans le registre de décès de la paroisse de Cayenne, pendant l'année 1886, deux noms de Soeurs figurent, interrompant la liste des transportés marqués de leur numéro d'ordre:

« Le 23 février, Soeur Nathalène de la Congrégation de Saint-Paul de Chartres, morte à Cayenne par suite d'une maladie de fatigue contractée en soignant les malades atteints de la fièvre jaune aux Iles du Salut. Cortège nombreux. La cérémonie s'est faite à la paroisse et la levée du corps a eu lieu dans la chapelle de l'hôpital où elle avait été exposée. »

« Le 13 août, Soeur Elisabeth Marie (Marie Anne Favre) fait une sainte mort. A conservé la connaissance jusqu'au dernier moment, a demandé elle-même les sacrements et les prières des agonisants. »

(Photocopie)

AVEC LES RECIDIVISTES DE SAINT-JEAN DU MARONI

La loi du 27 mai 1885 ayant décidé la relégation à Cayenne des récidivistes, il leur fut alloué un domaine de quatre-vingt mille hectares dans la région du Maroni, sur la route reliant Saint-Laurent à Saint-Jean.

Quatre hospitalières furent demandées à Chartres pour l'hôpital des relégués à Saint-Jean du Maroni. Elles arrivèrent à Cayenne en 1888, en pleine épidémie. Deux d'entre elles tombèrent et furent près de mourir. Pour épargner les deux autres, Soeur Florine Cerisier et Soeur Thérésine Roddier, Mère Norbert les envoya à Saint-Laurent, mais elles étaient déjà atteintes. Elles moururent toutes les deux, Soeur Florine avait trente-neuf ans, Soeur Thérésine, vingt-trois ans seulement.

Les autres Soeurs arrivèrent à Saint-Jean en août 1888. Soeur Saint-Martin fait part de leurs débuts dans une lettre du 24 septembre 1888.

« Il doit vous tarder de recevoir de nos nouvelles et de savoir comment nous sommes installées dans notre Saint-Jean. Nous n'avons trouvé en arrivant que les quatre murs de notre habitation mais beaucoup de bienveillance de la part du Commandant et un empressement touchant pour nous procurer le nécessaire. Nous ne nous attendions point à un tel accueil de la part de ces pauvres relégués. Tous s'empressent à nous rendre service, ils expriment tout haut leur bonheur d'avoir des Soeurs et nous répètent les paroles des soeurs de Lazare: "Ah! si vous aviez été ici, nos frères ne seraient pas morts!"

« Nous avons beaucoup à confectionner et à coudre car l'hôpital est absolument dépourvu de tout. Draps, chemises, traversins, tabliers tout est à faire: nous prenons notre récréation en travaillant. Le bon Père Buisson vient tous les matins dire la messe dans la paillote qui sert d'église et que nous tâcherons de pourvoir en linge et ornements indispensables.

« Comme nous n'avons ni horloge ni montre, nous nous levons à des heures impossibles. Par deux fois cette semaine nous nous sommes levées à trois heures du matin. Nos Soeurs me demandent si je les prends pour des carmélites... Vendredi dernier, Soeur Laurentine m'éveille et me dit: "Je crois qu'il est temps de nous lever!" Je me lève. Il était deux heures. Le Père Buisson ayant appris nos aventures nous a prêté sa montre. Pendant le jour, c'est moins gênant car on tinte les heures sur une cloche.

« Le dimanche soir, notre bon Commandant vient nous chercher avec toute sa famille afin de nous montrer les travaux exécutés dans la relégation: la culture, les installations des récidivistes établis à leur compte. L'un fait du café, l'autre de la limonade gazeuse, un troisième tient une épicerie, les menuisiers font des meubles pour vendre. Tout récidiviste qui a passé six mois sans punitions peut s'établir à la seule condition de se suffire désormais et de ne plus réclamer de vivres à l'administration. Parfois, ils s'associent deux ou trois et vont dans les bois chercher ce qui leur convient.

« On nous annonce un convoi de trois cents hommes pour la fin de septembre et un même nombre pour la fin de novembre. »

Et, parmi ces récidivistes incorrigibles, que de belles choses! X..., avant d'entrer à l'hôpital avait écrit ses dernières volontés: « Pas de prêtre, pas de sacrements, pas de prières. » Et il avait remis son papier au commissaire.

La Soeur, prévenue, se tint dans la plus grande réserve.

Or, une nuit, comme il se sentait mourir, cet homme dit à son voisin: « Va me chercher la Soeur! La Soeur ou l'aumônier... »

« Non, répond l'autre, tu sais ce que tu as écrit... »

Alors, abandonné, X... invoqua la Vierge: « Je vous salue, Marie... »

Et il mourut en la priant.

**MORT DE
MÈRE
NORBERT** Mère Norbet mourut à Cayenne à cinquante-neuf ans, le 3 juin 1889. Elle était en Guyane depuis 1860. M. Mouttet, gouverneur, venait de lui remettre une médaille d'or pour les services qu'elle avait rendus à la colonie.

Ses qualités de tact, sa finesse lui permettaient d'avoir des rapports faciles et nombreux avec les personnalités résidant dans l'île ou que leur fonction y amenait.

Bonne et généreuse par nature, elle avait peur de faire de la peine à qui que ce fut; mais l'énergie de son caractère ne permit jamais à sa bonté de se corrompre en faiblesse. Elle avait l'art de soutenir les faibles, de consoler ceux qui étaient dans la peine; ses Soeurs étaient l'objet spécial de sa sollicitude, celles des pénitenciers surtout, plus isolées.

Plus de douze cents personnes assistèrent à ses funérailles: toutes les autorités, depuis le gouverneur jusqu'au moindre fonctionnaire, des officiers et des soldats et le long cortège de ceux qui avaient été secourus par elle ou par ses Soeurs.

**MÈRE
ANSELME
CHARLEU
1889 - 1900** Quand mourut Mère Norbert, Soeur Anselme était déjà à la Guyane depuis le 6 février 1858 et à l'hôpital militaire de Cayenne depuis 1860 après un séjour de deux années dans les pénitenciers de la Comté.

Elle était entrée au Noviciat à dix-huit ans en 1853.

Elle devenait Supérieure Principale à la Guyane dans une période particulièrement difficile, mais elle aurait la joie de recevoir pour la première fois une visite de Chartres, Soeur Marie-Vitaline, Supérieure du Pensionnat Saint-Paul, envoyée par Mère La Croix Binet.

Une lettre de Soeur Laurentine nous fait part de quelques événements de l'année 1892.

Cayenne, le 3 septembre 1892

Mon Révérend Père,

« Oui, nous avons perdu notre chère Soeur Marie-Elisabeth qui s'est éteinte pieusement comme elle a vécu, le 13 août, dans sa quarante-neuvième année, après avoir passé vingt-trois ans dans la colonie. Elle est morte d'une hépatite qui l'a retenue au lit huit jours seulement. Son grand courage lui a permis de ne rendre les armes qu'au dernier moment, bien que depuis longtemps elle ait été très fatiguée et très souffrante. Ah! mon Père, quelle âme de foi, de dévouement et de sacrifice... quel beau modèle d'humilité, de charité, de douceur. Comme elle était édifiante, régulière, silencieuse, intérieure, agissant toujours sous le regard de Dieu et en sa sainte présence...

« Si vous voyiez comme ses chers transportés la regrettent et la pleurent... L'un d'eux disait hier avant de rendre le dernier soupir: "Comme je suis content de mourir pour aller rejoindre la bonne Soeur qui m'a converti ainsi que tant d'autres." Oui, c'est incroyable le nombre de ceux qu'elle a préparés à mourir. Elle avait un zèle si grand...

« Mon Père, le Bon Maître continue sa moisson. Ces jours derniers, un télégramme nous annonçait la mort de ma Soeur Marie-Bernardine, décédée le 14 août à Saint-Laurent, d'un grand épuisement. Bonne et fervente religieuse, les Soeurs de Saint-Jean la regrettent.

« Bon Père, il y a quelques jours, trois cents transportés partaient pour rouvrir le pénitencier de la belle et riche Montagne d'Argent toujours si fertile. Mais de prêtres, ni de Soeurs, il n'en est pas question.

« Le nouvel hôpital de Saint-Laurent est en voie de construction. Là, on doit mettre les malades de Saint-Jean et

de Saint-Laurent. Toutes les Soeurs doivent y être réunies. Il n'y aura plus qu'un seul établissement. »

Soeur Laurentine

Nous pouvons placer ici le gage de reconnaissance que représente cette lettre adressée à la Supérieure de l'Île Royale qui la quittait en 1893.

Île Royale, 29 novembre 1893

« Ma bonne Soeur Supérieure,

Je souhaite de tout mon coeur que le Bon Dieu vous accorde beaucoup de grâces et de bénédictions pendant l'année qui va commencer. Je vous souhaiterais bien encore de nombreuses années, mais je ne sais si je vous ferais plaisir car, pour vous, la fin c'est la récompense et le bonheur péniblement acquis.

« Je vous demande aussi du fond du coeur de ne pas nous oublier dans vos prières afin que le Bon Dieu rende notre pénitence méritoire à ses yeux si elle ne compte pas pour les hommes.

« Ma bonne Soeur, je termine en vous remerciant du bien que vous nous avez fait ici et je reste toujours respectueux et reconnaissant

Louis Rossel.

« Bonnes nouvelles de Soeur Adéodat qui s'estime si heureuse au milieu des pauvres déportés qu'elle soigne depuis vingt-neuf ans à la Guyane, qu'elle craint de s'attacher trop à la terre... » écrit en janvier 1894, Monsieur le Chanoine Legué, Supérieur de la Communauté.

Les joies de Soeur Adéodat... elles devaient être sans doute très diverses; mais il y en avait quelques-unes de saveur un peu rude au milieu de ses « braves brigands ».

Un jour, après avoir travaillé pendant des heures à la salle d'opération avec les médecins pour essayer de réparer les dommages causés sur cinq hommes par des coupes de couteau, elle retourne à son bureau dont elle avait oublié de fermer la porte. Elle le trouve gardé par un des pires garnements du Pénitencier qui s'était armé d'un gourdin.

Comme elle le remerciait: « Vous pouviez être tranquille, ma Soeur, le bandit qui aurait eu envie de flairer les dames-jeannes, je l'aurais assommé! Comptez toujours sur moi, ma Soeur. »

Elle le remercia d'un verre de vin, car elle savait comment traiter ces hommes. Elle avait une autre forme de pitié, pour Eugène, brave homme qui était arrivé au pénitencier pour avoir voulu un peu trop violemment sauvegarder ses droits. La promiscuité du camp lui était insupportable et puis, les pires corvées sont laissées aux derniers venus. Soeur Adéodat sut l'aider à porter sa peine qu'il termina dans la fonction d'« écrivain de service ». Pendant son doublement, il obtint une place de comptable chez un négociant et il venait régulièrement chaque dimanche apporter six paquets de tabac à Soeur Adéodat pour ses malades. Lorsqu'il fut rentré dans sa famille, sa mère écrivit à Soeur Céline, Supérieure du pénitencier. La lettre est datée du 12 février 1897.

« Ma Soeur, je veux vous exprimer ma reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez eues pour mon fils, durant le pénible séjour qu'il vient de faire à la Guyane. Lorsque Eugène parle de vous, ma très chère Soeur, et des religieuses de votre Communauté qui l'ont soigné pendant qu'il était au Maroni, il le fait avec un tel enthousiasme et un si grand respect que moi, sa mère, qui le connais très bien et le sais d'une nature plutôt positive et froide qu'expansive, je me demande comment vous êtes arrivée à plier ce caractère d'une telle violence que, moi-même, je n'avais pu le modifier.

« Seule, ma bien chère Soeur, vous pouviez, comme vous l'avez fait, avec l'aide de Dieu, me renvoyer mon fils croyant, alors que je l'avais vu partir, il y a cinq ans, si découragé par l'épreuve qu'il était sur le point de tout abandonner.

« Toute ma vie je remercierai Dieu qui a bien voulu permettre que, dans son malheur, mon enfant se soit trouvé à portée de vos charitables bontés; toujours je vous en conserverai une profonde gratitude. Je viens, ma Soeur, de perdre mon mari quatre jours après le retour de son fils. L'émotion de le revoir l'a subitement enlevé à notre affection, par une congestion cérébrale foudroyante. Comme vous vous êtes montrée si bonne pour nous, j'ose le recommander à vos prières. Mon fils se rappelle à votre souvenir et à celui de Soeur Adéodat dont il n'oubliera jamais les soins maternels... »

En 1895, le 13 octobre, Soeur Sainte-Amélie Gay mourait aux Iles du Salut. « Rendons hommage, Messieurs, dit en guise d'oraison funèbre le Commandant, M. Bouchet, au dévouement de Soeur Amélie et de ces nobles femmes qui renoncent aux joies du foyer pour se consacrer au soulagement des misères humaines sans s'inquiéter des antécédents ni du caractère de ceux à qui elles portent secours.

Inclinons-nous devant nos Soeurs de charité!... »

Puis, en 1896, Soeur Saint-Bertin Antony, la première Supérieure de Saint-Jean du Maroni rentrait en France après trente-sept ans de Guyane. Pendant les cinq années qu'elle avait passées à Saint-Jean, elle avait vu venir deux mille quatre cents relégués; mille étaient morts, deux cents s'étaient évadés, il en restait mille deux cents.

Et, le 2 décembre 1900, après une courte maladie, « la bonne, la vénérable, la sainte Soeur Anselme », s'endormait à son tour à soixante-cinq ans.

La Supérieure de Saint-Laurent du Maroni, Soeur Céline Aubril, fut désignée pour prendre la charge. Elle eut la joie d'accueillir Mère

Marie-Céline Poullin, Assistante Générale, qu'on aurait pu croire venue pour un pèlerinage d'adieux.

« Le 3 janvier 1902, je quittai cette terre de la Guyane et ce ne fut pas sans émotion. Nos Soeurs du Camp ainsi que les Docteurs et le personnel de l'Hôpital vinrent me faire leurs adieux. Le bon Père Fabre, qui était venu me chercher, tint également à me conduire jusqu'au bateau en compagnie de la Mère Principale et de plusieurs de nos Soeurs. J'emportais les meilleurs souvenirs de la Guyane, malgré les sombres pressentiments d'un ordre qui, deux ans plus tard, devait prescrire le retrait des Soeurs de l'Hôpital et des Pénitenciers. »

(Conclusion du récit de son voyage en Guyane écrit par Mère Céline Poullin, Assistante Générale)

(Livre M. Isaïe)

LE DEPART

Une nouvelle épidémie de fièvre jaune.

Sept noms paraissant au Journal Officiel, dernier honneur.

Et puis, le 12 janvier 1904,

décret ministériel expulsant les Soeurs de l'hôpital de Cayenne. Six mois après, expulsion de tous les établissements pénitentiaires.

Les lettres de Mère Céline Aubril à Mère La Croix nous permettent de suivre l'évolution de la situation.

Cayenne, le 2 février 1904

Ma bonne Mère,

« Nous voilà dans la même situation qu'en France. La circulaire envoyée ici en février 1903 n'avait pas été oubliée, elle est revenue en janvier 1904, plus formelle. Nous avons donc quitté notre cher hôpital le 31 au soir, après bien des larmes, des tourments, des tracasseries de toutes sortes. Ce n'était pas petite affaire de vider une Maison Principale habitée depuis cent soixante-dix-sept ans et ayant toutes les fournitures des autres maisons. Monsieur l'Epinay nous a donné un mois, et pour cela il a reçu un blâme de Monsieur Garnier de la Martinique qui n'a donné à nos Soeurs de Fort-de-France que quatre jours; nous avons été heureuses de ce délai qui nous a permis de vendre beaucoup de choses nous appartenant et d'emporter ce dont nous avons besoin.

« Ma bonne Mère, vous rappelez-vous de Monsieur Hérard? Il nous a donné son habitation pour rien pour le moment; nous

ne sommes pas plus loin du quai que lorsque nous étions à l'hôpital, mais à quatre cents mètres de l'église; enfin, nous sommes heureuses d'avoir trouvé ce pied à terre.

« Beaucoup de personnes nous offrent de la couture, cela ne nous manquera pas, c'est notre cher hôpital qui nous manque; tous ces Messieurs sont bons pour nous, le boucher nous donne un kilo de viande, le boulanger nous fait aussi des concessions, nous remercions le Bon Dieu de ce qu'il prend ainsi soin de nous.

« Ma bonne Mère, quoique nous cherchions à nous installer, nous ne pourrions pas toutes rester, car plusieurs de nos Soeurs ne savent pas coudre, et pour le moment nous n'avons que ce seul moyen de vivre, cependant nous attendrons le printemps car il fait trop froid en France pour partir maintenant.

« Nous sommes dans l'appréhension pour nos Soeurs des pénitenciers et du Camp, je crains bien qu'elles aient le même sort que nous. »

Soeur Céline

Le 1er mars 1904, « Ma bonne Mère, on a dit à nos Soeurs du Camp Saint-Denis, ces jours derniers, que leur maison était laïcisée, mais on leur donne le temps de partir ainsi qu'à nos Soeurs des pénitenciers.

« On dit qu'au mois de mai, il n'y aura plus ni Frères, ni Soeurs. »

Cayenne, le 1er juin 1904

Ma bonne Mère,

« Nos Soeurs du Camp Saint-Denis quittent le 1er juillet. Je vais tâcher d'en garder six : trois pour remplacer celles qui sont parties en France et trois qui restent en ville; les huit au-

tres seront obligées de prendre le courrier; et si on venait à renvoyer nos Soeurs des Pénitenciers, que faire?

« Dans les Pénitenciers, nos Soeurs sont toutes prêtes à partir, leurs malles sont faites, et comme il n'y a pas d'entente entre ces Messieurs, on ne sait pas quand le moment arrivera. »

Soeur Céline

Le 22 janvier 1903, « la Chambre invite le Ministre des Colonies à laïciser tous les services ainsi qu'à supprimer les emblèmes religieux dans les établissements dépendant de son ministère ».

Le 11 novembre 1903 paraît un décret « portant suppression dans les hôpitaux de la Marine du service des Soeurs hospitalières ».

Le 19 janvier 1904, le Ministre des Colonies demande au Gouvernement de la Guyane « de préparer la même réforme en ce qui touche les établissements hospitaliers entretenus à l'aide des ressources des budgets locaux ».

Le 9 avril 1904, le Gouverneur de la Guyane prend un arrêté pour laïciser l'hôpital civil (Camp Saint-Denis) à partir du 1er juillet 1904 (1).

En juin 1904 arrive un télégramme de l'Administration:

« Religieuses partiront en deux groupes, le 3 août et le 3 septembre. Elles seront embarquées à Cayenne où Vapeur Maroni les ramènera le jour du départ des Iles du Salut où elles seront en subsistance; celles de Saint-Laurent partiront: 1er groupe — et celles de Saint-Jean et Iles second groupe. »

(1) Cité par A. Henry, Cayenne, 25 septembre 1927.

**RECONNAIS-
SANCE**

Les pauvres ont leur façon à eux d'exprimer leur reconnaissance. Sous les mots maladroits, on devine leur coeur et leur accent est vrai dans sa naïveté.

De Saint-Laurent, mais surtout de Saint-Jean, le camp de la relégation, de touchants témoignages arrivèrent aux Soeurs.

A Mesdames
les Religieuses de Saint-Paul de Chartres

Mesdames et chères Soeurs,

« C'est avec beaucoup de peine que j'apprends votre départ de notre colonie.

Que de malheureux vont être abandonnés alors que votre charité chrétienne savait apaiser la souffrance et physique et morale.

Que de dévouements effacés par un rappel à la Patrie.

Partez dignes religieuses

Saintes femmes

Partez Soeurs dévouées

Vous laissez derrière vous le souvenir ineffaçable de vos bontés.

Que cet exil de vos saints devoirs vous mérite la béatitude et la récompense en l'autre monde.

A vous Soeur Agathe
particulièrement

Vous dont la patience à mon égard a été sans égale, et à laquelle je dois aujourd'hui ma liberté, merci, mille fois merci...

Que sous un autre ciel vous receviez la récompense de votre bonté évangélique, tels sont les voeux sincères que formule pour vous votre reconnaissant et protégé

Renaudin Alexandre
7704
St Laurent »

Saint-Jean, ce 24 juillet 1904

Ma Mère,

« A l'occasion de votre départ d'un lieu où tout, maintenant, va respirer la tristesse, permettez-nous, ma Mère, de vous présenter nos meilleurs voeux de bonheur pour vous et vos admirables compagnes, en la nouvelle situation que vous allez adopter.

« Vous emportez, toutes, nos vifs regrets, car toutes vous étiez, pour nous, infortunés, comme un rayon de soleil égayant le sombre cachot du prisonnier.

« C'est vous dire combien profondément sincères sont ces regrets que votre départ nous fait éprouver, mais comme vivace aussi sera le sympathique souvenir que vous laisserez parmi nous.

« Nous adressons au Ciel une fervente prière: qu'une bonne santé vous soit accordée, que votre traversée s'effectue dans d'heureuses conditions et que Dieu vous ait en sa sainte garde partout où vous irez.

« Nous sommes, ma Mère, de vous et de vos douces et bonnes compagnes, les serviteurs fidèles, reconnaissants et respectueusement dévoués.

« Pour un grand nombre de relégués du service des Travaux »

Martin.

A ma Soeur Marie Emerite,

« Ma Soeur, pardonnez-moi la liberté respectueuse que je prends pour vous témoigner ma reconnaissance pour la bienveillante bonté dont vous avez fait preuve à mon égard à mon arrivée aux Iles du Salut. Vous devez vous rappeler,

ma Soeur, que j'ai été placé comme tailleur au couvent. Sans votre concours, j'aurais peut-être été dirigé sur le pénitencier de Kourou où j'aurais trouvé la mort comme tant de mes compagnons d'infortune. Je n'ai pas su apprécier le bien que vous m'avez fait, bien des fois j'ai eu le remords de mon inconduite à votre égard.

« Je vous prie, ma Soeur Marie, de me pardonner cette faute commise parce que j'étais un insensé qui n'avait pas connu la misère comme aujourd'hui. Je regrette sincèrement votre départ et celui de Soeur Marie de la Colombière. Je suis vif de caractère mais je suis franc et loyal, j'ai pleuré souvent en pensant à toutes les épreuves que l'on vous faisait subir et surtout à la calomnie dont vous êtes accablées par des gens sans foi. Je prends une grande part à votre douleur, ma Soeur, et je sacrifierais volontiers mon existence qui m'est à charge pour vous sauver toutes de cet enfer sur la terre. »

Brion

St Jean, le 26 juillet 1904

Ma Mère,

« Profondément affecté ainsi que tous mes camarades d'infortune par l'annonce de votre départ, je prends la respectueuse liberté de m'adresser à vous en vous priant d'être mon interprète auprès des bonnes et dévouées Soeurs qui vous secondèrent dans votre noble tâche.

« A la très vive expression de tous mes regrets, je joins ma plus profonde gratitude pour tous les bienfaits que vous nous avez toujours prodigués. »

Albert Malblanc

Camp de St Jean, le 3 août 1904

(Relégation)

A ma Soeur Supérieure,

« Le transporté relégué Brion Jules, prie la bienveillance de ma Soeur Supérieure d'accepter les remerciements et la reconnaissance qu'il doit, ainsi que ses nombreux co-détenus, à la charité et aux bons soins reçus de la part des Soeurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres.

« Exilé pour la vie, appelant à l'agonie une pauvre mère qui ne peut vous entendre, il est heureux qu'une cornette blanche vienne se pencher à votre chevet et verse un peu de baume dans un coeur si durement éprouvé par la souffrance; étant déjà rejetés et perdus, il nous faut encore voir disparaître les seules personnes qui nous encouragent dans notre profonde détresse.

« Pardonnez-moi, ma Soeur Supérieure, si parmi nous on a pu vous offenser, le malheur et les souffrances physiques et morales de chacun en sont les causes. »

Brion Jules

Saint-Jean, 21 août 1904

Ma bonne Soeur Supérieure,

« C'est avec beaucoup de peine que je vois arriver le moment de votre départ ainsi que des bonnes Soeurs également présentes et de celles qui ont séjourné à Saint-Jean et dont vous êtes la bonne Mère.

« Jamais, mes bonnes Soeurs, je ne saurais oublier les bienfaits que vous m'avez prodigués et les sages conseils que je mets en pratique le plus que je peux.

« Daignez, mes bonnes Soeurs, accepter les souhaits d'un malheureux qui se recommande à vos prières et qui ne saura pas être ingrat dans celles qu'il adressera à Dieu, à son Divin Fils et à sa Sainte Mère. »

Votre serviteur respectueux
Mougeat

Un extrait du plan du cimetière de la commune de Saint-Laurent du Maroni mentionne les tombes des Soeurs de Saint-Paul de Chartres dans le lot deux cent seize, au carré du Personnel.

C'est là que reposent: Soeur Marie des Anges, Soeur Saint-Denis, Soeur Hyacinthe, Soeur Thérésine, Soeur Florine, Soeur Saint-Rémy, Supérieure, Soeur Léonie-Joseph, Soeur Marie Bernardine, Soeur Exupère.

AUX SOEURS DE SAINT-PAUL DE CHARTRES A LA GUYANE FRANÇAISE

Esprit-Saint, Dieu d'amour, viens inspirer mon âme,
Viens, descends l'embraser de ton souffle divin;
Viens répandre sur elle un rayon de ta flamme
Pour donner à mes vers une sublime fin.

Il est dès ici-bas, bien des âmes d'élite
Dont le coup d'oeil profond découvrant partout Dieu,
Passent sur cette terre inconnues et trop vite
Trop vite pour le bien qu'elles font en tout lieu.
Je veux parler ici de ces Soeurs dévouées,
De ces Soeurs de Saint-Paul qui quittent leur pays,
Leurs parents, leurs amis, leurs plus belles années,
Pour aller dans l'exil consoler des bannis.

Jeune et faible, elle vole à n'importe quelle heure
Au chevet du mourant y murmurer ces mots:
Frère! Priez bien Dieu, dans sa sainte demeure
Bientôt vous jouirez de l'éternel repos.
Et le pauvre banni d'une voix expirante
Achève avec la Soeur sa dernière oraison,
Puis il meurt consolé dans la pieuse attente
D'être admis près de Dieu dans la sainte Sion.
Avant que d'expirer le mot vague: Ma Mère!
De ses lèvres tomba; tristes, touchants adieux:
Il la recommandait à son heure dernière
A l'ange dont la main devait fermer ses yeux.

S'il est grand de prier au chevet d'un malade
Libre, honoré, chéri par de nombreux amis,
Qu'en sera-t-il pour ceux que le nom seul dégrade

Qui meurent dans l'exil ignorés et flétris?
Si du moins à leurs soins tous voulaient bien se rendre,
S'ils savaient, en secret, dire un tendre merci
Ce mot seul, dit tout bas, donnerait à comprendre
Qu'ils sont dignes encor d'être traités ainsi.
Mais hélas! quelquefois l'exil et la souffrance
Les portent à l'oubli; mais qu'importe à ces Soeurs,
Elles n'exigent rien, sinon que l'espérance
Par elles soit portée où l'on verse des pleurs.

.....
Quand le soir, à genoux, dans le saint sanctuaire,
Chacune dit: « Seigneur, puisque j'ai tout quitté
Pour ramener à vous sur la terre étrangère,
Des frères égarés privés de liberté,
Exaucez, Dieu clément, votre indigne servante,
Daignez toucher les coeurs de ces pauvres proscrits,
De vous une étincelle, une seule brûlante,
Peut embraser les coeurs de ces malheureux fils. »

.....
Les soins les plus petits, et les pénibles veilles,
Consacrés à Jésus, dans ses membres souffrants,
Apportent, chaque nuit, à ses chastes oreilles,
Des sons qu'on n'attend pas, d'hommes qu'on dit méchants.
Méchants!... Pourquoi ce nom qui fait verser des larmes?
Beaucoup ne le sont pas, et jamais une Soeur
Pour les gagner à Dieu n'a besoin d'autres armes
Que d'avoir du Sauveur l'entraînante douceur.

Ile Royale
31 août 1863

APRES LES BAGNES

La correspondance de Mère Céline Aubril qui continue, serrée, pendant toute cette période, révèle que ses projets sont difficilement acceptés par la Maison-Mère.

Cela se comprend.

1904 est l'année où, autour de Mère La Croix, tout s'effondre. Il faut parer au plus pressé sans avoir le temps de prévoir. De plus, dans cette débâcle, les ressources de la Communauté disparaissent. Comment peut-on penser mettre de l'argent pour installer une oeuvre privée sur cette terre lointaine et si ingrate...

Mais, pour Mère Céline et ses Soeurs, Cayenne, c'est une terre sainte, une terre de souffrance et de mort où des volontaires étaient venues vivre auprès de ceux qui étaient contraints — « travaux forcés » — pour qu'un peu d'amour soit semé sur cette atroce misère.

Même chassées, les Soeurs ne pouvaient partir ainsi.

Iles du Salut, le 2 août 1904

Ma bonne Mère,

« Si nous demandons une maison à la Communauté, c'est en vue de conserver la Mission, car tout le monde dit que cet état de choses ne peut pas durer bien longtemps.

« Beaucoup de personnes nous demandent pourquoi nous ne sommes pas encore installées, pourquoi nous n'avons pas ouvert un petit hospice où nous aurions certainement des malades: tout en étant très bien là où nous sommes, il n'y a pas de place pour recevoir des malades et c'est trop loin de la ville.

« Pour les autres Colonies, ma bonne Mère, ma Soeur Saint-Amédée vous dira qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu

près de Monseigneur de Surinam; il a tout ce qu'il lui faut. Dans votre lettre du mois dernier, vous m'avez parlé de l'hôpital de Castries (Ile Saint-Louis); j'ai écrit de suite deux lettres, une au Directeur de l'hôpital et l'autre au Curé de la paroisse, je n'ai pas encore de réponse.

« Le Père Boyer qui est maintenant à Saint-Laurent vient d'écrire à ma Soeur François-Joseph; il lui dit, entre autres nouvelles, qu'on propose la suppression des Aumôniers de Saint-Laurent et de Saint-Jean.

« Nous attendons nos Soeurs de Saint-Jean vers la fin du mois.

Soeur Céline »

Iles du Salut, le 16 août 1904

« Ma bonne Mère, nous ne voulons nullement aller contre les ordres de la Communauté. Si nous faisons des réflexions et si nous disons tout ce que nous entendons, c'est que nous avons peur de ne pas dire assez, de ne pas faire voir les choses assez clairement, et d'être ainsi cause que la Communauté perde la Mission; beaucoup de personnes nous disent de rester, on est étonné que nous n'ayons pas encore installé un petit hospice.

« Ma bonne Mère, le bateau qui porte les condamnés et les relégués est arrivé ces jours derniers, il en avait huit cents à son bord.

« Je crois vous avoir dit qu'on m'avait déjà demandé des Soeurs pour soigner les malades en ville. Nous entrons dans la saison sèche et chaude, c'est le moment des maladies, et si jamais il venait une épidémie, je crois que les dames qui nous remplacent déserteraient bien vite les hôpitaux.

Soeur Céline »

L'abbé Fabre qui sera Préfet Apostolique de la Guyane de 1911 à 1925 va bientôt mettre à leur disposition un immeuble qu'il possédait au N° 4 de la rue Nationale. « Elles y ouvrirent un hôpital: deux chambres de malades, une de quatre lits au rez-de-chaussée, pour les femmes; une autre de deux lits au premier étage pour les hommes. Une troisième pièce était occupée par les Soeurs. Faute de place, elles avaient installé leur salle à manger dans un couloir, sous l'escalier. Essai bien timide. Pas d'écriteau sur la porte, pas d'annonce dans les journaux, pas de réclame.

« Malgré tout, des malades vinrent... » (1)

Cayenne, le 2 mars 1905

Ma bonne Mère,

« Monseigneur est venu dire la messe une fois à notre habitation, accompagné du Père Versepuy: il est venu aussi bénir le petit hôpital que nous avons commencé à installer le 1er février; nous espérons que Saint Joseph va nous amener des malades.

« Le 1er décembre 1904, trois de nos Soeurs sont parties pour Sinnamary; elles s'occupent de l'église, enseignent le catéchisme et apprennent à travailler aux jeunes filles.

« Je vous rappelle quelques dates.

« Nous avons quitté l'hôpital de Cayenne le 31 janvier 1904 n'ayant été averties officiellement que le 12 du même mois.

« Nos Soeurs ont quitté le Camp Saint-Denis le 1er juillet 1904 ayant été averties trois mois à l'avance.

« Nos Soeurs ont quitté Saint-Laurent du Maroni vers le 25 juillet, pour se rendre aux Iles du Salut, afin de s'embarquer sur le courrier du 3 août à son passage.

(1) A. Henry, 1927.

« Nos Soeurs ont quitté Saint-Jean du Maroni vers le 23 août, pour se rendre aux Iles du Salut afin de s'embarquer sur le courrier du 3 septembre. »

Soeur Céline

Pendant ce temps, le Père Miennée, Curé à Sinnamary, avait proposé à son Conseil paroissial d'appeler quelques Soeurs de Saint-Paul pour s'occuper d'une garderie et d'un ouvroir et pour visiter les malades. Pour l'entretien des Soeurs, on faisait une souscription mensuelle parmi les habitants. Dans ce pays pauvre de mille quatre cents personnes vivant de chasse et de pêche, on arriva à recueillir trois cents F. durant les premiers mois.

Ecoutez Soeur Marie-Adolphe nous parler de leur installation.

Sinnamary, le 27 février 1905

Très Révérend Père,

« Le Père Miennée, curé à Sinnamary, nous a fait venir. Le 2 décembre dernier, nous arrivions toutes trois, ma Soeur Lydia Joubert pour s'occuper de l'église et des malades à domicile, ma Soeur Pierre-Joseph pour la cuisine et le catéchisme des garçons et moi, pour l'ouvroir et le catéchisme des filles. Nous avons passé le mois de décembre chez le Père.

« Le 2 janvier, nous entrions dans notre case; l'emménagement n'était pas difficile, nous avons nos lits, quelques tables, quatre chaises et nos malles: le Père nous a installé des planches suspendues par des fils pour mettre nos affaires. Notre logement est assez bien mais la cuisine est très incommode; il n'y a que la toiture, le soleil et la pluie entrent de tous côtés; nous avons comme fourneau une grande table en briques, on fait le feu dessus au bois et pour tenir les casseroles on met trois briques, enfin c'est ainsi la mission! Le bourg n'est pas très fort, mais il y a des habitants jusqu'à vingt-cinq km et les

personnes malgré cela viennent tous les quinze jours à la messe; on aime beaucoup les cérémonies; en général, ils ont un très grand respect pour le Père et les Soeurs. »

Soeur Marie-Adolphe

Sinnamary se trouve sur la côte, à l'embouchure du fleuve du même nom, au delà de Kourou et des Iles du Salut.

Le 30 mars 1905, Soeur Marie-Adolphe écrit à Mère Générale.

« Bonne et vénérée Mère,

Nous commençons à nous installer dans notre pays de Sinnamary; c'est dans la pauvreté que nous exerçons, nous comptons sur la Providence. Nous avons reçu ce mois-ci deux pensionnaires, un de trois ans et une de sept ans, nous en avons déjà une de huit ans et six enfants à la garderie qui se préparent à la première Communion; elles couchent dans le grenier, au-dessus de nos appartements: ouvroir et chambre. Ma Soeur Pierre-Joseph couche avec eux, il était impossible de laisser les enfants seuls.

« En ce moment, nous avons une malade âgée, atteinte de douleurs. Que d'ennuis pour la recevoir! ne rien avoir pour cela... On nous a donné un lit en bois et nous avons cherché des sacs pour faire une paillasse. Cette pauvre femme n'avait chez elle qu'un matelas dégoûtant, elle se trouve bien sur la paillasse. Que c'est pauvre chez tous ces gens-là! Quand il fait chaud, c'est bien, mais au moment des pluies, l'eau tombe dans leurs cases comme dehors!

« Ensuite, nous avons une quarantaine d'enfants, garçons et filles, pour le catéchisme et des petits enfants à qui nous apprenons à prier. La plupart vivent dans des habitations très éloignées. Ils ne viennent à l'école que l'année de leur pre-

mière communion, alors ils ne savent pas lire, le catéchisme est difficile.

« Ma Mère, je crois que l'oeuvre prendra, il y a beaucoup de bien à faire aux enfants, les habitants en général estiment la religion, témoignent beaucoup de sympathie au Père et aux Soeurs; pour les malades, par exemple, c'est très difficile: il n'y a pas de médecin, ils ont l'habitude de se soigner avec des herbes que nous ne connaissons pas, et ensuite l'installation ne convient pas. Enfin, si le bon Dieu le veut, il y mettra la main.

« Ma Mère, nous essayons aussi un ouvrage, nous avons une jeune fille seulement, on nous donne beaucoup de travail à la couture, nous faisons robe, chemise et de la broderie. »

Soeur Marie-Adolphe

Le séjour des Soeurs à Sinnamary ne fut pas long. L'absence de communications avec Cayenne, les conditions vraiment trop précaires de leur vie et de leur travail les obligèrent à abandonner le poste en 1923.

Mais revenons à Cayenne où les Soeurs purent entrer, le 25 septembre 1905, dans un immeuble plus important, Place des Palmistes, décoré du nom de « Maison hospitalière des Soeurs de Saint-Paul ». Le rez-de-chaussée y était consacré aux femmes, le premier étage aux hommes et le deuxième, mansardé, aux Soeurs qui « pendant deux ans s'y réfugièrent, n'ayant ni meubles, ni chaises à leur disposition, si bien qu'elles devaient le soir suspendre leur vêtements sur des ficelles » (1)

Mais il y avait plus grave et M. le Gouverneur de la Guyane le rappela à Mère Céline: avait-on obtenu l'autorisation d'ouvrir cet hôpital?

(1) A. Henry, 1927.

Le Gouverneur de la Guyane française
à
Madame la Supérieure
des Soeurs de Saint-Paul de Chartres

Cayenne, le 14 novembre 1905

Madame,

« J'apprends par la rumeur publique qu'à la suite de la laïcisation de l'hôpital colonial de Cayenne, vous auriez fondé sous les auspices de M. L. Hérard, Conseiller Général, un hôpital qui compte actuellement bon nombre de malades auxquels des soins sont prodigués avec le concours de plusieurs médecins civils et moyennant le remboursement des frais de traitement.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la création de cet établissement aurait dû donner lieu à l'accomplissement de certaines formalités qui me paraissent avoir été perdues de vue.

« Je ne sache pas, en effet, qu'on ait eu la précaution d'ouvrir une enquête de commodo et incommodo et de provoquer l'avis du Conseil sanitaire sur le danger que pourrait présenter pour l'hygiène publique l'installation au milieu d'une agglomération de maisons d'un hôpital qui doit être rangé dans la catégorie des établissements incommodes et insalubres.

« D'autre part, en admettant que les dames de Saint-Paul de Chartres fassent partie d'une Congrégation autorisée, elles ne pouvaient fonder cet hôpital sans l'approbation préalable de l'autorité supérieure.

« Je devrais, en m'appuyant sur les règlements en vigueur, prescrire la fermeture immédiate de l'établissement dont il s'agit, mais cette mesure risquerait de compromettre gravement la santé des nombreux malades qui y sont actuellement traités et pour cette raison je n'ordonne pas un brusque déplacement.

« Je ne puis néanmoins souscrire tacitement à l'initiative illégale qui a présidé à cette innovation en tolérant le maintien du statu quo et je vous prie, Madame la Supérieure, de vous mettre immédiatement en instance auprès de moi en vue d'obtenir, s'il y a lieu, l'autorisation qui vous était indispensable dans la circonstance.

« Je dois ajouter qu'il sera nécessaire, pour permettre à l'autorité supérieure de statuer sur cette demande, d'y joindre les statuts ou le règlement intérieur concernant l'administration et le fonctionnement de cet établissement hospitalier ainsi que le tarif des journées d'hospitalisation.

« Agrérez, Madame la Supérieure, l'hommage de mon respect. »

Mère Céline s'explique aussitôt.

17 novembre 1905

Monsieur le Gouverneur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 14 novembre, par laquelle vous me rappelez les formalités auxquelles j'aurais dû me soumettre avant d'ouvrir un hôpital civil. Soyez assuré, Monsieur le Gouverneur, que je me serais conformée au règlement en la matière si j'en avais eu connaissance. Mais je dois à la vérité de dire que, dès le mois de février 1905, j'avais avisé Monsieur le Maire de la Ville qui m'en avait accusé réception par sa lettre du 28 février 1905.

« J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à poursuivre l'oeuvre que j'ai commencée de soigner les malades dans un hôpital que j'ai ouvert, Place des Palmistes, avec le concours des Soeurs de Saint-Paul de Chartres dont je suis la Supérieure en Guyane. Ci-joint un extrait du règlement



Cayenne: La Place des Palmistes

concernant le mode d'admission, le service et le prix des journées d'hôpital selon les catégories des malades.

« Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'hommage de mon profond respect. »

Soeur Céline

L'immeuble contigu sur la route de Provence étant devenu libre, les Soeurs l'acquirent le 20 septembre 1907, ce qui permit d'utiliser pour les malades la totalité de la maison de la place des Palmistes.

« Ma mission est terminée, vous avez maintenant un abri » déclara Mère Céline à ses compagnes. Et presque subitement elle s'endormit à Cayenne, le 8 octobre 1907, après avoir passé quarante-quatre ans de sa vie en Guyane.

Mère Raymond Maïs fut envoyée des Antilles en Guyane pour remplacer Mère Céline. Sa remarquable faculté d'adaptation, son esprit d'ordre et de méthode lui permirent de donner un beau développement au nouvel hôpital.

En 1939, Monseigneur Pierre Gourtay, Vicaire Apostolique de la Guyane, rendait hommage à Soeur Marguerite qui fut une des fondatrices de l'hôpital Saint-Paul.

Cayenne, le 15 mai 1939

Vicariat Apostolique de la Guyane française

« Ce matin, j'ai été appelé près de la chère Soeur Marguerite, malade depuis quelques jours. Je lui ai donné le sacrement de l'Extrême Onction et l'Indulgence de la bonne mort. Elle avait toujours sa connaissance et, quelques heures après, elle rendait doucement, sans agonie, le dernier soupir.

C'est la doyenne des Soeurs de Cayenne qui disparaît. Elle y aura passé cinquante ans; elle avait débuté à l'hôpital militaire. Puis vint la triste période de la laïcisation. Les Soeurs de Saint-Paul qui desservaient cet hôpital depuis 1727 en furent expulsées. Elles eurent de singuliers successeurs: des bagnards libérés. Ce sont ces bagnards libérés qui sont aujourd'hui encore infirmiers de l'hôpital.

« La Soeur Marguerite fut une des fondatrices de l'hôpital actuel de Saint-Paul qui continue le bien commencé, il y a deux siècles, par les premières Soeurs missionnaires de Saint-Paul. Cinquante ans de Cayenne, c'est un record exceptionnel! La Soeur Marguerite aura reçu un bel accueil là-Haut. Et elle continuera son concours aux Soeurs qu'elle a quittées pour recevoir sa récompense.

« Elle laisse le souvenir d'une religieuse active, très laborieuse, toujours occupée. Le climat débilitant de la colonie n'exerçait aucune influence sur sa volonté de se dévouer pour Dieu et les malheureux malades. »

P. Gourtay

Mais, malgré les transformations faites au cours des ans avec les moyens dont on disposait, cette maison Saint-Paul se révéla, dans les dernières années, inadéquate pour répondre aux exigences d'un hôpital.

Déjà en 1921, le Docteur Henry, qui en fut comme le fondateur dévoué et fidèle, alertait la Supérieure Générale sur la situation critique de la clinique par suite du départ de plusieurs Soeurs qui n'avaient pas été remplacées.

Avec Soeur Andréa Chevalier, arrivée à Cayenne en décembre 1952, des transformations importantes furent entreprises dans les vieux bâtiments, des dépendances furent construites et le matériel hospitalier renouvelé.

C'était insuffisant.

Allait-on encore devoir abandonner cet unique vestige du long passé de service des Soeurs de Saint-Paul dans les hôpitaux de Cayenne?

Si on se décidait à poursuivre l'oeuvre hospitalière, il faudrait construire, en dehors de la ville, dans un lieu plus calme, un bâtiment adapté et fonctionnel. Les autorités civiles et religieuses de Cayenne appuyèrent cette dernière solution. C'est ainsi que prit naissance, à trois km du centre, la clinique de la Madeleine dont la première pierre fut posée en décembre 1972 et qui fut inaugurée en janvier 1975.

La Maison Saint-Paul de la Place des Palmistes a été convertie en home pour personnes âgées. Mais elle garde l'« étage d'accueil » si apprécié depuis sa fondation par les gens de passage qui vivent dans l'intérieur du pays.

MARIPA-SOULA Au coeur de l'immense forêt amazonienne, Maripa-Soula, oasis de paix, clairière nimbée de lumière, bercée par le murmure des eaux de la Lawa qui coule à ses pieds.

Le fleuve, la forêt, c'est l'unique horizon de cette commune française de vingt mille km carrés peuplée de neuf cent trente six habitants qui vivent de chasse, de pêche et d'un peu de culture dans les abattis faits chaque année sur la forêt.

On est là à deux cent cinquante km de Cayenne à vol d'oiseau; mais pour s'y rendre, il faut parcourir cinq cent cinquante km, partie sur la route qui longe la côte jusqu'à Saint-Laurent, partie sur le fleuve Maroni. Cela vous promet donc plusieurs jours de voyage.

L'intérêt de Maripa-Soula est de se trouver comme à un confluent de civilisations. Quelques français: Métropolitains, Guyanais, Antillais, y assurent les services administratifs, les Africains Bonis y ont leur résidence lorsqu'il ne travaillent pas dans la forêt. Quant aux Indiens, insaisissables, ils se cachent le long des cours d'eau en amont de Maripa-Soula.

Les Bonis, du nom de leur chef, sont les descendants de l'une des quatre tribus primitives originaires des côtes de l'Afrique Occidentale et transportés en Surinam, ancienne Guyane hollandaise. Ayant échappé à l'esclavage en s'enfonçant au coeur de la forêt, ils ont conservé la liberté de leur vie tribale et acceptent aujourd'hui de s'approcher de l'Européen.

Leur chef civil, le Grand Man qui est aussi le prêtre du dieu Odoun représente le gouvernement français à l'échelon tribal. Il est en bonne intelligence avec la Mission Catholique fondée en 1848 et c'est à la fois le Père Bindaut, des Pères du Saint-Esprit, curé de Maripa-Soula et le Grand Man de la tribu Boni qui ont désiré la venue des Soeurs dans cette région isolée. Elles y sont arrivées en 1970. Leur premier travail fut d'accueillir dans un home d'enfants les petites filles d'âge scolaire, indiennes et bonis pour leur permettre de fréquenter l'école du village. Les petites Bonis viennent volontiers mais non point encore les petites Indiennes.

Les Soeurs se retrouvent aussi au dispensaire et à l'école qui dépend de l'E.N. mais où une Soeur enseigne.

Toute la communauté prend une part active à la catéchèse et, au cours des visites dans les familles, une éducation sociale peut souvent être entreprise.

PAPAÏCHTON-POMPIDOU A deux heures de pirogue à travers les « sauts » du fleuve, sans autre route possible, Papaïchton reproduit Maripa-Soula avec un plus petit nombre d'habitants. Le Grand Man qui est le maire de Papaïchton auquel il a joint le nom de Pompidou par affection pour le Président défunt, le Grand Man a donc aussi demandé des Soeurs de Saint-Paul et elles sont arrivées en octobre 1975. Il n'y a pas là de prêtre résident, Papaïchton se trouvant sur le territoire de la mission de Maripa-Soula. L'oeuvre de première évangélisation est donc en grande partie confiée aux Soeurs.

CACAO Dans la commune de Roura, un lieu dit « Cacao », perdu dans la forêt guyanaise. Bien qu'on ne soit ici qu'à soixante-dix-huit km de Cayenne on se sent complètement coupé du monde: pas d'électricité, pas d'eau courante, ni boutiques, ni marché.

En se frayant un chemin dans la forêt on trouve, à deux km, quelques restes des anciens pénitenciers où ont déjà vécu et souffert des Soeurs de Saint-Paul: un hangar construit avec les briques marquées A.P. (Administration pénitentiaire) comme aux Iles du Salut, une chapelle qui a été démontée et ramenée au camp des Mongs, témoin du passé qui servira peut-être à construire la future Eglise du nouveau village.

C'est cet espace de terre ou plutôt de forêt, que la France a donné aux cinq cent vingt-six Mongs qui ont échangé leur patrie pour la liberté. Ils forment cent six familles qui, pour le moment, construisent leur village et commencent la culture afin d'arriver rapidement à se suffire.

Ils sont de tempérament doux, réservés comme tous les Asiatiques, habitués à la vie dure. Ils sont animistes, catholiques ou protestants.

Deux Soeurs vietnamiennes viennent de se joindre, en septembre 1978, aux Soeurs antillaises arrivées il y a quelques mois, lors de l'installation du camp; garderie de petits enfants, école, action sanitaire, évangélisation, le travail ne manque pas et les moyens d'action restent élémentaires.

Dieu veuille que cette nouvelle expérience porte des fruits de paix et que la terre de Guyane puisse un jour se réjouir d'avoir offert asile à quelques-uns de ces errants du monde moderne, les émigrés, témoins de l'opposition à la violence idéologique.

| | Pages |
|--|-------|
| 1 - GUYANE | 3 |
| 2 - LES DEPORTATIONS DE LA REVOLUTION . . | 15 |
| 3 - LA TRANSPORTATION AUX ILES DU SALUT . | 23 |
| 4 - A LA MONTAGNE D'ARGENT ET DANS LA COMTÉ | 33 |
| 5 - AU MARONI | 55 |
| 6 - SUITE D'HISTOIRE | 67 |
| 7 - MERE NORBERT DELISLE | 79 |
| 8 - AVEC LES RECIDIVISTES DE SAINT-JEAN DU MARONI | 95 |
| 9 - LE DEPART | 103 |
| 10 - APRES LES BAGNES | 113 |